

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

LA FIN DU SILENCE ? ANALYSE DE LA COUVERTURE MÉDIATIQUE DES
VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX FEMMES AU QUÉBEC DANS : LA
PRESSE, LE DEVOIR ET LE NOUVELLISTE.

MÉMOIRE PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE DE LA
MAÎTRISE EN LETTRES (COMMUNICATION SOCIALE)

PAR FABIENNE BERNADETTE MYRIAM ANANI

SEPTEMBRE 2025

Université du Québec à Trois-Rivières
Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire ou de cette thèse a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire ou de sa thèse. Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire ou cette thèse. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire ou de cette thèse requiert son autorisation.

Sommaire

Ce mémoire explore la représentation médiatique des violences sexuelles à travers une analyse des articles de certains médias d'information québécois qualifiés. Dans un contexte où les plateformes numériques ont transformé la dénonciation et la sensibilisation aux violences sexuelles, il est essentiel de comprendre comment ces agressions sont médiatisées, quelles narrations sont privilégiées et quels enjeux sociaux sont mis en avant.

L'objectif principal de cette étude est d'examiner comment les violences sexuelles sont traitées dans les articles de médias d'information numériques. En nous appuyant sur une analyse qualitative de 300 articles issus de médias québécois reconnus, nous cherchons à identifier les tendances narratives, les acteurs qui prennent la parole ainsi que la place accordée aux victimes dans ces récits.

Ce travail s'appuie sur des théories clés de la sociologie des médias, notamment la théorie de *l'agenda-setting*, qui permet d'analyser l'impact des choix éditoriaux sur l'opinion publique. Il met également en lumière les biais médiatiques potentiels et les obstacles qui peuvent limiter une représentation complète et nuancée des violences sexuelles. En examinant les aspects liés à la justice sociale, aux mobilisations féministes et aux dynamiques de dévoilement en ligne, cette étude vise à mieux comprendre le rôle des médias dans la transformation des normes sociales et politiques sur cette question.

Enfin, ce mémoire propose une réflexion sur les défis et limites du cadre médiatique actuel, tout en questionnant la responsabilité des médias dans la lutte contre les violences sexuelles. Il offre des pistes d'observation sur une médiatisation plus inclusive et équilibrée qui pourrait contribuer à une meilleure

sensibilisation, à une prise de conscience accrue et à une évolution des mentalités face à ce fléau.

Important : Dans le cadre de la rédaction de ce mémoire, nous avons eu recours à Microsoft Copilot, un outil d'intelligence artificielle, afin d'améliorer la clarté et la reformulation de certains passages. Toutefois, toutes les idées présentées ici sont le fruit de notre propre réflexion, et Microsoft Copilot a strictement servi à optimiser la présentation à travers une meilleure reformulation du texte conformément aux exigences académiques.

Summary

This master's thesis explores the media representation of sexual violence through a thorough analysis of articles from some qualified Quebec news media. In a context where digital platforms have transformed denunciation and awareness of sexual violence, it is essential to understand how these attacks are mediated, which narratives are privileged and what social issues are put forward.

The main objective of this study is to examine how sexual violence is treated in press articles. Based on a qualitative analysis of 300 articles from recognized Quebec media, we seek to identify narrative trends, the actors who speak and the place given to victims in these stories.

This work is based on key theories of media sociology, including the theory of *agenda-setting*, which allows to analyze the impact of editorial choices on public opinion. It also highlights potential media biases and barriers that can limit a complete and nuanced depiction of sexual violence. By examining aspects related to social justice, feminist mobilizations and online disclosure dynamics, this study aims to better understand the role of media in transforming social and political norms on this issue.

Finally, this master's thesis offers a reflection on the challenges and limitations of the current media framework while questioning the responsibility of the media in combating sexual violence. It provides avenues for observation on a more inclusive and balanced media coverage that could contribute to better awareness, increased consciousness, and a shift in mindsets regarding this issue.

Important: In the process of writing this master's thesis, we used Microsoft Copilot, an artificial intelligence tool, to enhance clarity and refine certain passages. However, all ideas presented here are the result of our own reflection, and Microsoft Copilot was strictly used to optimize the

presentation through improved text reformulation in accordance with academic requirements.

Table des matières

Sommaire	1
Remerciements	8
Dédicaces	9
INTRODUCTION GÉNÉRALE	12
CHAPITRE I :	15
MISE EN CONTEXTE ET PROBLÉMATISATION DU SUJET	15
1) Contexte fondamental.....	16
2) États des lieux dans le monde	18
3) État des lieux au sein de la culture francophone.....	19
4) Silence et invisibilisation : la réalité des violences sexuelles non dénoncées	27
CHAPITRE II :	34
CADRE THÉORIQUE	34
1) La sociologie des médias.....	35
2) Sphère numérique et traitement éditorial des violences sexuelles :	37
3) La théorie de <i>l'agenda-setting</i>	39
4) Médias et contestation sociale	43
➤ Le mouvement #MeToo.....	45
5) La couverture médiatique autour des violences sexuelles	47
6) Influence des médias sur les normes sociales.....	48
CHAPITRE III :	51
MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE	51
1) Approche qualitative	52
2) Analyse de contenus	54
➤ Défis rencontrés dans la constitution du corpus.....	59
CHAPITRE IV :	61
ANALYSE & REGARD CROISÉ SUR LES RÉSULTATS.....	61
1) Répartition du sujet par médias.....	63
2) La médiatisation des violences sexuelles sous l'angle du genre	68
3) Mots-clés et leurs connexions avec d'autres enjeux liés aux violences sexuelles.....	72

4)	La place des violences sexuelles dans les articles.....	75
5)	Les thématiques secondaires marquants.....	Error! Bookmark not defined.
6)	Quelques thèmes manquants qui mériteraient d'être explorés.....	91
7)	Témoignages de victimes.....	94
8)	Ressources : sensibilisation et prévention au sein des médias.....	98
	➤ Vers une meilleure structuration des articles sur les violences sexuelles.....	102
CHAPITRE		V : 104
LES L'ÉTUDE.....	LIMITES	DE 104
CONCLUSION.....		109

Liste des figures

FIGURE 1 Ampleur de l'agression sexuelle selon les différentes sources de données.....	31
FIGURE 2 Les processus médiatiques façonnant les normes.....	49
FIGURE 3 Grille d'analyse des 300 articles.....	57
FIGURE 4 Répartition des sources médiatiques.....	64
FIGURE 5 Répartition du genre des journalistes	68
FIGURE 6 Principaux mot-clés retrouvés dans les articles.....	73
FIGURE 7 Répartition des articles selon la place du sujet au cœur des rédactions.....	76
FIGURE 8 Thématiques secondaires ressortantes.....	75
FIGURE 9 Présence de témoignages dans les articles.....	94
FIGURE 10 Présence de ressources dans les articles.....	100

Remerciements

À l'aube de ce mémoire, je souhaite exprimer ma profonde gratitude à toutes les personnes qui m'ont soutenu tout au long de ce parcours.

Tout d'abord, je tiens à adresser mes sincères remerciements à ma directrice de recherche, Dre Bérubé Farrah. Son engagement sans faille et son accompagnement quotidien ont été essentiels dans l'élaboration de ce travail. Son expertise remarquable et son sens aigu de la rigueur ont guidé ma réflexion et structuré ma rédaction avec précision. Bien au-delà de son rôle académique, sa bienveillance, son adaptabilité et son humanité ont été une source constante de motivation et m'ont encouragé à donner le meilleur de moi-même.

Je tiens également à remercier madame Emmanuelle Caccamo, qui a accepté d'être mon évaluatrice. Son sens de l'orientation et son exigence intellectuelle m'ont permis d'améliorer la qualité de mon travail, surtout sur le plan éthique.

Enfin, je souhaite exprimer ma reconnaissance à l'ensemble du corps professoral du département de communication sociale, dont l'engagement et le partage de savoir ont contribué à enrichir mon parcours académique.

Dédicaces

Je dédie ce mémoire à :

Jésus-Christ, mon refuge et mon fondement. Il est la source de ma force et celui qui m'a soutenu à chaque instant. Sans lui, je n'aurais pu persévérer et mener ce projet à son terme. À lui reviennent toute ma gratitude et ma louange, car son amour et sa fidélité ont été mon appui indéfectible.

Mon père, Mathias Anani, son sens profond des responsabilités, sa force de caractère, son amour inconditionnel et sa présence indéfectible ont été pour moi des piliers essentiels. Je mesure la chance d'avoir un père aussi exceptionnel. Qu'il puisse voir en ces lignes le reflet de ma profonde reconnaissance et de l'affection sincère que je lui porte.

Ma mère, Mireille K. Anani, son amour indéfectible, sa tendresse infinie sont des perles précieuses qui nourrissent mon cœur et renforcent mon courage. Sa force inspirante et sa confiance inébranlable en moi, quelles que soient les circonstances, sont des trésors inestimables. Elle est une source précieuse de motivation et me donne la force de toujours avancer, repousser mes limites et croire en mes aspirations.

Ma sœur, Fanny Anani, dont le soutien et l'affection indéfectible m'accompagnent à chaque étape de ma vie. Son engagement et sa présence sont une source précieuse de réconfort et de motivation.

Mon frères, Freddy et Fabrice Anani à qui je tiens à exprimer une pensée pour leur présence dans ma vie. (Merci pour le compte Netflix)

Mon frère, Tubossey Gnonsiot, pour sa disponibilité et son engagement infaillible envers ma personne.

Ma tante, Joséphine Kandé, dont l'amour inconditionnel et la bienveillance ont été des lumières précieuses sur mon chemin. Bien plus qu'une tante, elle incarne la douceur et la tendresse d'une véritable maman pour mes frères et moi. Son affection sincère et son soutien indéfectible sont des trésors que je chéris profondément, et pour cela, mon cœur lui adresse toute sa gratitude.

Mon oncle, Fidèle Ahoussou, dont la joie contagieuse et la motivation sans faille insufflent énergie et enthousiasme tout au long de ma vie. Qu'il daigne recevoir ici, le signe de ma gratitude et de tout mon amour.

Mon grand-père, Edmond Barry, qui a été un précieux instrument de Dieu dans ma vie. Ses conseils avisés et sa présence rassurante ont été d'une aide inestimable. Chaque jour, je perçois la richesse de son héritage. Je lui suis infiniment reconnaissante, et mon affection pour lui dépasse les mots. C'est une gratitude profonde qui vit en moi et qui ne s'éteindra jamais.

Mes mentors : Guy Roger Bathé et Charlie Bathé, pour leur dévouement, leur aide précieuse et leurs prières empreintes d'amour. Leur présence dans ma vie est une bénédiction, et mon cœur leur porte une affection sincère et profonde. Les mots peinent à exprimer toute ma gratitude envers eux.

Mon frère, Lucien Mendes, à qui je porte une affection particulière. Ses conseils avisés et sa bienveillance m'ont aidé à chaque fois que je me perdais dans ce nouveau parcours de vie. Mon cœur lui est profondément reconnaissant. Son amour fraternel est un cadeau dont je mesure toute la valeur.

Mon très aimé tonton Sélé Dramé, dont l'affection m'a été offerte avant même notre première rencontre. Son soutien indéfectible, son aide précieuse et sa présence constante ont été des piliers essentiels à ma réussite. À lui, j'adresse des remerciements tout particuliers, empreints de reconnaissance et de respect profond.

Ma très chère famille : Thierry et Cécile Agboton, dont l'amour m'a porté et inspiré au sein de ce voyage vers une nouvelle vie au Québec. Mon cœur ne saurait plus s'exprimer.

En charitable hommage à :

Ma très aimée grand-mère, Jacqueline Agboton Kandé, disparue de ce monde, mais toujours présente quelque peu loin dans mon cœur. Son souvenir reste gravé en moi avec tendresse et affection.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Les médias dans leur généralité ont connu une forte évolution au cours de la dernière décennie, sous l'impulsion des avancées technologiques et de la montée en puissance des plateformes numériques. Les sujets médiatiques autrefois relayés par le mode traditionnel, comme la télévision, se sont progressivement adaptés à un environnement numérique où l'instantanéité et l'interactivité redéfinissent la manière dont l'information est produite et consommée.

Dans le contexte des violences sexuelles faites aux femmes, cette évolution a profondément influencé leur médiatisation. Grâce aux médias socionumériques et aux nouvelles stratégies numériques, la diffusion des témoignages et la sensibilisation du public ont pris une ampleur inédite. Le mouvement #MeToo en est un parfait exemple : il a démontré que les plateformes numériques pouvaient non seulement supplanter les médias traditionnels, mais aussi agir comme des catalyseurs de mobilisation sociale et de dénonciation.

Aujourd'hui, les médias d'information numériques québécois doivent naviguer entre tradition et modernité, intégrant ces nouvelles dynamiques numériques dans leur couverture des violences sexuelles. Ce mémoire analysera la façon dont ils s'adaptent à cette transformation pour traiter ce sujet en ligne. Il explorera la manière dont ces violences sont relayées, la place accordée aux témoignages des victimes et les outils numériques utilisés pour structurer ces récits. Enfin, cette recherche permettra de mieux comprendre les enjeux médiatiques entourant la représentation des violences sexuelles et les limites du cadre médiatique d'information actuel, mettant ainsi en lumière les tensions entre sensibilisation, objectivité et régulation de l'information.

Pour mener à bien notre analyse, un corpus de 300 articles a été constitué sur la base de trois médias québécois : *Le Devoir*, *La Presse* et *Le Nouvelliste*. Le choix de ces derniers permet d'observer la couverture médiatique des violences sexuelles dans des contextes rédactionnels variés, alliant une présence nationale à une présence plus régionale. Ainsi, l'étude de ce corpus vise à mieux saisir

comment les médias d'information numériques traitent des violences sexuelles à travers leur ton, et les choix narratifs.

Pour structurer convenablement notre recherche, ce mémoire est organisé en plusieurs chapitres. Le premier permettra d'établir le contexte et la problématisation du sujet, en examinant les différentes réalités autour des violences sexuelles à travers diverses cultures. Pour ce qui est du deuxième chapitre, il sera consacré à l'exploration des concepts et cadres théoriques qui permettent d'analyser promptement la médiatisation des violences sexuelles. Il présentera les fondements sociologiques et médiatiques sur lesquels repose cette étude, en mettant en lumière les approches et modèles qui contribuent à une meilleure compréhension des dynamiques à l'œuvre. La méthodologie de recherche viendra ensuite détailler les approches utilisées pour traiter notre corpus. Nous terminerons avec une analyse approfondie des résultats avant de faire ressortir les limites de l'étude. Ceux-ci seront discutés dans l'optique de mettre en perspective les apports et les futures pistes de réflexion.

CHAPITRE I :

MISE EN CONTEXTE ET PROBLÉMATISATION DU SUJET

1) Contexte fondamental

Les violences sexuelles prennent une ampleur préoccupante dans notre société. On le perçoit à travers les chiffres, notamment dans un rapport de *onu women* (s.d.) qui déclare qu'à l'échelle mondiale, environ un tiers des femmes ont été victimes de violences physiques et/ou sexuelles au cours de leur vie. Pour mieux saisir les enjeux de ce phénomène, il est essentiel d'en comprendre les différentes manifestations. Selon le Ministère de la Santé et des Services sociaux sur le site du *gouvernement du Québec* (2017), l'agression sexuelle se définit comme un geste sexuel, avec ou sans contact physique, commis sans le consentement de la personne visée ou en l'absence d'un consentement valide, notamment chez les mineurs. Cet acte prive la victime de son libre arbitre à travers un abus de pouvoir, l'usage de la force, de la contrainte ou de la menace. Les femmes et les enfants sont les plus touchés, comme en témoignent les chiffres alarmants présentés dans la problématique. L'agression sexuelle constitue un enjeu majeur de santé publique en raison de sa prévalence et des répercussions profondes qu'elle entraîne tant pour les victimes que pour l'ensemble de la société. (Baril et Maurice, 2018)

D'après Baril et Laforest (2018), les agressions sexuelles se divisent en deux grandes catégories. La première concerne les agressions avec contact, qui incluent la pénétration, la tentative de pénétration ainsi que les attouchements sexuels. La seconde regroupe les agressions sans contact, qui se manifestent par une exposition forcée à des actes sexuels, qu'il s'agisse de pornographie ou de véritables activités sexuelles, de l'exhibition ou du dévoilement des organes sexuels, ou encore de la réalisation d'un enregistrement visuel d'un enfant ou d'un adulte dans un contexte sexuel sans leur consentement.

Ces violences peuvent survenir sous diverses formes et dans des contextes variés :

- Intrafamilial, où l'agresseur appartient au cercle familial proche ou élargi de la victime. Les violences dans ce cadre sont souvent difficiles à dénoncer en raison de la proximité avec l'assaillant et des pressions exercées sur la victime.
- Extrafamilial, lorsque l'assaillant ne fait pas partie du cercle familial mais appartient à l'environnement direct de la victime, comme un enseignant, un collègue ou un ami. Dans ces cas, l'abus peut être facilité par des relations de confiance ou d'autorité.
- Conjugal, qui survient dans une relation amoureuse où l'un des partenaires impose des rapports sexuels à l'autre, parfois sous prétexte d'un devoir conjugal ou d'une pression psychologique.
- Thérapeutique, où un professionnel de la santé, abusant de son autorité, entretient une relation sexuelle avec son patient ou adopte des comportements inappropriés, ce qui est particulièrement problématique dans le cadre de soins et d'accompagnement psychologique.

La diversité des formes et des contextes dans lesquels ces agressions peuvent se produire montre que la lutte contre les violences sexuelles nécessite une approche multifacette. Il est essentiel de sensibiliser à ces différentes réalités et de mettre en place des mécanismes de protection adaptés aux spécificités de chaque situation, afin de garantir aux victimes un accès à la justice et un accompagnement adéquat.

La section suivante s'inscrit dans une démarche allant du général au particulier. Elle débute par une présentation de données et d'illustrations à l'échelle mondiale, puis francophone, pour ensuite se focaliser sur deux pays de la francophonie, avant de conclure sur le contexte spécifique du Québec. Cette progression a été choisie pour favoriser une lecture graduelle et contextualisée du phénomène. L'intégration d'exemples tirés de la France et du Sénégal répond

au souhait d'inscrire l'analyse dans une francophonie élargie. Ce parti pris comparatif permet de mettre en lumière la diversité des traitements médiatiques des violences sexuelles dans des contextes nationaux distincts, unis par une même langue, avant d'opérer un recentrage sur la réalité québécoise.

2) États des lieux dans le monde

La sécurité est un élément fondamental du bien-être individuel et collectif, mais les violences sexuelles continuent d'être une menace mondiale. Depuis 2002, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) reconnaît ces violences comme un grave problème de santé publique, nécessitant des interventions urgentes pour protéger les populations vulnérables. Benoit et al. (2015) soulignent que les violences sexuelles figurent parmi les défis les plus pressants en matière de droits humains, car elles engendrent des conséquences profondes tant sur les victimes que sur les sociétés dans lesquelles elles se produisent.

Les statistiques illustrent l'ampleur du phénomène à l'échelle mondiale. Selon l'Organisation des Nations Unies (ONU) dans un article de 2024, 736 millions de femmes ont été victimes de violences sexuelles, soit près d'une femme sur trois ayant subi une agression de la part d'un partenaire intime, d'une personne extérieure au couple, ou des deux. Ces chiffres ne prennent pas en compte le harcèlement sexuel, qui reste largement sous-déclaré. Même les plus jeunes sont concernées : selon des estimations de l'UNICEF (2024), plus de 370 millions de filles et de femmes, soit une femme sur huit actuellement en vie, ont subi un viol ou une agression sexuelle avec contact physique avant l'âge de 18 ans.

Les violences sexuelles sont omniprésentes, indépendamment du contexte géographique, culturel ou économique. Les données de l'UNICEF (2024) révèlent des disparités selon les régions du monde :

- Afrique subsaharienne : 79 millions de filles et de femmes touchées (22 % de la population féminine)

- Asie orientale et Asie du Sud-Est : 75 millions (8 %)
- Asie centrale et Asie du Sud : 73 millions (9 %)
- Europe et Amérique du Nord : 68 millions (14 %)
- Amérique latine et Caraïbes : 45 millions (18 %)
- Afrique du Nord et Asie occidentale : 29 millions (15 %)
- Océanie : 6 millions (34 %)

Ces statistiques démontrent que, bien que certaines régions soient plus affectées que d'autres, aucune société n'est épargnée par ce problème. Parallèlement, le Comité international de la Croix-Rouge (2016) a identifié certains groupes particulièrement vulnérables aux violences sexuelles. Parmi eux, les femmes, les migrants et les réfugiés, ainsi que les personnes affiliées aux forces ou groupes armés, sont les plus exposés, en raison de leur précarité, de leur isolement social ou de leur dépendance à des structures de pouvoir qui peuvent favoriser les abus.

Cette réalité mondiale montre l'urgence de mettre en place des stratégies de prévention et de protection des victimes, en adaptant les interventions aux réalités socioculturelles et politiques de chaque pays. L'impact des violences sexuelles dépasse les individus concernés : il affecte les communautés entières et fragilise la cohésion sociale, ce qui souligne l'importance d'une réponse coordonnée, impliquant les médias d'information numériques, les institutions et les politiques publiques.

3) État des lieux au sein de la culture francophone

La Francophonie, qui rassemble 88 États et gouvernements partageant la langue française et des valeurs communes, constitue un cadre intéressant pour examiner la question des violences sexuelles faites aux femmes. Fondée lors de la

conférence de Niamey en 1970, cette communauté linguistique et culturelle présente des réalités diverses, mais qui convergent sur certains enjeux liés aux droits des femmes et à la lutte contre les agressions sexuelles.

Il est essentiel de rappeler que les violences sexuelles sont un problème universel qui transcende les frontières géographiques et culturelles. Mon choix de me concentrer sur l'espace francophone ne signifie en aucun cas que ces violences y sont plus présentes qu'ailleurs, mais plutôt que cette approche me permet d'analyser un contexte que je connais bien. Ayant grandi entre le Sénégal et la France, j'ai été témoin des réalités spécifiques à ces deux pays concernant les violences sexuelles et les réponses institutionnelles qui y sont apportées. De plus, mon expérience au Québec depuis deux ans et demi, notamment grâce à mon travail auprès d'organismes qui soutiennent les femmes victimes, m'a permis de mieux comprendre la situation dans cette partie du monde.

À partir de ces observations personnelles et professionnelles, il apparaît que la problématique des violences sexuelles est bien ancrée dans toutes les cultures de la Francophonie. Les contextes historiques, sociaux et politiques influencent les mécanismes de dénonciation et de prise en charge des victimes, mais les dynamiques de pouvoir et les obstacles à la justice restent des constantes. Pour illustrer ces enjeux, cette étude s'appuiera sur trois pays représentatifs de la diversité francophone : le Québec, le Sénégal et la France. Ce choix repose sur notre expérience directe dans ces environnements et sur les données disponibles qui permettent d'analyser comment ces sociétés abordent et médiatisent la question des violences sexuelles.

Cette approche comparative nous offrira une meilleure compréhension des similitudes et des divergences dans la gestion des violences sexuelles au sein de la Francophonie. En identifiant les tendances communes et les spécificités

propres à ces quelques pays, nous pourrons ainsi avoir un petit aperçu global avant de nous focaliser sur le cas particulier du Québec.

a) Cas du Sénégal

Ayant grandi au Sénégal, nous avons une connaissance directe des réalités sociales et culturelles du pays, ce qui permet d'avoir un regard plus précis sur la problématique des violences sexuelles. Notre immersion dans cet environnement nous donne une perspective plus nuancée sur les enjeux liés à la dénonciation de ces violences et aux obstacles qui entravent la prise en charge des victimes. C'est la raison pour laquelle nous commencerons par discuter de la situation dans ce pays avant d'élargir l'examen à d'autres contextes francophones.

Au Sénégal, les violences sexuelles restent une problématique préoccupante qui touche l'ensemble des couches sociales. En 2019, les statistiques nationales faisaient état de 668 cas de violences sur mineurs, de 706 agressions sexuelles et plus de 1 200 violations, selon Dr Mariatou (2025) dans un article publié sur *Reliefweb*. Par ailleurs, une étude de la Banque mondiale révèle que 60 % des femmes sénégalaises ont avoué avoir été victimes de violences conjugales, selon Leye et ses collègues (2019).

Bien que ces chiffres illustrent l'ampleur du phénomène, ils ne reflètent pas nécessairement la réalité, car un grand nombre de femmes n'osent toujours pas dénoncer les agressions qu'elles subissent. Cette sous-déclaration est en partie due à la culture sénégalaise, où le principe du « soutoura » valorise la discrétion et la pudeur. Comme l'expliquent Leye et ses collègues (2019), dans cette optique, parler publiquement des violences sexuelles revient à s'exposer à la stigmatisation et peut mettre en péril l'avenir social de la victime. Ainsi, certaines

femmes préfèrent se taire pour éviter d'être marginalisées ou accusées d'avoir provoqué leur agression.

Un exemple marquant est celui d'une ancienne reine de beauté qui a tenté de dénoncer une agression sexuelle dont elle avait été victime en 2020. Selon Labeyrie (2021), dans un article de *Radiofrance*, la présidente du comité d'organisation lui aurait répondu de manière choquante : « Si on te viole, c'est que tu l'as bien cherché. Elle est majeure ! » Cette réaction reflète les préjugés profondément ancrés qui entravent la prise en charge des violences sexuelles et l'accès à la justice pour les survivantes.

Une affaire récente qui a suscité une indignation nationale est celle d'une petite fille de 9 ans, victime d'abus de la part de son maître coranique. D'après Kane (2024) sur *Le Monde*, l'homme l'aurait droguée sous prétexte de l'aider à améliorer sa mémoire avant de la violer. La grossesse qui en a résulté ne peut être interrompue en raison des lois sénégalaises interdisant l'avortement, obligeant l'enfant à porter la lourde conséquence de cette agression.

Au-delà du crime lui-même, certaines réactions sociales montrent un renversement des responsabilités. Une partie de la société blâme la mère de la victime, estimant qu'elle aurait dû mieux surveiller son enfant pour éviter cet abus. Cette dynamique reflète une culture où la réussite d'un enfant est souvent attribuée au père, tandis que les échecs et les drames sont rejetés sur la mère.

Par ailleurs, un article de Kouwonou et Niang (2025) dans *BBC Afrique* rapporte que certaines voix réclament la libération de l'agresseur afin qu'il épouse la jeune fille. Cette position, qui pourrait sembler incompréhensible dans d'autres contextes, s'inscrit dans une perception encore dominante dans certaines sociétés où le mariage est vu comme une solution aux agressions sexuelles, plutôt que comme une forme supplémentaire de coercition et d'injustice.

Ces différentes observations montrent que, bien que la médiatisation des violences sexuelles au Sénégal ait progressé, la culture du silence et la stigmatisation des victimes restent de grands obstacles à une réelle prise en charge du problème. Il apparaît ainsi nécessaire d'encourager une sensibilisation plus large et une évolution des mentalités, afin que les victimes puissent bénéficier d'une meilleure reconnaissance et d'un accès à la justice sans crainte de rejet ou de culpabilisation.

b) Cas de la France

La France est souvent au cœur de l'actualité lorsqu'il s'agit de faits en rapport avec les agressions sexuelles. Selon les données rapportées par le site Noustoutes (s.d.), 94 000 femmes sont victimes de viol ou de tentative de viol chaque année. Pourtant, comme le souligne Debauche (2019), les informations statistiques sur les violences sexuelles en France restent fragmentées et parfois insuffisantes. Les enquêtes existantes estiment la prévalence des violences sexuelles entre 15 % et 20 % des femmes adultes et entre 3 % et 6 % des hommes.

Parmi les affaires qui ont marqué l'opinion publique figure celle des viols de Mazan, une tragédie qui révèle la brutalité et la complexité du problème des violences sexuelles. L'histoire concerne Gisèle P., qui, après s'être installée avec son mari Dominique en 2013, a subi un long calvaire. Comme le rapportent Thomas et Delage (2024) sur le site Libération, la victime aurait été droguée puis violée par près de 51 personnes pendant neuf ans. L'enquête ayant révélé l'existence de vidéos en possession du mari, plusieurs des violeurs ont pu être traduits en justice, tandis que d'autres restent encore en liberté.

Cette affaire, qui a choqué la France par son ampleur et sa gravité, a ouvert un débat profond sur les violences sexuelles, la question du consentement et la

solidarité masculine face à ces actes. En effet, cette solidarité semble avoir joué un rôle clé dans la perpétuation du crime : d'après Thomas et Delage (2024), l'un des agresseurs, un infirmier, aurait prescrit au mari des médicaments destinés à mieux contrôler la victime, facilitant ainsi les abus.

Cette forme de complicité met en évidence l'insécurité persistante à laquelle les femmes doivent faire face, y compris dans leurs propres foyers. Elle soulève aussi une interrogation sur les dynamiques sociales qui entourent les violences sexuelles et la manière dont certaines normes ou connivences permettent à ces actes de perdurer.

Ces observations nous amènent à nous interroger sur la notion de culture du viol, qui désigne l'ensemble des pratiques, mythes et représentations culturelles contribuant à normaliser ou minimiser les violences sexuelles (Zaccour & Lessard, 2021). Selon ces auteurs, il est essentiel de considérer la dimension collective et systémique du problème, plutôt que de percevoir le viol comme un événement isolé. L'expression culture du viol met en lumière les mécanismes institutionnels et sociaux qui perpétuent ces violences, même en l'absence d'intentions explicitement sexistes.

Face à cette réalité, une question persiste : dans un contexte où les violences sexuelles semblent ancrées dans des logiques sociétales et institutionnelles, les victimes ressentent-elles encore le courage ou l'envie de dénoncer ce qu'elles ont subi ?¹

c) Cas du Québec

La question des violences sexuelles demeure au cœur de l'actualité politique et médiatique québécoise, révélant une réalité préoccupante qui touche un large

¹ Plus d'informations sur les différentes affaires de viol sont disponibles à la fin du document.

pan de la société. On le voit en 2021 avec l'affaire de Simon Houle, en 2022 avec celle de Hockey Canada, en 2023 avec celle de Coralie Léveillé et en 2024 avec celle de l'ex-policier Maxime Lehoux.

Parallèlement, les statistiques témoignent d'une persistance du phénomène et d'une évolution qui mérite une attention particulière. Selon l'Enquête sociale générale (ESG) dans un article de Conroy et Cotter (2017); environ 636 000 Canadiens ont été victimes d'agression sexuelle au moins une fois au cours de l'année précédent l'enquête, représentant un taux de 22 incidents pour chaque tranche de 1 000 habitants âgés de 15 ans et plus. Ces violences touchent de manière disproportionnée les femmes, avec 37 cas pour 1 000 femmes contre 5 pour 1 000 hommes, soulignant la forte asymétrie de ce phénomène.

Si l'on observe les données plus récentes, l'Institut de la statistique du Québec indique que 2022 a enregistré le nombre le plus élevé de victimes de violences sexuelles déclarées à la police depuis 2005. De plus, chaque année entre 2005 et 2022, le nombre de femmes victimes dépasse largement celui des hommes. En 2022, 86,8 % des victimes étaient des femmes, une proportion qui a progressé par rapport à 81,6 % en 2005, démontrant que ce problème ne connaît ni stagnation ni diminution.

Par ailleurs, les populations Autochtones² sont particulièrement touchées. Les données de l'ESG de 2014 révèlent une surreprésentation des victimes Autochtones, avec un taux de 58 incidents pour 1 000 habitants Autochtones,

² " Au Canada, « Autochtone » est un terme légal utilisé pour définir les premiers peuples et leurs descendants. Au Québec, les communautés Autochtones ont en commun d'avoir été établies au cours de vagues de sédentarisation et d'avoir été, pour la plupart, légalement instituées par les autorités gouvernementales canadiennes. La majorité des Premières Nations et des Inuits au Québec réside dans l'une des 55 communautés Autochtones réparties sur le territoire de la province." Cette explication est tirée du document de Laforest, J., Maurice, P. et Bouchard, L M. (dir.). (2018). *Rapport québécois sur la violence et la santé*. Montréal : Institut national de santé publique du Québec.

Le mot allochtone quant à lui désigne quelqu'un qui n'est pas originaire du pays qu'il habite.

contre 20 pour 1 000 allochtones. Ces chiffres indiquent une vulnérabilité accrue au sein de ces communautés, ce qui pourrait être attribué à divers facteurs, tels que les inégalités systémiques et les conditions socio-économiques précaires. Le portrait des inégalités socioéconomiques touchant les Autochtones au Québec, publié par l’Institut de recherche et d’informations socioéconomiques (IRIS), le met parfaitement en exergue en mettant en lumière les écarts significatifs entre les Autochtones et les non-Autochtones en ce qui concerne les revenus, les ressources, etc. Posca (2018) dans celui-ci souligne notamment que ces inégalités contribuent à une vulnérabilité accrue face aux violences.

Concernant les profils des agresseurs, les données montrent que dans la majorité des cas déclarés, l’agresseur est un homme (94 % des cas). Dans 44 % des cas, la victime ne connaît pas son agresseur, tandis que 52 % des agressions sont perpétrées par une personne connue de la victime, qu’il s’agisse d’un ami, d’une connaissance ou d’un voisin. De plus, dans 58 % des cas, l’agresseur est âgé de 18 à 34 ans, ce qui donne un aperçu du profil général des auteurs de ces violences.

Parallèlement, certaines affaires ont particulièrement marqué l’actualité québécoise, révélant l’impact de la médiatisation sur la sensibilisation et la perception des violences sexuelles. Un exemple frappant est celui de Catherine Fournier, la plus jeune députée de l’Assemblée nationale en 2016. Sur le site Infodimanche Lebel (2023) rapporte que la députée a récemment dénoncé l’agression sexuelle dont elle a été victime, mettant en cause l’ex-député Harold Lebel. Son témoignage a relancé les discussions sur la gestion des cas d’agressions dans les cercles politiques et sur la place des victimes dans le processus judiciaire et médiatique.

L’ensemble de ces observations met en évidence la persistance et l’ampleur des violences sexuelles au Québec, tout en soulevant des interrogations sur les

dynamiques sociales et politiques qui entourent ces crimes. La médiatisation de ces affaires contribue à la sensibilisation, mais elle interroge également sur la prise en charge des victimes et les efforts nécessaires pour une meilleure prévention et protection des personnes vulnérables.

4) Silence et invisibilisation : la réalité des violences sexuelles non dénoncées

a) Le poids du silence

Les violences sexuelles ne semblent pas toujours être prises au sérieux à la hauteur de leur gravité, et plusieurs facteurs contribuent à cette réalité. Comme mentionné précédemment, la solidarité masculine face à ce fléau complique davantage la prise en charge des victimes et la reconnaissance de ces actes comme des crimes nécessitant des sanctions. Palierne (2016) souligne que l'une des idées fondamentales du féminisme est de dénoncer la domination masculine en tant que système, ce qui permet de comprendre pourquoi l'émergence des mouvements féministes est directement liée à la lutte contre les injustices subies par les femmes.

Parallèlement à la banalisation de ces violences, un autre enjeu majeur se pose : la réticence des victimes à dénoncer les agressions qu'elles ont subies via les procédures officielles, notamment auprès des forces de l'ordre. Brennan, S. et Taylor-Butts (2008) indiquent que l'agression sexuelle figure parmi les crimes les moins signalés à la police, ce qui limite la visibilité du phénomène dans les données officielles. Trottier et al. (2018) estiment que le taux de dénonciation des agressions sexuelles au Québec est de seulement 5 % (Secrétariat de la condition féminine, 2016), ce qui suggère que les chiffres recensés par les autorités ne représentent qu'une infime partie de la réalité.

De plus, l'enquête Debout et al. (2018) met en lumière une problématique supplémentaire : dans la plupart des cas, l'auteur de l'agression est une personne

familière à la victime. Lorsque l'agresseur est un ami ou un membre de la famille, il y a une tendance à minimiser la gravité de l'acte, ce qui peut entraîner un silence prolongé et un refus de porter plainte. Une étude menée par Baril et Laforest (2018) suggère que cette proximité entre victime et agresseur, combinée au tabou entourant le viol, constitue l'une des principales raisons expliquant la faible dénonciation des infractions sexuelles.

Ces éléments révèlent une réalité complexe, où la banalisation des violences, la stigmatisation des victimes et la proximité des agresseurs participent activement à leur sous-dénonciation. Cela soulève des interrogations sur les mécanismes nécessaires pour encourager les victimes à briser le silence, mais aussi sur les efforts à déployer pour changer les perceptions sociales et institutionnelles autour des violences sexuelles.

b) L'omerta autour des violences sexuelles : un tabou persistant

Aujourd'hui, la société contemporaine évolue vers une démocratisation du discours sur la sexualité, accompagnée d'une augmentation de la diffusion et de l'accessibilité des contenus pornographiques, ainsi qu'une présence accrue de scènes explicites dans les films, les publicités et les vidéos en ligne (Giuly & Marty, 2015). Ces auteurs suggèrent que cette transformation s'inscrit dans une tendance qui prône la suppression progressive des tabous afin de favoriser une liberté sans limites dans l'expression de la sexualité.

Cependant, cette libération ne s'étend pas uniformément à tous les aspects du débat sur la sexualité. Giuly et Marty (2015) nuancent cette idée en mettant en lumière une contradiction flagrante : alors que l'expression sexuelle semble de plus en plus normalisée et acceptée, certains phénomènes comme les agressions sexuelles restent entourés d'un silence persistant et d'un malaise sociétal.

Autrement dit, la liberté dans la représentation du sexe dans les médias numériques en général n'entraîne pas nécessairement une meilleure prise en compte des violences sexuelles dans l'espace public.

Les auteurs expliquent que cette réalité peut être analysée à travers une perspective psychanalytique, où le sexe, quelle que soit sa forme d'expression, demeure intrinsèquement traumatique (Giuly & Marty, 2015, p.131). Cette idée s'inscrit dans l'hypothèse d'une organisation psychique fondée sur le tabou du féminin psychique. En d'autres termes, la société aurait construit une structure mentale et culturelle qui place la sexualité féminine sous le sceau du non-dit et de l'inconfort, créant ainsi une asymétrie dans la manière dont les violences sexuelles sont abordées et dénoncées. Cette dynamique entraîne une distinction genrée dans la perception du sexe et des violences qui y sont associées. Force est de constater donc que le fait de parler de sexualité et de ses dérives devient plus dérangeant lorsqu'il s'agit d'une femme plutôt que d'un homme. Ce phénomène pourrait expliquer en partie la difficulté des victimes féminines à dénoncer les agressions sexuelles, ainsi que la persistance de biais culturels qui tendent à minimiser ou à passer sous silence leurs expériences. Ainsi, bien que la sexualité soit de plus en plus médiatisée sous des formes diverses, les violences sexuelles restent cloisonnées dans un espace de malaise et de réticence, où le tabou du féminin psychique contribue à freiner une prise en compte véritable et égalitaire du problème. Cette analyse soulève donc une question essentielle : dans un monde où l'expression sexuelle est libérée, pourquoi les violences sexuelles et leur dénonciation peinent-elles encore à trouver une place légitime dans le discours public ?

Cette réticence à aborder ces violences de manière frontale pose la question de l'efficacité du système judiciaire dans la prise en charge des victimes. Face aux faibles taux de dénonciation et aux nombreuses barrières que rencontrent les

survivantes, peut-on véritablement affirmer que la justice offre une protection suffisante et un accès équitable aux recours légaux ?

c) Les failles du système judiciaire

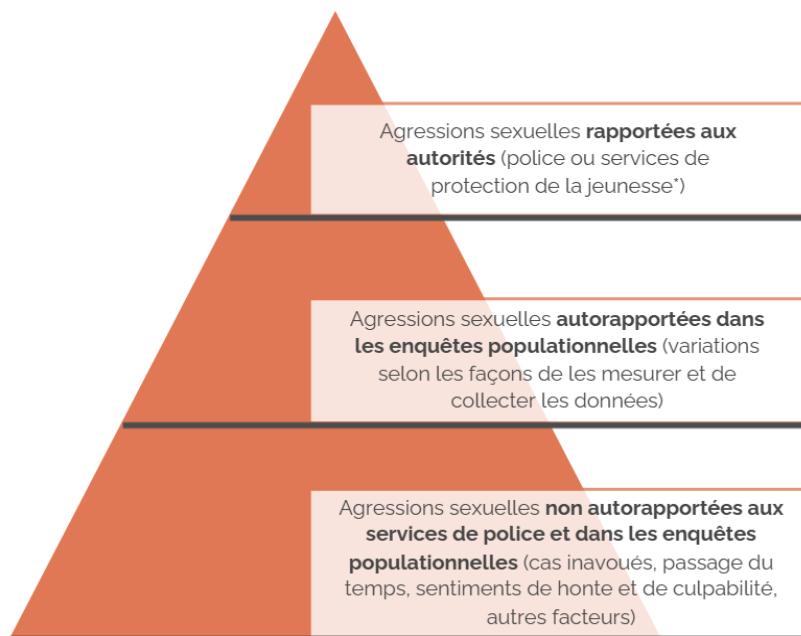
Parallèlement aux nombreux obstacles qui entravent la dénonciation des violences sexuelles, la perception d'une banalisation du système judiciaire semble constituer une autre barrière majeure. En effet, certaines victimes ne jugent pas nécessaire de se tourner vers la justice, estimant que leur plainte ne sera ni suffisamment prise en compte, ni suivie d'effets concrets. Selon Weiler (2017), plusieurs raisons expliquent cette réticence :

- Le mauvais traitement du système judiciaire : les victimes se heurtent à des obstacles dès leur arrivée au commissariat. Elles sont parfois mal reçues, confrontées à une latence administrative, et se retrouvent face à des instances qui, trop souvent, ne semblent pas accorder à leurs témoignages l'attention qu'ils méritent.
- Les sentences légères envers les agresseurs : les peines infligées aux auteurs d'agressions sexuelles sont parfois perçues comme insuffisantes, ce qui dissuade les victimes de porter plainte. Certains accusés échappent même à toute poursuite judiciaire, ce qui nourrit un sentiment d'impunité.
- La remise en cause des témoignages : le scepticisme à l'égard des récits des victimes constitue un frein important. Lorsque leur parole est mise en doute, elles peuvent ressentir un manque de soutien et de crédibilité, les conduisant à renoncer à engager des démarches juridiques.
- Le coût et la longueur des procédures : les recours judiciaires sont souvent coûteux et chronophages, ce qui peut décourager les survivantes de

violences sexuelles, notamment celles qui manquent de ressources ou d'un soutien adéquat.

FIGURE 1

AMPLEUR DE L'AGGRESSION SEXUELLE SELON LES DIFFÉRENTES SOURCES DE DONNÉES



Source : Baril et Laforest (2018). « Chapitre 3 : Les agressions sexuelles », dans *Rapport qu  b  cois sur la violence et la sant  *, Montr  al, p. 56-95. Institut national de sant   publique du Qu  bec.

Cette figure met en  vidence le d calage entre les agressions sexuelles qui sont rapport  es aux autorit  s et celles qui restent sous silence. Elle illustre l' tendue de la complexit  des violences sexuelles en montrant que seule une fraction d'entre elles est officiellement signal  e.

Ce constat trouve un  cho dans le t moignage de l'actrice fran aise Ad le Haenel, qui r sume la frustration des victimes face   une justice percue comme inop  rante. Dans un article de Pichard (2019) sur *Lib ration*, elle explique qu'elle

a renoncé à porter plainte, affirmant que la justice « condamne si peu les agresseurs, juste un viol sur cent. » Cette affirmation illustre le sentiment de méfiance et de découragement qui prédomine chez de nombreuses survivantes.

Face à ces limites, ces dernières années ont vu une montée en puissance des médias socionumériques et des médias d'information comme espaces alternatifs de dénonciation. Il apparaît que les victimes se tournent de plus en plus vers ces plateformes pour raconter leurs expériences, contournant ainsi le cadre judiciaire perçu comme inefficace. Tirmache (2021) souligne que ce choix est motivé par le besoin de libérer leur parole dans un environnement où elles se sentent mieux comprises et moins jugées, une idée également mise en avant par Ricci (2020). Ce mouvement s'inscrit aussi dans une dynamique d'imitation, où les victimes suivent l'exemple de celles et ceux qui prennent la parole sur les réseaux sociaux pour dénoncer publiquement. C'est dans cette perspective que Bourdeau et Ouimet (2010) mobilisent la théorie de l'apprentissage social de Bandura (1977, 1986), selon laquelle la médiatisation de comportements déviants par des figures publiques ou anonymes, auxquelles les individus peuvent s'identifier, peut susciter des phénomènes d'imitation ou de suggestion.

C'est dans ce contexte que les mouvements tels que #MeToo et #BalanceTonPorc, apparus entre 2014 et 2016, ont donné naissance à une vague massive de dénonciations en ligne. Ces campagnes ont ouvert la voie à une nouvelle forme de prise de parole, où les victimes ne se contentent plus d'utiliser des mot-clés, mais désignent désormais clairement les auteurs des violences qu'elles ont subies. Cette évolution témoigne d'un changement majeur : les survivantes semblent de plus en plus déterminées à s'exprimer sans se cacher, et les médias d'informations numériques jouent un rôle essentiel dans la visibilité de ces témoignages.

À la lumière de cette libération de la parole, ceux-ci ont dû adapter leurs pratiques éditoriales pour accorder une plus grande place à ces récits longtemps restés

sous silence. En réponse à l'essor des dénonciations en ligne, ils ont investi davantage dans le traitement des violences sexuelles, contribuant ainsi à leur médiatisation. Cette mutation soulève plusieurs interrogations : quelle est la position des médias d'information numériques face à cette amplification des dénonciations ? Comment structurent-ils leur couverture du phénomène pour concilier sensibilisation, objectivité et encadrement du discours ? Ces questionnements nous induisent à analyser la place du sujet au sein des médias choisis, le genre des rédacteurs, les thèmes et les mots-clés qui reviennent au sein de cette médiatisation.

C'est dans cette perspective que s'inscrit notre question de recherche, qui vise à analyser la représentation des violences sexuelles dans les articles ciblés, en mettant l'accent sur la manière dont les médias d'information numériques que nous avons choisis s'expriment sur le sujet.

CHAPITRE II :
CADRE THÉORIQUE

1) La sociologie des médias

La sociologie des médias constitue un outil d'analyse essentiel pour comprendre l'impact des médias sur les dynamiques sociales, les représentations collectives et les pratiques quotidiennes. La sociologie des médias vise à déconstruire les idées reçues et à distinguer les jugements précipités de la réalité des phénomènes médiatiques. De ce fait, elle permet de comprendre l'impact des dispositifs médiatiques sur la vie politique et culturelle. Elle s'intéresse notamment à l'émergence de l'opinion publique, aux techniques de propagande et de publicité, ainsi qu'à l'analyse des pratiques professionnelles des journalistes et des comportements des publics, dans les médias traditionnels comme numériques (Rieffel, 2010).

Compte tenu du sujet de notre étude, il apparaît essentiel d'examiner la transition des médias traditionnels vers les médias numériques d'information, afin de souligner leur contribution majeure en matière de rapidité et d'efficacité dans la diffusion des contenus, facilitant ainsi la vulgarisation des violences sexuelles faites aux femmes. Pour ce faire, commençons par mettre en exergue les travaux de Schimmele et al. (2021) qui ont mis en lumière l'omniprésence croissante des dispositifs médiatiques depuis plus d'un demi-siècle, qu'ils soient présents dans les espaces publics ou les sphères les plus privées de la vie quotidienne. Les médias traditionnels, qui furent les premiers à structurer le paysage médiatique, ont notamment contribué à l'élaboration des appartенноances collectives, en particulier par l'entremise de la radio et de la télévision. Or, les plateformes numériques d'information ont profondément transformé ce modèle en introduisant des formes de médiatisation plus interactives, fragmentées et parfois individualisées (Cardo, 2010). Leur interconnectivité croissante a engendré une multiplication des points de production de contenu, ainsi qu'une explosion des données disponibles, renforçant leur capacité à s'intégrer dans toutes les sphères de la vie sociale.

Comme l'indique Rieffel (2005), les médias exercent une influence sur le climat de l'opinion, peuvent agir sur la perception des enjeux, et jouent un rôle dans la hiérarchisation, l'amplification ou encore la simplification des problèmes sociaux. Cette capacité d'influence, déjà présente dans les médias traditionnels, s'est accrue avec le passage à l'information numérique, où la rapidité de publication, la logique algorithmique du référencement et l'accès en continu ont un effet direct sur les débats publics.

Dès lors, les médias d'information numériques que nous étudions participent donc activement à la structuration des perceptions collectives. Ils soulèvent d'importantes interrogations quant aux modalités par lesquelles les sujets de société sont priorisés, cadrés et diffusés dans l'espace médiatique. Cette dynamique s'inscrit dans un réseau de relations étroites que les médias entretiennent avec les autorités publiques, les groupes d'intérêt et les institutions universitaires, influençant ainsi les choix éditoriaux et les cadres de traitement de l'information (Best 1999 ; Sacco 2000).

En écho à cette approche, **Vliegenthart et van Zoonen (2011)** appellent à réinscrire l'analyse du cadrage dans une perspective sociologique, en insistant sur les rapports de pouvoir, les routines de production journalistique et les dynamiques institutionnelles qui façonnent les cadres médiatiques. Ils soulignent que le cadrage n'est pas uniquement un effet de texte sur le public, mais une construction sociale située, dépendante des contextes professionnels, culturels et politiques dans lesquels elle émerge.

Ceci n'est pas en opposition avec les affirmations de Roberge et Bélanger (2017), qui rapportaient que Mauss (1923) considère les phénomènes médiatiques comme des faits sociaux totaux. Autrement dit, dans notre étude, les médias d'information numériques ne sont pas extérieurs à la société : ils en sont à la fois un produit et un moteur. En les analysant, la manière dont ils apportent une

couverture médiatique permet une compréhension transversale de leur méthode de communication. Dans le cadre de cette recherche, cela s'avère particulièrement pertinent, puisque les violences sexuelles constituent un enjeu social, politique, culturel et médiatique à la fois, un objet d'étude pleinement inscrit dans cette logique de fait social total.

C'est dans ce cadre théorique que s'inscrit le présent mémoire. Plutôt que d'analyser l'impact des contenus ou leur réception auprès du public, il vise à explorer le traitement médiatique des violences sexuelles. En s'intéressant aux stratégies narratives adoptées dans la couverture médiatique de ce phénomène, cette étude s'inscrit dans la continuité des travaux de Savard-Moisan (2017), qui a examiné le traitement médiatique du mouvement #AgressionNonDénoncée dans les médias en identifiant les logiques de visibilisation, de légitimation et de narration à l'œuvre dans les articles journalistiques.

Dans ce prolongement, il devient essentiel d'interroger plus concrètement les effets de cette transformation numérique sur les pratiques éditoriales au sein des médias d'information numériques québécois. Si les fondements de la sociologie des médias permettent d'appréhender les logiques générales de structuration de l'espace public, le contexte actuel appelle une analyse plus fine. Le chapitre suivant s'intéressera donc au traitement médiatique des violences sexuelles dans cet environnement numérique en constante évolution, en examinant les formes spécifiques de médiatisation qui en résultent.

2) Sphère numérique et traitement éditorial des violences sexuelles : vers de nouvelles formes de médiatisation

Le passage au numérique a profondément transformé le paysage médiatique québécois, influençant non seulement la production et la diffusion de l'information,

mais aussi la manière dont certains sujets délicats, comme les violences sexuelles, sont abordés dans les médias. Historiquement, les informations étaient relayées sous format papier. Ce dernier occupait une place centrale dans la structuration de l'espace public et jouait un rôle fondamental dans la formation de l'opinion publique, comme indiqué par Habermas (1978) dans le texte de Paquette (2000). Cependant, avec l'essor des technologies numériques, l'évolution des modes de consommation de l'information, la diffusion en ligne; les nouvelles tendances qu'il s'agisse de versions numériques de journaux imprimés ou de *pure players*³ redéfinissent les logiques médiatiques en favorisant de nouvelles pratiques et un accès immédiat aux contenus.

Les grands médias traditionnels québécois, tels que *La Presse*, *Le Devoir* et *Le Nouvelliste*, ont investi le web pour répondre aux attentes d'un lectorat plus vaste et diversifié. Selon Zouari (2007), cette transition vers le numérique peut être complète, avec une reproduction intégrale du contenu imprimé, ou partielle, avec une sélection éditoriale adaptée aux spécificités du web. Dans les deux cas, elle conserve les fondements d'une logique éditoriale héritée du modèle papier, mais elle intègre progressivement des innovations propres aux nouveaux supports numériques. En effet, le passage au web a favorisé des ajustements dans les formats et les techniques de narration, introduisant des contenus multimédias, des infographies interactives et des enquêtes participatives, qui enrichissent la présentation et la compréhension des sujets.

Cependant, comme l'ont observé Rebillard (2006) ainsi que Marty et al. (2012), malgré cette transition numérique, la médiatisation en ligne tend à reproduire les pratiques de la médiatisation imprimée, ce qui se traduit par une certaine homogénéité dans le choix des sujets et leur traitement rédactionnel. Néanmoins, l'essor des formats numériques, tels que les encadrés thématiques, les

³ Un *pure player* est une entreprise qui exerce son activité uniquement en ligne. Le Gall (2021).

reportages vidéo, les hyperliens contextuels et les témoignages directs, permet d'envisager une médiatisation plus immersive et parfois plus émotionnelle des questions sensibles, à l'image des violences sexuelles. Ces nouveaux formats offrent au lectorat une perspective plus vivante et engageante, facilitant une approche plus nuancée et approfondie de ces thématiques complexes. En somme, si les médias d'informations québécois ont su s'adapter aux défis du numérique, ils continuent à naviguer entre héritage traditionnel et innovations technologiques pour répondre aux exigences de l'ère digitale.

3) La théorie de *l'agenda-setting*

La théorie de *l'agenda-setting*, formulée par McCombs, et Shaw (1972), met en évidence le rôle crucial des médias dans la définition des priorités sociétales. Elle repose sur l'idée que l'attention médiatique accordée à un sujet influence directement la perception du public quant à son importance. Autrement dit, ce n'est pas seulement la nature des faits qui façonne les débats publics, mais surtout la manière dont ils sont couverts et mis en avant par les médias.

Dans le cadre de la couverture médiatique des violences sexuelles dans les médias d'information numériques québécois, cette approche offre un outil d'analyse pertinent. Elle permet d'interroger la visibilité accordée à ces violences : sont-elles traitées comme des enjeux centraux, au même titre que la politique, l'économie ou la criminalité, ou sont-elles reléguées à des rubriques secondaires comme les faits divers ou les tribunes d'opinion ? De plus, il est intéressant d'observer si certaines formes de violences conjugales, agressions en contexte de guerre, abus dans des institutions sont davantage médiatisées que d'autres, et si leur traitement varie selon les événements.

L'application de cette théorie à l'étude permet d'identifier les tendances éditoriales et les choix de cadrage qui influencent la perception collective du phénomène. Par exemple, certains médias d'information numériques comme *La Presse* adoptent une approche engagée, consacrant régulièrement des enquêtes approfondies sur ces questions, ce qui témoigne d'une volonté de sensibilisation. D'autres, comme *Le Nouvelliste*, en revanche, y accordent une couverture plus sporadique, souvent en réaction à des événements marquants comme un procès ou un mouvement social, à l'image de #MeToo.

Notre analyse repose sur un corpus de 300 articles. Sur cette base, il est possible d'évaluer le poids médiatique des violences sexuelles dans l'espace public québécois et de voir si leur présence dans les médias d'information numériques suit une évolution constante, connaît des pics ponctuels ou varie selon les contextes sociopolitiques. En définitive, la théorie de *l'agenda-setting* nous aide à comprendre comment les médias participent à la construction du débat autour des violences sexuelles et à évaluer dans quelle mesure ces enjeux sont perçus comme des priorités sociétales.

4) Cadrage médiatique

Si la théorie de l'agenda-setting permet de comprendre quels sujets les médias d'information numériques choisissent de mettre en avant, le concept de cadrage médiatique (ou *framing*) permet, quant à lui, d'analyser comment ces sujets sont présentés au public. Il s'agit d'étudier la manière dont ils sélectionnent, structurent et mettent en récit certaines dimensions d'un événement ou d'un problème social.

Dans cette optique, De Vreese (2005, p. 53, traduction libre) définit le cadrage comme étant⁴ « une mise en évidence de différents aspects d'un sujet. Alors que la théorie de l'agenda-setting traite de la saillance des enjeux, le cadrage concerne leur présentation. » Le cadrage oriente donc la lecture que le public peut faire d'un phénomène, en insistant sur certains éléments plutôt que d'autres. Cette sélection narrative et symbolique repose sur des choix éditoriaux, des biais culturels ou encore des référents collectifs qui influencent la réception du message.

Robert M. Entman (1993, p. 53, traduction libre), autre référence incontournable sur ce concept, précise que⁵ « cadrer consiste à sélectionner certains aspects d'une réalité perçue et à les rendre plus saillants [...] de manière à promouvoir une définition particulière du problème, une interprétation causale, une évaluation morale ou une proposition de dénouement pour l'élément décrit. » Autrement dit, le cadrage opère un travail de mise en sens qui va bien au-delà de la simple transmission d'informations : il structure une manière de penser, de ressentir et parfois même d'agir sur un sujet donné.

Appliqué au cas des violences sexuelles, ce concept permet d'analyser en profondeur comment les récits médiatiques peuvent, selon les cas, visibiliser certaines formes de violence ou invisibiliser certaines victimes, renforcer ou au contraire déconstruire des stéréotypes de genre, ou encore interpréter les faits à travers une grille émotionnelle, judiciaire, ou sociopolitique. Le cadrage n'est donc jamais neutre : il participe activement à la construction sociale du problème médiatisé. En ce sens, comme le soulignent Dupuy et al. (2024), l'idée de

⁴ Citation originale: «A frame is an emphasis in salience of different aspects of a topic. While agenda-setting theory deals with the salience of issues, framing is concerned with the presentation of issues. »

⁵ Citation originale: «To frame is to select some aspect of a perceived reality and make them more salient in a communicating text, in such a way as to promote a particular problem definition, causal interpretation, moral evaluation, and/or treatment recommendation for the item described. »

neutralité dans les médias relève davantage d'un idéal que d'une réalité observable. Les choix éditoriaux, les angles de traitement et les référents culturels mobilisés dans les récits journalistiques traduisent des biais implicites qui influencent la manière dont les violences sexuelles sont perçues, comprises et discutées dans l'espace public.

Parallèlement, plusieurs recherches ont démontré l'importance de cette approche dans l'étude des violences sexuelles. Le travail de Savard-Moisan (2017), par exemple, met en lumière la manière dont le mouvement #AgressionNonDénoncée a été cadré dans les médias d'informations : tantôt comme une mobilisation collective et légitime, tantôt comme une succession de récits isolés. De la même manière, Franiuk et al. (2008) ont montré que les médias numériques peuvent cadrer ces violences comme des incidents privés ou, à l'inverse, les inscrire dans une perspective systémique en lien avec la culture du viol et les rapports de domination.

Ainsi, intégrer une analyse des cadres médiatiques dans l'étude du traitement des violences sexuelles permet de déceler les récits dominants, de comprendre leurs effets symboliques, et d'interroger leur rôle dans la formation des représentations collectives au sein de l'espace public québécois.

En parallèle de la manière dont les médias d'information numériques construisent et cadrent l'information, il est également crucial d'examiner les usages contestataires des outils médiatiques par les actrices elles-mêmes. À l'intersection entre médiatisation et mobilisation, les espaces numériques offrent de nouvelles possibilités d'expression, de dénonciation et de transformation sociale. La section suivante s'intéressera ainsi aux formes contemporaines de contestation sociale portées par les femmes à travers des plateformes numériques telles que : X ou Facebook. Ce sont précisément ces formes de contestation numérique que les médias d'information numériques reprennent

souvent, en relayant les contenus qui circulent sur ces plateformes. Les prochaines sections sont donc importantes pour une meilleure compréhension de notre sujet.

5) Médias et contestation sociale

La redéfinition des normes sociales a permis aux femmes d'accéder à un nouvel espace de lutte, où elles peuvent revendiquer leurs droits et dénoncer les injustices qu'elles subissent. Dans le prolongement du militantisme traditionnel, les plateformes numériques se sont imposées comme des outils incontournables pour les mouvements féministes, qui utilisent ces technologies afin de sensibiliser l'opinion publique, mobiliser les soutiens et transformer les rapports de pouvoir (Jouët et Ngono 2022 ; Mendes et al., 2018 ; Morley et Kuntz, 2019). Grâce à la rapidité de diffusion et à la viralité de l'information, ces nouveaux espaces d'expression permettent d'interpeller directement la société et d'exercer une pression sur les institutions pour obtenir des avancées concrètes en matière de droits des femmes.

Au Québec, ces dernières années ont été marquées par une médiatisation croissante des violences sexuelles, contribuant à la lutte contre la culture du viol. Comme le souligne David (2023, p.1) : « Depuis plusieurs années, le Québec voit se succéder des vagues de dénonciation de violences sexistes et sexuelles. » Cette amplification médiatique est fortement liée à la façon dont les femmes ont misé sur les médias numériques pour briser le silence, les utilisant non seulement comme des espaces de témoignage, mais aussi comme des outils de revendication et de solidarité.

De ce fait, ce besoin d'amplifier la parole à travers les médias numériques peut être relié au concept de slacktivisme, qui décrit une forme de militantisme numérique impliquant des actions à faible coût et à faible risque. Dabbabi et al. (2022, p.1) définissent le slacktivisme comme « les activités de militantisme, via

les médias socio-numériques, à faible risque et à faible coût, entreprises par des jeunes dont le but est de sensibiliser, de produire un changement ou d'apporter une satisfaction personnelle ».

Cette forme d'engagement a donné naissance à plusieurs mobilisations virales, démontrant la puissance de l'action collective à travers le numérique, parmi lesquelles :

- Les Gilets jaunes en France, mouvement né le 13 octobre 2018, initié par Priscillia Ludosky, qui a lancé une pétition réclamant une baisse du prix de l'essence. En quelques semaines, la pétition a atteint plus d'un million de signatures, provoquant même une réaction du président Emmanuel Macron.
- *Black Lives Matter*, une mobilisation mondiale qui a obtenu plus de 19 millions de signatures, soulignant son impact majeur sur la lutte contre les injustices raciales et les violences policières.

Cependant, si ces mouvements ont démontré l'efficacité du militantisme en ligne, celui qui nous intéresse particulièrement est *#MeToo*, qui a profondément marqué la lutte contre les violences sexuelles. Cette campagne, devenue virale en quelques jours, a permis une libération massive de la parole des victimes, transformant le débat public et contraignant les institutions à repenser leurs mécanismes de protection et de prévention.

Ainsi, l'utilisation des médias socionumériques comme espace de lutte féministe témoigne d'une mutation du militantisme, où la digitalisation des revendications permet une mise en lumière plus rapide des problématiques sociales. Dans cette perspective, il est essentiel d'examiner comment *#MeToo* et d'autres mouvements similaires ont influencé le traitement médiatique des violences sexuelles.

➤ Le mouvement #MeToo

Ces dernières années ont été marquées par une intensification des mobilisations sur les médias numériques en général, offrant aux victimes de violences sexuelles une plateforme de dénonciation et de sensibilisation. Comme mentionné précédemment, il est essentiel de revenir sur le mouvement #MeToo, qui a profondément changé le paysage des luttes féministes et la médiatisation des violences sexuelles. En effet, nous le constaterons plus bas dans notre étude, une bonne partie du contenu relayé sur les médias d'informations numériques que nous avons choisis concerne le mouvement #Me Too. Il paraît donc primordial de revenir sur celui-ci pour une meilleure compréhension de nos résultats. C'est dans ce contexte qu'il convient de rappeler l'origine même du mouvement.

Tarana Burke, militante afro-américaine, a lancé ce mouvement en 2006 pour dénoncer les violences sexuelles affectant majoritairement les femmes racisées et provenant de communautés défavorisées. Toutefois, ce n'est qu'en 2017 que #MeToo prend une ampleur mondiale, devenant viral sur les médias sionumériques à la suite d'enquêtes journalistiques qui ont conduit à la médiatisation de nombreuses affaires impliquant des personnalités publiques accusées de violences sexuelles, dont l'affaire Weinstein. L'ampleur qu'a prise le mouvement #MeToo à partir de 2017 ne s'est pas limitée aux sphères médiatiques internationales : elle a également eu des répercussions concrètes au niveau local. Au Québec, par exemple, on a observé une augmentation marquée des signalements d'agressions sexuelles, avec une hausse de 61 % après la première vague du mouvement, comparativement à la moyenne trimestrielle antérieure (Cotter & Rotenberg, 2018).

L'ancienne plateforme Twitter, aujourd'hui X, a été l'un des principaux espaces de propagation du mouvement. Comme l'indiquent Lachapelle et Moreau (2024), le mot-clic #MeToo a été utilisé plus de 19 millions de fois, principalement par des

femmes ayant subi une agression sexuelle, mais qui n'avaient jamais osé en parler publiquement auparavant. Cette explosion du mouvement a conduit à une imposition des voix féministes dans l'espace public, encourageant la libération de la parole des survivantes tout en mettant en lumière l'ampleur des violences sexuelles (Alaggia et Wang 2020).

En parallèle, d'autres mouvements de lutte ont émergé ces dernières années, contribuant à la dénonciation des violences sexuelles sous différents angles :

- #AgressionNonDénoncée (2014) : lancé par la Fédération des femmes du Québec, ce mouvement puise ses origines dans le mot-clic anglophone *#BeenRapedNeverReported*, visant à mettre en évidence la difficulté des victimes à porter plainte.
- #StopCultureDuViol (2016) : initié par la militante féministe autochtone Natasha Kanapé Fontaine, en réaction aux scandales médiatisés sur les violences commises à l'encontre des femmes autochtones.
- Mouvements de 2018 : plusieurs mots-dièse comme *#WhyIDidntReport*, *#EtMaintenant* et *#AprèsMoiAussi* ont poursuivi le travail de libération de la parole, soulignant les obstacles sociaux et judiciaires rencontrés par les survivantes.

Par ces mobilisations numériques, on observe une évolution dans les formes de dénonciation, où la médiatisation des violences sexuelles ne repose plus uniquement sur des mot-clics, mais s'inscrit dans des témoignages et des prises de position publiques. Cette transition vers une visibilité accrue des victimes montre un changement dans la perception sociale de ces violences, tout en interpellant les médias d'information numériques sur leur rôle dans la vulgarisation du sujet.

5) La couverture médiatique autour des violences sexuelles

Au-delà de leur fonction de contestation et de mobilisation, les médias numériques d'ordre général jouent un rôle central dans la vulgarisation des violences sexuelles, en fournissant une couverture médiatique étendue qui permet d'informer et de sensibiliser le public à cette problématique (Lachapelle et Nasr 2024).

Pour une grande partie de la population, ces médias sont la principale source d'information sur la criminalité et les agressions sexuelles (Elford et al., 2017). En mettant en lumière ces crimes, les médias contribuent à façonner la perception collective des violences sexuelles, influençant les connaissances, les croyances, les attitudes et les comportements face à ces délits. Comme le souligne Wagner-Lapierre (2020) dans un article de *PolicyOptions*, « c'est par les sources journalistiques que la population canadienne accède à des connaissances en matière d'agressions sexuelles ».

Les médias d'information numériques ne se contentent donc pas de diffuser des faits, ils ont aussi la capacité d'influencer les normes sociales. À travers le traitement médiatique des violences sexuelles, ils contribuent à modeler les représentations de ce qui est jugé acceptable ou inacceptable dans la société. Ce pouvoir d'influence peut jouer un rôle essentiel dans la prévention des agressions sexuelles en sensibilisant le public aux facteurs de risque, aux conséquences de ces violences et aux responsabilités individuelles et institutionnelles.

En amplifiant la portée des témoignages et des enquêtes, les médias d'information numériques permettent aux victimes de briser le silence et aux institutions de prendre conscience de l'ampleur du phénomène. Cette médiatisation favorise ainsi une évolution des mentalités, encourageant une prise de conscience plus large et une réflexion sur les mécanismes de protection et de

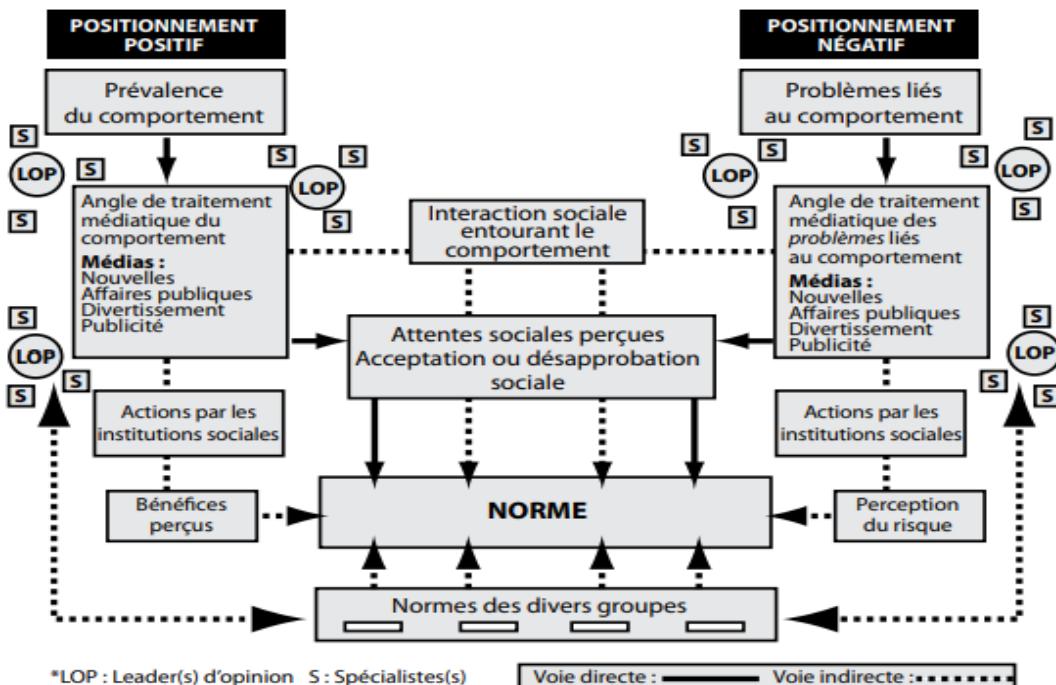
lutte contre ces violences. Cette influence médiatique sur la perception sociale des agressions sexuelles nous amène à nous interroger sur la manière dont les médias d'information numériques structurent leur couverture de ces sujets sensibles, et sur l'impact de leurs choix éditoriaux sur la construction des discours publics liés aux violences sexuelles.

6) Influence des médias sur les normes sociales

Les médias numériques d'ordre général, jouent un rôle essentiel dans l'élaboration, la diffusion et la transformation des normes sociales, influençant la manière dont certains sujets, comme les violences sexuelles, sont perçus et discutés dans l'espace public. Comme le souligne si bien Clermont-Dion (2022, p. 20), « le Web est apparu comme un espace public propice à la discussion et à l'élaboration d'un projet sociopolitique féministe qui inclurait [...] des femmes autrefois exclues de la sphère publique ». Autrement dit, les médias numériques en général, ont permis à des groupes historiquement marginalisés de s'exprimer et de participer à des débats qui leur étaient autrefois inaccessibles.

Un exemple de ce pouvoir médiatique peut être observé à travers le tableau proposé par Renaud (2005), qui retrace les processus médiatiques de transformation des normes sociales.

FIGURE 30
Les processus médiatiques façonnant les normes



Source : les données sont tirées de la figure 1 de l'article de Lise Renaud, *Modèle du façonnement des normes par les processus médiatiques dans Communication : Horizons de pratiques et de recherche*, Montréal, Presse de l'Université du Québec, 2005, page 14.

Bien que ce modèle reste théorique, il illustre l'influence des médias numériques sur l'évolution des perceptions, notamment en matière de violences sexuelles. L'autrice y met en évidence la capacité des médias numériques à provoquer un changement d'opinion, en confrontant les audiences à de nouvelles informations et perspectives qui peuvent bousculer des croyances préétablies.

C'est précisément ce phénomène qui s'est produit à travers les témoignages en ligne de survivantes de violences sexuelles. De nombreuses femmes qui hésitaient à parler de leur expérience ont finalement trouvé du courage en voyant

d'autres témoignages et en constatant la force des prises de position médiatiques. La massification des informations et des récits dans l'espace public a contribué à redéfinir les normes pour ces femmes, en leur offrant une légitimité et une reconnaissance sociale qu'elles n'avaient pas auparavant. Comme l'exprime Stéphanie Bénard dans un article de Duchaine et Ferah (2020) : « J'avais peur, mais là, je n'ai plus peur. » Cette déclaration témoigne de l'impact psychologique et social de la médiatisation, qui transforme la perception du droit à la parole et du droit à la justice.

Ce processus de transformation sociale peut être analysé à travers le concept de subversion, qui prend toute son importance dans cette étude. Moisan-Paquet (2023, p. 53) explique que la subversion permet « de considérer les mobilisations cyberféministes du mouvement #MeToo comme des actes qui visent à dépasser et à resignifier les codes masculins du Web ». Selon Butler (2005), la subversivité se définit comme la capacité à remettre en question, modifier et déconstruire/reconstruire les normes genrées et sexuées. Autrement dit, les mouvements féministes en ligne, en s'appropriant les outils médiatiques, contribuent activement à la transformation des représentations sociales, ouvrant ainsi la voie à de nouveaux standards et modes de pensée.

CHAPITRE III :
MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

Cette section présente un aperçu détaillé des méthodes employées pour mener cette étude, en expliquant les processus mis en place pour identifier, collecter et analyser les données essentielles à la rédaction de ce mémoire. L'ensemble du travail s'inscrit dans une approche mixte, une méthodologie largement utilisée dans les sciences humaines et sociales, dont l'objectif est d'explorer, comprendre et expliquer les phénomènes en leur attribuant une signification pertinente.

1) Recherche qualitative

Dans le cadre de notre approche méthodologique mixte, l'analyse qualitative occupe une place prépondérante. C'est pourquoi nous avons choisi de concentrer notre attention sur ce volet dans le développement de notre recherche, en commençant par le définir.

Comme le soulignent Mays et Pope (1995, p. 43), « *The goal of qualitative research is the development of concepts which help us to understand social phenomena in natural (rather than experimental) settings, giving due emphasis to the meanings, experiences, and views of all the participants* ». Autrement dit, la recherche qualitative vise à comprendre les phénomènes sociaux dans leur cadre naturel, en accordant une attention particulière aux perceptions et aux expériences des acteurs impliqués, sans les soumettre à des conditions expérimentales artificielles.

Bien qu'il n'existe pas une définition uniforme de la recherche qualitative, la majorité des chercheurs s'accordent sur certains principes fondamentaux. Creswell (1998, p.14), par exemple, la définit ainsi : « Les écrivains conviennent que l'on entreprend la recherche qualitative dans un cadre naturel où le chercheur est un instrument de collecte de données qui rassemble des mots ou des images, leur analyse inductive met l'accent sur la signification de participants, et décrit un

processus qui est expressif et convaincant dans le langage. » Tiré de l'article de Kohn et Christiaens (2014).

Ainsi, la recherche qualitative ne se limite pas à identifier des réponses précises, mais accorde également une importance cruciale à la formulation des bonnes questions. Elle permet une observation approfondie de la réalité sociale et cherche à capter la complexité des expériences vécues, offrant ainsi une compréhension nuancée des phénomènes étudiés.

De leur côté, Lalancette et Luckerhoff (2023) insistent sur le fait que la recherche qualitative se concentre sur l'étude des expériences humaines, sans chercher à les quantifier. Cette approche repose sur la prise de conscience des individus face aux phénomènes qu'ils traversent, et le rôle du chercheur est non seulement de collecter ses données, mais aussi de les analyser de manière systématique et rigoureuse afin de proposer une interprétation pertinente.

Selon ces auteurs, toute démarche qualitative doit respecter deux principes essentiels :

- La collecte de données, qui repose principalement sur l'analyse des discours et témoignages des individus concernés.
- Les principes d'analyse, qui permettent de traiter ces informations de manière méthodique pour en dégager des éléments de compréhension approfondis.

En opposition à la méthode quantitative, qui s'appuie principalement sur des données chiffrées et statistiques, la méthode qualitative privilégie l'exploration des significations, des perceptions et des dynamiques sociales. Compte tenu de l'objet de cette étude, qui s'intéresse aux discours et aux représentations entourant les violences sexuelles dans les médias, cette approche qualitative apparaît comme la plus pertinente pour saisir la complexité et la profondeur des enjeux sociétaux abordés.

2) Analyse de contenus

Wanlin (2007, p. 249) le définit comme étant « L'analyse de contenu est un ensemble d'instruments méthodologiques de plus en plus raffinés et en constante amélioration s'appliquant à des discours extrêmement diversifiés et fondés sur la déduction ainsi que l'inférence. » En effet, l'analyse de contenu est une approche méthodologique qualitative qui permet d'examiner la fréquence d'apparition de mots, de thématiques et de concepts dans des discours, des textes ou des messages. Cette méthode est largement utilisée dans les sciences sociales, notamment pour comprendre les représentations et les dynamiques sous-jacentes aux communications médiatiques. Wanlin (2007) surenchérit en affirmant que l'analyse de contenu suit un processus structuré composé de trois étapes successives : une phase préparatoire, l'examen et l'exploitation des données, puis l'interprétation des résultats et les conclusions qui en découlent.

Face à l'objectivité de ce procédé méthodologique, nous avons choisi d'adopter cette technique afin de pouvoir promptement répondre à notre recherche. Cette méthode permet de repérer des schémas qui se répètent, d'analyser la structuration des discours et de mieux comprendre les stratégies discursives développées autour du sujet choisi (Bardin 2013).

Cette méthode se révèle particulièrement adaptée à notre travail puisqu'elle nous permet d'étudier en profondeur les discours médiatiques en lien avec notre problématique, tout en apportant un cadre rigoureux pour interpréter les données textuelles collectées.

a) Choix du contenu à analyser

Nous avons choisi d'analyser des articles médiatiques en ligne en rapport avec ce sujet. Lesquels sont : *La Presse*, *Le Devoir* et *Le Nouvelliste*. Le choix de ces derniers est d'une part pour leur simplicité d'usage, mais aussi car ils ne sont pas

limités par le territoire, dans le sens où quel que soit l'endroit où on se trouve, on a accès à l'information. D'une autre part, pour la considération éthique. Notre première option était de nous pencher sur les discours provenant de réseaux sociaux tels que Facebook. Néanmoins, considérant que cela nous demanderait d'avoir le consentement écrit de chaque personne pour qui on reprendrait les propos, nous avons préféré explorer une option moins sensible. Nous avons conscience que notre sujet est de constructions émotives, et donc il était essentiel pour nous de le traiter de manière délicate afin de respecter et de préserver tous les acteurs qui s'y afférent.

Ceci est donc la raison pour laquelle nous nous sommes tournés vers un contenu moins privé, auquel tout un chacun a déjà accès, car étant rendu public. Les articles relayés dans les médias d'information numériques sont pour notre recherche la meilleure alternative et nous offrent par ricochet beaucoup plus de choix de contenus.

b) Base de données

Pour garantir la fiabilité et la pertinence des informations collectées, nous avons choisi d'utiliser la plateforme Eureka.cc comme moteur de recherche principal. Ce choix repose sur sa rigueur méthodologique, puisqu'il s'agit d'un moteur de recherche structuré, offrant des contenus vérifiés et issus de sources académiques ou de médias d'informations qualifiés.

Contrairement à d'autres moteurs de recherche plus généralistes comme Google, où les informations sont moins filtrées et accessibles à tout type de rédacteur, Eureka.cc offre un cadre plus restreint et fiable. En tant que ressource universitaire, il nous assure un meilleur accès aux outils scolaires et aux articles issus de médias d'information numériques qualifiés au Québec, ce qui correspond à notre objectif de garantir l'exactitude et la crédibilité des données analysées.

c) Sélection des mots-clés et affinage de la recherche

Pour affiner notre processus de recherche, nous avons commencé par identifier des mots-clés stratégiques qui nous permettraient de cibler les articles les plus pertinents. Les premiers termes sélectionnés furent : violences sexuelles + femmes + Québec.

Ces mots-clés ont été inscrits dans la barre de recherche et, pour améliorer la précision des résultats, nous avons paramétré une recherche avancée afin de filtrer les articles selon des critères spécifiques, notamment leur origine nationale. Cette approche nous a permis d'éliminer les contenus non pertinents et de nous concentrer sur les publications québécoises, alignées avec l'objet de notre étude.

Au fil de notre analyse, nous avons constaté la récurrence de certains termes, ce qui nous a conduit à ajuster notre stratégie de recherche. Nous avons donc élargi notre sélection de mots-clés en intégrant : violences sexuelles + femmes+ #MeToo.

Ces ajustements ont permis d'affiner davantage notre corpus de données, en ciblant les articles abordant les violences sexuelles sous l'angle des mouvements féministes et de la libération de la parole des victimes.

i) Outil d'analyse

Pour mener à bien notre examen du contenu médiatique, nous avons utilisé une grille d'analyse adaptée à nos objectifs de recherche. Celle-ci nous a permis de structurer notre travail, d'identifier les tendances principales et de dégager les discours dominants entourant les violences sexuelles dans les médias d'information numériques.

FIGURE 3
GRILLE D'ANALYSE DES 300 ARTICLES

Site	Sujet	Genre	Approche et contenu	Présence de témoignages ?	Si oui, lesquels ?	Ressources	Nombre de mots	Mots clés

Source : données personnelles

ii) **Choix du corpus**

➤ **Cadre temporel**

Il est difficile de fournir un chiffre exact concernant le nombre total d'articles traitant des violences sexuelles, car celui-ci varie selon les médias, les pays et les périodes. Toutefois, ces dernières années ont été marquées par une explosion significative du nombre d'articles consacrés à ce sujet, en raison de l'ampleur croissante des dénonciations et des débats sur les violences sexuelles sur Internet. Une analyse de Lochon (2021) sur un corpus de 2071 articles en France, publiés entre 1989 et 2019 le confirme. En effet, l'article identifie des pics médiatiques et des évolutions des représentations sociales qui sont apparues sur le sujet.

Par ailleurs, certaines recherches antérieures présentent des similarités avec notre démarche, notamment celle de Baril et Maurice (2017), qui portait sur la couverture médiatique des agressions sexuelles dans la presse écrite au Québec. Toutefois, cette étude n'est pas récente, puisque leur corpus reposait sur 269 articles diffusés entre mai 2010 et avril 2011. Raison pour laquelle, pour ce qui est de notre étude, nous avons sélectionné des articles publiés entre 2021 et

2024. Ce choix repose sur une volonté d'actualiser les données et d'obtenir un corpus plus récent, permettant d'analyser l'évolution du traitement médiatique des violences sexuelles après la vague de dénonciations massives entre 2016 et 2020. En nous focalisant sur cette période récente, nous avons pu identifier les ajustements médiatiques opérés et les nouveaux discours émergents suite à ces mobilisations.

➤ Choix des médias d'information numériques qualifiés

Durant l'ensemble de notre séjour au Québec, *La Presse*, *Le Devoir* et *Le Nouvelliste* sont les trois médias qui nous ont le plus aidé à nous informer sur les enjeux sociétaux. C'est donc ceci qui nous a permis de mieux comprendre les dynamiques et les débats qui façonnent la société québécoise. Ainsi, il était judicieux et évident pour nous de choisir de porter notre choix sur eux.

La Presse et *Le Devoir* sont reconnus pour leur engagement envers des enjeux sociaux et leur capacité à approfondir les débats publics, tandis que *Le Nouvelliste*, en tant que média régional, permet d'avoir un regard plus local sur la façon dont ces violences sont perçues et rapportées.

Par ailleurs, le choix de ces trois médias d'information numériques s'inscrit dans une volonté de privilégier des sources spécifiquement québécoises, vu que notre recherche se penche sur la couverture médiatique des violences sexuelles faites aux femmes exclusivement dans la sphère médiatique québécoise. Dans ce sens, les trois médias offrent une perspective locale et nationale, ce qui permet de jauger non seulement la portée médiatique du phénomène, mais aussi la manière dont il est traité selon les contextes et les sensibilités propres au Québec.

En optant pour ces trois médias, nous avons privilégié des sources fiables, capables de refléter promptement les nuances et les particularités du contexte québécois dans le traitement médiatique des violences sexuelles.

Ce choix nous a permis de constituer un corpus représentatif, offrant une diversité de perspectives sur le sujet.

➤ **Détermination du corpus d'articles**

Au total, nous avons ciblé 380 articles, parmi lesquels 300 ont été retenus et analysés. Ce choix s'est fait en concertation avec notre direction de recherche, qui a estimé que ce nombre représentait un équilibre optimal entre la diversité des sources disponibles et la faisabilité méthodologique dans le cadre de ce mémoire. Il s'agissait d'assurer une exploration approfondie du sujet tout en garantissant une approche réaliste et rigoureuse conforme aux exigences académiques.

La sélection du corpus a également été influencée par le temps limité dont nous disposions, ce qui nous a contraints à définir des critères stricts afin de retenir uniquement les articles les plus pertinents pour l'analyse. Nous avons veillé à ce que ces articles offrent une représentation fidèle et variée du traitement médiatique des violences sexuelles.

Cependant, malgré cette démarche structurée, le processus de sélection et d'analyse a présenté certaines difficultés, notamment dans la gestion du volume d'informations et l'identification des articles les plus significatifs par rapport à notre problématique de recherche.

➤ **Défis rencontrés dans la constitution du corpus**

L'un des principaux obstacles rencontrés lors de la constitution du corpus était la présence de doublons parmi les résultats obtenus. Certains articles apparaissaient à plusieurs reprises, ce qui nécessitait un travail minutieux de tri

et de suppression afin d'éviter les répétitions et d'assurer la diversité des sources examinées.

L'analyse du corpus a également posé un défi technique, notamment lors de son organisation en tableau. Nous avons initialement envisagé d'utiliser le logiciel NVivo pour structurer notre analyse, mais nous n'avions pas la connaissance requise pour ce logiciel qui nous paraissait caduc à utiliser. Cette contrainte nous a conduit à effectuer manuellement le processus d'analyse, ce qui a demandé un investissement considérable en temps et en rigueur, nécessitant plusieurs vérifications afin de minimiser les erreurs.

Malgré ces défis, cette démarche nous a permis de construire une bonne base de données, garantissant une exploration approfondie du traitement médiatique des violences sexuelles au Québec.

CHAPITRE IV :
ANALYSE & REGARD CROISÉ SUR LES RÉSULTATS

AVERTISSEMENT :

Ce chapitre présente une discussion fondée exclusivement sur l'analyse du corpus constitué de 300 articles. Les interprétations qui y sont formulées s'appuient sur ces données spécifiques et ne prétendent pas représenter une vérité absolue ou universelle. Certaines conclusions peuvent confirmer des travaux antérieurs, tandis que d'autres s'en écartent, sans pour autant dépasser le cadre méthodologique et empirique fixé pour ce mémoire.

NOTE SUR LE CORPUS :

Par souci de clarté et de concision, seuls les extraits cités dans le mémoire sont accompagnés de leur référence complète. Les titres et métadonnées des articles non cités n'ont pas été systématiquement consignés, afin de privilégier une analyse thématique fluide. Un échantillon représentatif est présenté en annexe à titre illustratif.

L'analyse des 300 articles issus de diverses sources médiatiques telles que *La Presse*, *Le Devoir* et *le Nouvelliste* met en exergue la façon dont le phénomène des agressions sexuelles est traité dans le paysage médiatique québécois.

Cette partie se focalise sur l'analyse des résultats de notre étude ainsi que sur une discussion. Le but est de renforcer notre compréhension des données collectées, en soulignant les aspects les plus significatifs et en les analysant sous l'angle de notre question de recherche centrale. Nous allons offrir une analyse de ces résultats, en mettant l'accent sur ce qu'ils dévoilent concernant la couverture médiatique des violences sexuelles à l'encontre des femmes au Québec. Nous profiterons aussi de l'occasion pour repérer certaines contraintes dans notre approche, que ce soit le choix du corpus, la grille d'analyse ou encore les biais possibles dans l'interprétation. Pour terminer, cette section mettra en lumière les points clés retenus lors de cette étude, tout en envisageant des pistes pour des recherches ultérieures susceptibles d'approfondir ou d'élargir cette réflexion.

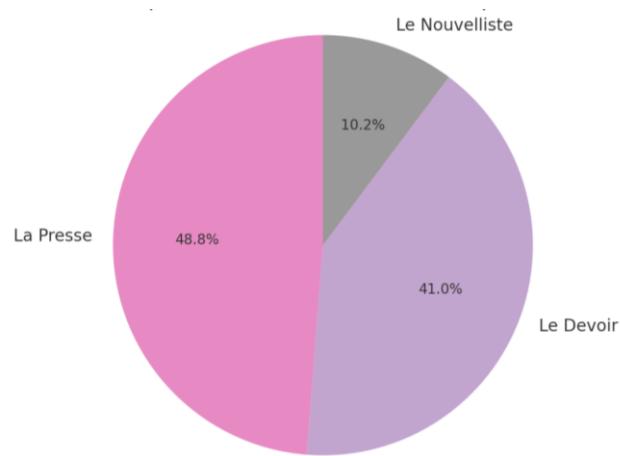
Grâce à notre grille d'analyse, nous avons pu identifier des éléments essentiels à notre étude. Avant d'examiner le contenu rédactionnel en détail, il nous semble pertinent de commencer par une répartition des sujets selon les médias. Une fois cette répartition établie, nous analysons ensuite les profils des rédacteurs ayant couvert ces sujets, car leur perspective pourrait influencer le ton, l'angle d'approche et les choix narratifs. Cela fait écho aux travaux de Dupuy et al. (2024), qui soutiennent que la neutralité médiatique s'apparente davantage à un idéal théorique qu'à une réalité concrètement observable dans les médias dans leur généralité. Enfin, nous terminerons par l'analyse du contenu de nos articles.

1) Répartition du sujet par médias

L'analyse des 300 articles étudiés met en évidence une répartition médiatique inégale dans le traitement des violences sexuelles. *La Presse* se positionne en

tête avec 146 articles soit 48,78 % des articles, suivie de *Le Devoir* avec 123 articles soit 40,98 %, et enfin *Le Nouvelliste*, dont la contribution plus modeste avec 31 articles, atteint 10,24 %.

FIGURE 4
RÉPARTITION DES SOURCES MÉDIATIQUES



Source : données personnelles

Cette diversité met en lumière la fréquence à laquelle nos médias ciblés abordent la question des violences sexuelles.

Au-delà de la fréquence des articles, c'est leur traitement qui influence la perception du public et l'engagement sur ces questions. *La Presse* et *Le Devoir*, par leur couverture soutenue, rendent le sujet perceptible dans l'espace public et contribuent à sa visibilité sur le web. Ce suivi régulier semble, au regard de notre analyse de 300 articles, démontrer un engagement éditorial qui participe à la prise de conscience sociale face aux violences sexuelles.

De l'autre côté, la présence plus discrète du *Nouvelliste* pourrait s'expliquer par une façon différente d'aborder le sujet. Si ce média traite ponctuellement des

violences sexuelles, ses articles se concentrent principalement sur des procès spécifiques ou sur d'autres enjeux sociaux. Parmi les procès qui sont rapportés, nous avons le procès de Gilbert Rozon dans un article de Collard (2024), et le procès des viols de Mazan dans un article de Breton (2024). Bien que l'approche de ce média soit plus ciblée, elle reste précieuse dans la mesure où elle relaye des cas concrets et sensibilise directement son lectorat à ces réalités.

a) Une disparité liée aux orientations éditoriales et à la portée des médias

Cette différence dans la fréquence des publications peut s'expliquer par la nature même de ces médias. *Le Nouvelliste*, de portée régionale, se concentre davantage sur les actualités locales, ce qui peut limiter la diversité des sujets abordés et la fréquence de certains thèmes dans ses colonnes. À l'inverse, *La Presse* et *Le Devoir*, jouissant d'une audience plus large, disposent d'une capacité éditoriale accrue leur permettant de suivre régulièrement ces sujets et d'intégrer les violences sexuelles dans leur couverture médiatique de manière plus approfondie.

Cependant, bien que *Le Nouvelliste* soit moins prolifique sur ce thème, son apport reste significatif. En mettant en lumière des cas concrets, notamment des procès ou des mobilisations locales, il joue un rôle essentiel dans la diffusion d'informations précises qui peuvent avoir un impact direct auprès de ses lecteurs. Cette spécificité démontre que, même avec une couverture plus restreinte, un média régional peut contribuer à la médiatisation des violences sexuelles d'une manière différente mais tout aussi pertinente.

b) Les médias d'information numériques comme acteurs de la médiatisation et de la prise de conscience

Le fil conducteur de cette recherche fut de comprendre ce que les médias d'information numériques disent, mais aussi comment ils le disent. Les résultats obtenus ont mis en lumière des dynamiques plus profondes que prévu, révélant que les médias d'information numériques peuvent jouer un rôle dans la vulgarisation des violences sexuelles. Cette observation mérite d'être approfondie, car comme le souligne Sampert (2010) « pour comprendre comment la société perçoit l'agression sexuelle, il importe de comprendre le discours des médias au sujet de la violence sexuelle »

En effet, loin de se contenter de rapporter des faits, les médias d'information numériques jouent un rôle central dans la vulgarisation des violences sexuelles en rendant ces problématiques accessibles au grand public. Certains de ces médias tels que *Le Devoir* et *La Presse*, se penchent de manière particulière sur cet enjeu, en diffusant des enquêtes approfondies, des témoignages de survivantes et des analyses expertes qui permettent d'expliquer les dimensions sociopolitiques des violences sexuelles. Par leurs angles de traitement, ils rendent le sujet compréhensible et participent à la normalisation du débat, favorisant une prise de parole plus affirmée des victimes et une réflexion plus large sur la prévention.

À titre d'exemple, trois articles illustrent cette posture engagée : l'article de Lévesque (2021), « *Plus de 60 % des recommandations en chantier, assure Québec* », qui met en lumière les efforts gouvernementaux pour réformer le système judiciaire en matière de violences sexuelles ; celui de Clermont-Dion et Bibeau-Lorrain (2024), « *Les élèves plus jeunes sont délaissés* », qui dénonce l'absence de politiques de prévention dans les milieux scolaires primaires et secondaires ; et enfin, l'article de Touzin (2023), « *Un changement de culture doit être fait* », qui souligne les lacunes persistantes dans l'accueil des victimes et appelle à une transformation des pratiques institutionnelles.

Ces textes abordent les violences sexuelles avec un ton à la fois critique et constructif, contribuant à la médiatisation du sujet tout en œuvrant à une redéfinition des représentations sociales et des prérequis institutionnels.

Ces exemples montrent d'une certaine manière que les médias d'information numériques ne sont pas de simples relais d'actualité : ils participent activement à la construction d'un savoir collectif, à la reconnaissance sociale du problème et à la transformation des représentations. En mobilisant les possibilités offertes par le numérique accessibilité, interactivité, diffusion rapide, ils deviennent des acteurs clés de la médiatisation des violences sexuelles.

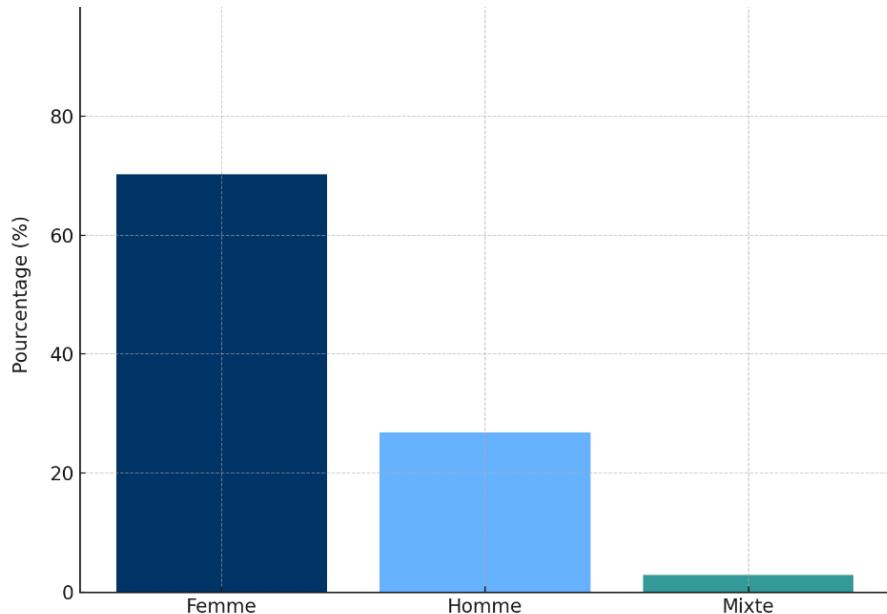
À travers cette médiatisation, les violences sexuelles sont inscrites dans l'espace public non seulement comme un problème à dénoncer, mais aussi comme un enjeu à déconstruire et à mieux appréhender. Ainsi, les médias d'information numériques ne sont pas de simples relais d'informations, mais des acteurs majeurs dans la vulgarisation des violences sexuelles, en facilitant l'accès aux connaissances et en façonnant les discours sociaux qui y sont associés. Leur rôle dépasse la simple transmission de faits : ils sélectionnent, hiérarchisent et interprètent les événements, contribuant ainsi à orienter la compréhension collective du phénomène. En diffusant des contenus accessibles, variés et souvent interactifs, ces médias permettent une appropriation sociale des enjeux liés aux violences sexuelles, tout en stimulant la réflexion critique et la mobilisation citoyenne. Cette affirmation rejoint celle de Killean et al. (2022), qui soulignent que les médias numériques jouent un rôle actif dans la construction des représentations sociales des violences sexuelles. Ils ne se limitent pas à diffuser des informations : ils participent à la vulgarisation du phénomène, à la redéfinition des figures de la victime, et à l'élargissement du débat public. En créant des espaces de visibilité et de discussion, ils contribuent à transformer les normes sociales, à légitimer la parole des survivantes et à interpeller les institutions. Cette capacité à structurer les discours, à influencer les perceptions

collectives et à amplifier la portée des enjeux en fait des acteurs incontournables de la médiatisation contemporaine.

2) La médiatisation des violences sexuelles sous l'angle du genre

Notre analyse d'articles provenant de *La Presse*, *Le Devoir* et *Le Nouvelliste* révèle des tendances distinctives dans le profil des auteurs. En effet, on remarque que ce sont majoritairement des femmes qui éditent les articles, avec 70,24 %, contre 26,83 % pour les hommes, et 2,93 % rédigés par des femmes et des hommes (genre mixte).

FIGURE 5
RÉPARTITION DU GENRE DES JOURNALISTES



Source : données personnelles

Nos résultats mettent en lumière une forte présence féminine parmi les auteurs traitant des violences sexuelles, qu'il s'agisse de chercheuses comme Manon

Bergeron, Karine Baril, Sandrine Ricci, de journalistes comme Karine Cloutier ou Nistula Hebbar, de militantes féministes telles que Fiona Texeire ou Patricia Tulasne, de femmes politiques engagées à l'instar d'Alice Coffin ou d'Aurore Bergé. Cette prépondérance pourrait témoigner d'une sensibilité accrue des femmes envers ce sujet ou d'une volonté affirmée de participer à sa médiatisation. À l'inverse, les hommes restent nettement moins représentés au sein des rédacteurs, avec seulement un quart des articles rédigés par des personnes de sexe masculin.

Cette surreprésentation féminine mérite une attention particulière, car elle pourrait, d'après nous, traduire une dynamique sociale significative : la libération progressive de la parole des femmes sur les violences sexuelles. En rédigeant des articles sur cette problématique, elles contribuent à une transformation des représentations collectives et à une mise en lumière des réalités longtemps passées sous silence. Cette tendance est illustrée dans un article de Caillou (2022) dans *Le Devoir*, où elle revient sur le rôle des journalistes comme Stéphanie Vallet, Améli Pineda ou Monic Néron dans la couverture des enquêtes post-#MoiAussi. Ces femmes ont permis de rassembler des témoignages de survivantes, de dénoncer des agresseurs puissants et de faire émerger des récits jusque-là invisibilisés. Monic Néron souligne à ce fait qu' « aujourd'hui, on fait de la place aux dénonciations, aux procès, aux rapports qui touchent de près ou de loin les violences sexuelles. On fait des suivis des années plus tard, on talonne le milieu politique, on ne lâche pas le morceau » De ce point de vue, les médias d'information numériques apparaissent donc comme un espace où les femmes prennent une place croissante dans la construction du discours public sur ces violences.

En lien avec cette tendance, la prépondérance des femmes dans la rédaction des articles traitant des violences sexuelles s'inscrit pleinement dans une dynamique de redéfinition des normes sociales à travers les médias. Un rapport du Forum

Génération Égalité (2021) met en lumière une réalité longtemps occultée : les femmes ont été historiquement tenues à l'écart des sphères de pouvoir et de parole, en particulier lorsqu'il s'agissait d'aborder des sujets sensibles comme les violences sexuelles. Cette exclusion s'est perpétuée à travers les institutions, qu'il s'agisse de la justice, des médias ou du monde politique, et s'est inscrite dans les interactions sociales quotidiennes, où la parole masculine jouissait d'une légitimité largement supérieure. Cependant, depuis les mobilisations féministes et l'essor du mouvement #MoiAussi, cette dynamique connaît une remise en question profonde. On assiste à une inversion partielle des normes discursives : les femmes prennent désormais la parole publiquement, avec force et légitimité, pour dénoncer les violences qu'elles subissent et revendiquer une reconnaissance sociale. Ce constat peut être envisagé sous l'angle de la subversion tel que le conceptualise Butler (2005), où les femmes investissent l'espace médiatique pour déconstruire les silences qui ont longtemps entouré ces violences et redéfinir les narratifs dominants. En prenant la parole, elles ne se contentent pas de témoigner, mais participent activement à la transformation du débat public, conférant à ce sujet une légitimité et une visibilité accrues.

Ce phénomène traduit également une évolution des normes rédactionnelles. Alors que la profession de rédacteur a historiquement été dominée par une présence masculine, la contribution des femmes dans la médiatisation des violences sexuelles illustre un déplacement des frontières du discours sur les violences sexuelles vers une prise en compte plus marquée des réalités qui les concernent directement. Plus qu'un changement dans les pratiques rédactionnelles, il s'agit d'une volonté affirmée de revendiquer un espace où ces violences ne sont plus marginalisées ou minimisées, mais considérées comme des enjeux fondamentaux de justice et d'égalité.

Par ailleurs, il est intéressant d'analyser la manière dont les hommes abordent ce sujet lorsqu'ils s'y consacrent. En effet, le nombre limité d'articles rédigés par des

hommes sur cette thématique soulève des interrogations sur la répartition des responsabilités dans le discours médiatique. Leur participation plus restreinte pourrait refléter une tendance où les violences sexuelles sont principalement abordées sous un prisme féminin, laissant peu de place à une appropriation collective de cette problématique. Ce que nous jugeons ressembler à une disparité dans la couverture médiatique ne signifie pas nécessairement un désintérêt masculin, mais elle pourrait être le symptôme de normes sociales ancrées qui assignent aux femmes le rôle de porte-parole sur ces questions. En conséquence, les violences sexuelles continuent peut-être d'être perçues comme une problématique affectant principalement les femmes, alors qu'elles relèvent d'un enjeu sociétal qui concerne l'ensemble des individus. Cette faible implication masculine dans la production médiatique sur le sujet peut alors contribuer, involontairement, à un cloisonnement où la responsabilité de la sensibilisation et du changement reste majoritairement portée par les femmes.

Dès lors, l'évolution de cette dynamique mérite d'être interrogée : comment encourager une implication plus équilibrée des personnes, indépendamment de leur genre ? La diversité des voix dans le traitement médiatique des violences sexuelles pourrait permettre d'élargir la réflexion, de déconstruire certains stéréotypes et d'ancrer davantage ce sujet dans une approche globale plutôt que dans une perspective genrée.

Un autre constat émane concernant le sujet des hommes. En effet, dans plusieurs articles, nous avons constaté que les auteurs ne cherchaient pas à déresponsabiliser la gent masculine face à la problématique des violences sexuelles. Par exemple, Risse et Leroux (2024), dans un article intitulé *Voix d'hommes alliés, unis et solidaires contre les violences faites aux femmes*, publié par *La Presse*, soulignent l'importance d'une responsabilisation sociale et politique de l'ensemble des acteurs, y compris les hommes : « Bien qu'il demeure difficile de ne pas constater la déresponsabilisation sociale et politique face à ce

problème de société lancinant, il nous apparaît toujours pertinent de responsabiliser plus et autrement l'ensemble des acteurs sociaux, dont les hommes. » Cette prise de conscience reflète une évolution dans l'implication masculine sur ce sujet, illustrant une volonté de contribuer à une réflexion collective plutôt que de reléguer la question aux seules préoccupations féminines.

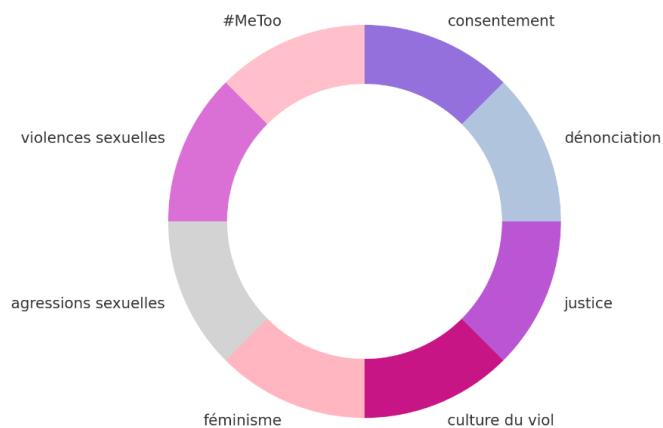
Cependant, malgré ces initiatives, la faible présence des hommes dans le traitement médiatique des violences sexuelles soulève une question essentielle : ces violences sont-elles encore perçues comme un « sujet de femmes » ? Si la couverture médiatique demeure fortement féminine, cela peut traduire une forme de cloisonnement où les hommes, bien que conscients de l'enjeu, restent minoritaires dans sa médiatisation. Cette irrégularité pourrait être un angle à explorer dans de futurs travaux. En somme, la question de la représentativité des auteurs masculins et féminins dans le traitement médiatique des violences sexuelles mérite une réflexion approfondie, notamment sur la nécessité d'encourager une participation plus équilibrée au niveau du genre, afin d'assurer une couverture engagée et inclusive de ces sujets dans l'espace médiatique québécois.

3) Les mots-clés et leurs connexions avec d'autres enjeux liés aux violences sexuelles

Lors de notre analyse de contenu dans Eureka.cc, nous avons observé que plusieurs mots revenaient en lien avec des thèmes précis dans les articles que nous avons ciblés. Ces récurrences linguistiques révèlent non seulement les orientations éditoriales des médias d'information numériques québécois, mais aussi les cadres interprétatifs à travers lesquels les violences sexuelles sont abordées. L'étude approfondie de ces mots-clés présents dans notre corpus constitue une étape essentielle pour mieux comprendre le traitement médiatique de ces violences et leur inscription dans des discours sociopolitiques plus vastes.

Ceux-ci sont présentés dans la figure qui suit. Ces derniers permettent de saisir les préoccupations centrales dans la médiatisation des violences sexuelles, qui oscillent entre la reconnaissance du problème et la quête de solutions systémiques.

FIGURE 6
PRINCIPAUX MOTS CLÉS RELEVÉS DANS LES ARTICLES



Source : données personnelles

Parmi ces mots clés, trois se distinguent particulièrement. Le terme "violences sexuelles" apparaît le plus fréquemment, étant mentionné dans 280 articles. Il est suivi par "justice", qui figure dans 200 articles, et enfin par "#MeToo", cité dans 164 articles.

➤ **Une médiatisation entre sensibilisation et militantisme : l'influence du slacktivisme dans les discours médiatiques**

L'analyse des mots-clés présents dans notre corpus montre que la couverture médiatique des violences sexuelles ne se limite pas à une simple retranscription des faits, mais s'inscrit également dans une dimension slacktiviste et contestataire. En effet, les mots les plus récurrents tels que #MeToo, féminisme, culture du viol, justice et dénonciation traduisent une volonté manifeste de cadrer ces violences sous l'angle de la revendication sociale, de la transformation des normes et de la remise en question des systèmes qui les perpétuent.

Cette orientation s'inscrit dans un mouvement plus large de médiatisation engagée, où les médias d'information numériques ne se contentent pas de rapporter les agressions, mais participent activement à une reformulation du débat public en mobilisant des cadres interprétatifs révolutionnaires. Ce phénomène rappelle celui du slacktivisme, qui désigne une forme de militantisme amplifiée par les médias d'information numériques et les socionumériques, favorisant la sensibilisation massive sur des enjeux sociétaux tout en mobilisant une indignation collective.

Ainsi, tout ceci met en évidence une couverture médiatique qui oscille entre une quête de vulgarisation et une lutte axée sur les enjeux de justice sociale. D'une part, les médias d'information numériques cherchent à rendre ces violences plus visibles et compréhensibles auprès du grand public en contextualisant leurs origines et leurs conséquences. D'autre part, ils adoptent une posture militante en dénonçant les structures qui les rendent possibles et en promouvant des réformes pour y remédier.

La prépondérance des mots liés à la condamnation des violences sexuelles et aux mobilisations féministes illustre cette dynamique. Le mouvement

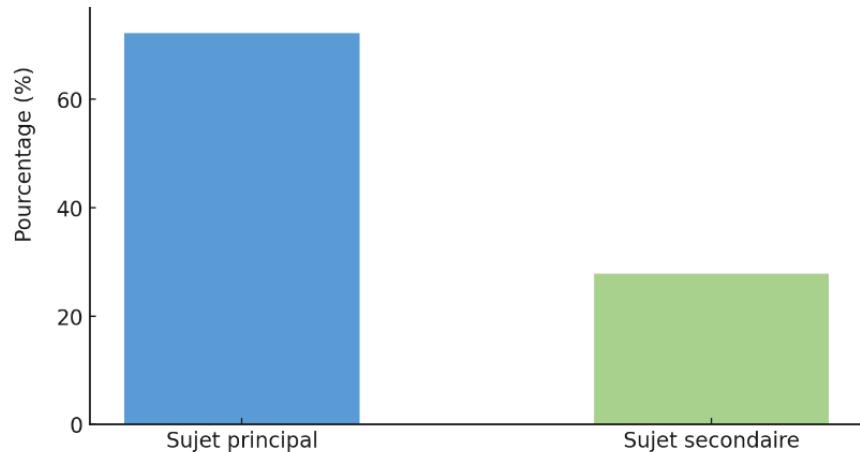
#MeToo/#Moiaussi (qui revient dans 164 articles) est l'exemple le plus frappant de cette évolution : non seulement il a permis une explosion des témoignages de victimes, mais il a aussi structuré le discours médiatique autour de la reconnaissance des violences systémiques et de la nécessité d'un changement institutionnel. La médiatisation des violences sexuelles devient alors une forme de lutte, où le choix des mots et des cadres d'analyse contribue à influencer la perception collective et à accélérer une prise de conscience politique.

4) La place des violences sexuelles dans les articles

Comme évoqué précédemment, certains articles de notre corpus n'abordent pas directement les violences sexuelles comme sujet principal, mais les inscrivent au sein de thématiques connexes qui leur sont intrinsèquement liées. Par exemple, l'article de Vermot-Desroches (2023) dans *Le Nouvelliste* intitulé : *Violence et manque de civisme, gangrène de la politique* aborde les violences sexuelles, mais celles-ci ne constituent pas le sujet principal. L'auteur se concentre avant tout sur le harcèlement et l'incivilité en politique municipale, intégrant les violences sexuelles comme un enjeu parmi d'autres dans l'évolution du système. Il était donc essentiel d'examiner cette dimension afin de comprendre la place qu'occupent les violences sexuelles faites aux femmes dans notre corpus, mais aussi les sujets avec lesquels elles sont fréquemment associées dans les médias.

L'analyse révèle une domination nette des articles traitant des violences sexuelles comme sujet central. En effet, 72,2 % des textes étudiés présentent cette problématique comme l'enjeu principal, tandis que 27,8 % l'abordent sous un angle plus indirect, en le reliant à d'autres réalités sociales et politiques.

FIGURE 7
**RÉPARTITION DES ARTICLES SELON LA PLACE DU SUJET AU
 CŒUR DES RÉDACTIONS**



Source : données personnelles

➤ **Deux approches médiatiques distinctes dans le traitement du sujet**

Nos observations permettent de distinguer deux tendances dans la médiatisation des violences sexuelles, que nous diviserons en deux approches :

- Une approche directe (72,2 % des articles), qui se concentre principalement sur les témoignages des victimes, les affaires judiciaires et les mobilisations sociales visant à dénoncer ces violences. Cette couverture médiatique met l'accent sur l'exposition des faits et leur reconnaissance dans l'espace public, favorisant la visibilité du problème et la prise de conscience collective. En guise d'exemples, nous pouvons citer deux articles : celui de Boutros (2022) intitulé : « Transition entre Juripop et Rebâtir: des victimes ont dû raconter à nouveau leur agression », publié dans *Le Devoir*; ainsi que celui de Laramée (2021), paru dans *La Presse*, dans lesquels la parole est donnée à des femmes survivantes d'agressions sexuelles.
- Une approche indirecte (27,8 % des articles), qui inscrit les violences sexuelles dans un cadre plus élargi en les intégrant à des débats sociétaux

connexes. Cette approche, bien que moins frontale, permet d'explorer les interactions complexes entre ces violences et d'autres enjeux sociaux, comme la justice, la guerre, l'itinérance ou encore les inégalités économiques et de genre. Par exemple, l'article de Rolandin (2024) dans *La Presse*, qui évoque le procès à venir de Gérard Depardieu.

Si cette distinction est notable, il est important de souligner que ces deux formes de médiatisation sont complémentaires. La première assure une reconnaissance immédiate du problème, tandis que la seconde le place dans une perspective globale, mettant en évidence ses ramifications et ses causes systémiques.

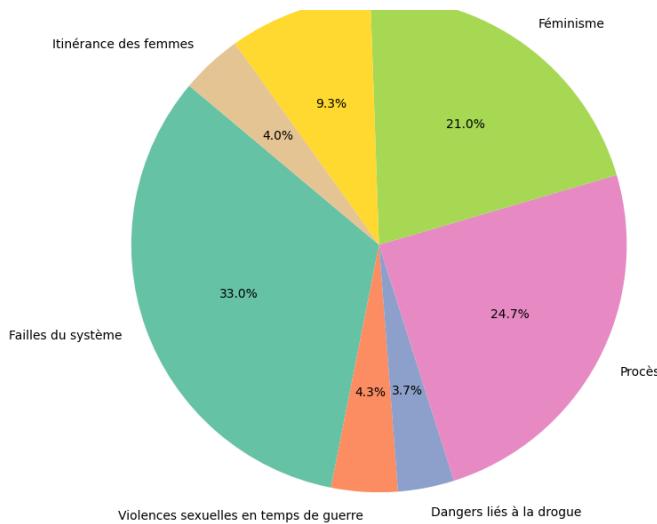
En définitive, la lecture de nos 300 articles nous amène à penser que les violences sexuelles, bien qu'étant majoritairement traitées comme un sujet à part entière, sont également fréquemment mises en relation avec d'autres enjeux sociétaux que nous listerons plus bas.

5) Les enjeux secondaires marquants

a) Les thématiques principales

Parmi les articles qui traitent des violences sexuelles de manière indirecte, plusieurs thèmes récurrents ont été identifiés. Ces sujets secondaires permettent de situer la problématique dans un cadre plus vaste, mettant en lumière les intersections entre violences sexuelles et autres enjeux sociaux. Parmi ces thématiques complémentaires, les plus fréquentes sont les suivants.

FIGURE 8 : THÉMATIQUES SECONDAIRES
RESSORTANTS



Source : données personnelles

- Les failles du système judiciaire, qui constituent un frein majeur à la dénonciation des violences sexuelles. De nombreux articles soulignent que ces lacunes dissuadent les victimes de porter plainte, en raison de processus judiciaires souvent longs, éprouvants et peu garantis de déboucher sur des condamnations. L'article de Lemay et al. (2024) relate ceci en expliquant que « le système judiciaire n'est toujours pas adapté pour recevoir et traiter ce type d'accusation ».
- Les violences sexuelles en temps de guerre, particulièrement mises en avant dans des contextes comme celui du génocide au Congo, où ces agressions sont utilisées comme des armes de domination et de destruction à l'échelle collective. « Le corps des femmes est un champ de bataille en République démocratique du Congo (RDC), où le viol a été utilisé comme une arme de guerre et même de génocide » Vigneault (2024).

- Les dangers liés à la consommation d'alcool, qui exposent davantage les femmes aux violences sexuelles, notamment dans des espaces festifs ou dans des contextes où les rapports de pouvoir sont exacerbés. En effet, les normes et attentes sociétales liées au genre exposent les femmes à un risque accru de violences physiques, psychologiques et sexuelles. Elles sont également vulnérables à l'intoxication involontaire causée par l'ingestion de substances introduites à leur insu dans une boisson. (Dalle et Brière-Charest (2024))
- Les procès pour viol, largement couverts dans les médias, qui permettent d'examiner le traitement judiciaire des violences sexuelles et la manière dont la société perçoit ces affaires. On le voit à travers les articles qui relatent les procès des viols de Mazan. Celui de Cossette (2024), par exemple.
- Les débats autour du féminisme et des droits des femmes, qui contribuent à replacer les violences sexuelles dans une lutte plus large pour l'égalité et la justice sociale. « Toutes les femmes doivent être incluses dans les luttes féministes, peu importe leur réalité sexuelle ou leur origine », déclare Kenza dans l'article de Dussault (2023).
- Les féminicides, qui, bien que distincts des violences sexuelles, illustrent l'extrême violence pouvant découler des dynamiques de genre et des rapports de pouvoir inégalitaires. Le problème est bien présent, relatent Bellange et Exertier (2021) dans leur article, où ils déclarent qu'au Canada, une femme/fille est tuée tous les 2,5 jours en moyenne, et c'est un chiffre qui reste stable.
- L'itinérance des femmes, un sujet particulièrement préoccupant dans les articles étudiés, mettant en évidence la vulnérabilité accrue des femmes sans logement face aux violences sexuelles. « Vivre en situation

d'itinérance est devenu une réalité en raison de l'impossibilité pour ces personnes de trouver à se loger », appuie un article de Bellot (2022).

Dans la partie qui suit, nous analyserons plus en détail quatre thèmes précis ainsi que la manière dont ils contribuent à façonner le débat médiatique sur les violences sexuelles faites aux femmes.

b) Quelques thèmes révélés par ces thématiques

i) Les hiatus de la justice

Si de nombreux articles de notre corpus placent les violences sexuelles au cœur de leur analyse, plusieurs d'entre eux vont plus loin en mettant en lumière d'autres problématiques qui gravitent autour de ce sujet. Parmi ces préoccupations récurrentes, l'une des plus marquantes est sans aucun doute les failles du système judiciaire.

L'article de Roxane Léouzon (2024) illustre parfaitement cette problématique. Dans son article, elle relaie les propos de l'autrice, juriste et chroniqueuse Aurélie Lanctôt, qui affirme que « le système de justice pénale n'est pas un allié des femmes », même dans les cas de violences sexuelles. Cette déclaration met en évidence les nombreux obstacles auxquels se heurtent les victimes lorsqu'elles tentent d'obtenir justice, contribuant à une forme de banalisation institutionnelle de ces violences.

Ce constat rejoint un point fondamental que nous avions déjà identifié dans notre problématique : les failles du système judiciaire sont un facteur clé expliquant la difficulté des victimes à obtenir réparation. Loin d'être un simple dysfonctionnement isolé, il s'agit d'une réalité systémique que l'on retrouve dans divers témoignages et analyses.

Les propos de l'actrice française Adèle Haenel, rapportés dans l'article de Pichard (2019) sur le site Libération, s'inscrivent dans cette logique et corroborent nos observations. À travers son témoignage, elle met en lumière le sentiment de découragement éprouvé par de nombreuses victimes face à des procédures judiciaires souvent longues, éprouvantes et inefficaces. Cette perception est partagée par un grand nombre de femmes ayant été confrontées au système judiciaire après avoir porté plainte pour violences sexuelles.

L'article de Maude Petel-Légaré (2024) vient renforcer cette analyse. Intitulé « La loi ne répond pas à la situation de violence conjugale », il souligne l'inadéquation des dispositifs législatifs en place, qui ne garantissent pas une prise en charge efficace des violences conjugales et sexuelles. Les carences du système judiciaire y sont mises en avant, démontrant une incapacité structurelle à protéger les victimes et à assurer une réelle justice.

➤ **Un système judiciaire encore trop peu adapté aux violences sexuelles**

L'ensemble de ces éléments montre que la justice peine à prendre en charge efficacement les violences sexuelles, ce qui alimente une forme de méfiance généralisée chez les victimes. Ce phénomène est renforcé par le fait que certaines décisions judiciaires semblent perpétuer une culture de l'impunité, où les agresseurs sont trop souvent acquittés ou condamnés à des peines insuffisantes.

L'article de Roxane Léouzon (2024) met également en lumière cette problématique en reprenant une nouvelle fois les propos d'Aurélie Lanctôt, qui réaffirme que « le système de justice pénale n'est pas un allié des femmes, même lors de cas d'agression sexuelle ». Ce constat souligne à quel point les failles institutionnelles contribuent à dissuader les victimes de porter plainte, par crainte de ne pas être entendues ou reconnues.

Notre analyse d'articles révèle donc que dans les médias que nous avons étudiés, une problématique profondément enracinée dans le fonctionnement du système judiciaire demeure : son incapacité à répondre de manière efficace et équitable aux violences sexuelles. Ceci est rapporté au sein de nombreux articles comme celui de Touzin et Lacoursière (2023) dans *La Presse*. Dans celui-ci, Rose (nom fictif donné par les auteurs) raconte sa déception face au système de justice. Elle relate qu'au moment de déposer sa plainte, elle a suggéré à l'enquêteur de consulter un professionnel de la santé afin d'obtenir un avis médical sur une substance qu'elle croyait avoir ingérée à son insu. Toutefois, selon son témoignage, le procureur lui aurait répondu : « ce n'est pas nécessairement parce qu'on est sous l'influence d'une substance que ça nous rend complètement incapable de consentir. » Confrontée à cette expérience, Rose affirme que si c'était à refaire, elle choisirait de ne pas porter plainte, tant le processus s'est avéré éprouvant et décevant.

Malgré donc une médiatisation accrue de ces enjeux, tel qu'il nous est rapporté dans ces exemples précédents, les mécanismes judiciaires en place continuent de montrer des lacunes importantes, qui nuisent directement aux victimes et à leur quête de justice.

En relayant ces constats, les médias d'information numériques jouent un rôle clé dans la dénonciation de ces insuffisances. Cependant, il apparaît nécessaire d'aller plus loin dans cette réflexion en questionnant les réformes possibles, afin de garantir une meilleure prise en charge des violences sexuelles par les institutions judiciaires.

ii) Les guerres/génocides

Parmi les problématiques mises en lumière dans les articles traitant des agressions sexuelles, l'une des dimensions les plus alarmantes concerne les

violences sexuelles en temps de guerre et de génocide. Loin de constituer des crimes isolés, ces agressions sont souvent instrumentalisées comme des armes stratégiques, utilisées pour semer la terreur, détruire les communautés et exercer une domination brutale sur les populations ciblées.

Il est bien établi que les conflits armés créent un climat d'insécurité extrême, où les femmes et les filles deviennent particulièrement vulnérables. Dans ces conditions, les violences sexuelles prennent une ampleur dramatique, devenant un outil de répression et d'humiliation, parfois même systématiquement organisé par les groupes armés.

Un article de notre corpus de Boutros (2024) met en évidence cette réalité troublante. L'auteur affirme que « le viol a de tout temps été utilisé comme une arme de guerre, mais ce fléau a pris encore plus d'ampleur dans les conflits armés modernes. Que ce soit dans les violences en République démocratique du Congo, dans la guerre en Ukraine, dans la persécution des Rohingyas au Myanmar ou encore dans les sévices imposés à la communauté yézidie en Irak, le viol est utilisé pour humilier et dominer des populations et parfois même pour procéder à des nettoyages ethniques. ». Cette affirmation illustre le caractère systématique des agressions sexuelles perpétrées par les conflits, où les violences contre les femmes ne sont pas uniquement des actes individuels, mais des stratégies militaires visant à anéantir des communautés entières.

➤ **Une dimension sous-estimée au début de notre étude**

Lorsque nous avons entamé notre analyse, nous n'avions pas identifié cette corrélation directe entre violences sexuelles et guerres/génocides comme une thématique centrale. Ce constat représente donc une nouvelle perspective enrichissante pour notre recherche, permettant d'élargir notre compréhension du

phénomène et d'intégrer des enjeux géopolitiques et historiques à l'étude des violences sexuelles.

Ce résultat souligne que les articles médiatiques ne se contentent pas de dénoncer la prévalence des violences sexuelles, mais s'attachent aussi à explorer les contextes dans lesquels ces agressions sont exacerbées. Cette approche contribue à une vulgarisation approfondie des réalités sociétales, mettant en avant des causes souvent négligées dans les débats publics et renforçant l'importance de traiter ces violences comme des problèmes structurels, ancrés dans des contextes politiques et militaires.

Pour résumer, l'intégration des violences sexuelles dans les analyses des conflits et des génocides permet de mieux saisir l'ampleur du problème et de sensibiliser sur la nécessité d'une réponse internationale à ces agressions systématiques. Les articles médiatiques jouent ici un rôle clé en documentant ces réalités, en exposant les mécanismes de violence et en mettant en lumière la nécessité d'une protection accrue pour les femmes en zones de guerre.

Cette découverte nous pousse à approfondir cette thématique et à interroger les politiques de prévention et de justice mises en place pour combattre l'usage des violences sexuelles comme arme de guerre. L'étude de ces violences dans les contextes de conflits armés ouvre donc une nouvelle perspective essentielle à l'analyse du phénomène et à la compréhension de ses implications à l'échelle mondiale.

iii) La politique au cœur du débat

Comme mentionné plus haut, certains articles mettaient en avant les discours de figures politiques. Nous n'en avons pas trouvé en grand nombre dans notre corpus, car seuls 10 articles concernaient ce sujet, mais celui-ci a particulièrement retenu notre attention. Ceci révèle un aspect que nous n'avions pas anticipé,

mettant en lumière une autre dimension du traitement médiatique des violences sexuelles.

Cette présence inattendue de figures politiques dans le corpus, notamment celle de la ministre de la Condition féminine, nous a permis de tirer des conclusions intéressantes sur l'interaction entre médias et sphère politique. Il apparaît que la couverture médiatique ne se limite pas à exposer des faits ou à sensibiliser l'opinion publique, mais qu'elle joue aussi un rôle dans la construction du discours politique. En effet, le choix des sujets abordés, des déclarations mises en avant et des acteurs politiques impliqués peut façonner la perception que le public a de ces dirigeants et, par extension, influencer le débat politique.

L'expression publique des responsables politiques sur des thématiques aussi sensibles que les violences sexuelles peut être perçue comme une stratégie visant à redorer leur image ou à renforcer leur légitimité auprès de certaines franges de la population. Les médias, par leur capacité à diffuser et à amplifier ces discours, participent activement à ce processus. Comme évoqué précédemment, leur influence dépasse largement le simple rôle d'information : ils ont le pouvoir de redéfinir des normes, d'orienter les discussions publiques et même d'influencer les dynamiques politiques en cours.

➤ **Médias et stratégies politiques : une tribune pour la communication publique**

Une observation majeure issue de notre analyse est que la médiatisation des violences sexuelles peut être utilisée comme un levier de communication politique. En offrant une plateforme aux responsables politiques pour exprimer leur position sur ces questions, les médias d'information numériques leur permettent de renforcer leur image auprès du public et d'affirmer leur engagement sur un enjeu sociétal majeur. Ce phénomène peut parfois s'inscrire dans des

stratégies de communication bien définies, où les prises de parole sur des sujets sensibles visent à gagner en notoriété ou à fédérer un électoralat spécifique.

Certes, il ne s'agit pas nécessairement d'une instrumentalisation calculée du sujet, mais il est indéniable que l'exposition médiatique sur des enjeux comme celui des violences sexuelles peut contribuer à façonner la perception des dirigeants et influencer la confiance que leur accorde une partie de la population. La mise en avant de discours engagés contre les violences sexuelles peut ainsi servir à renforcer la légitimité d'un acteur politique et à le positionner comme une figure proactive du changement social.

➤ **Médias et structuration des normes**

Plus largement, cette dynamique illustre le rôle fondamental des médias d'information numériques dans la structuration des discours publics et politiques. Ils ne se contentent pas de relater les événements, mais participent activement à l'élaboration de certaines normes sociales et politiques. Cette influence discursive est d'ailleurs bien théorisée par Van Dijk (1988), qui souligne la responsabilité des médias dans la transmission des messages portant sur les enjeux de société. Par leur manière de cadrer les violences sexuelles, de sélectionner les acteurs qui s'expriment et d'orienter le débat, ils contribuent à façonner les représentations collectives et à influencer les décisions politiques.

C'est là que le concept de cadrage médiatique prend tout son sens. Tel que défini dans notre cadre théorique, le cadrage est une technique souvent employée pour orienter l'interprétation d'un sujet. De ce fait, pour avoir recours à ce procédé, certains ont recours à une stratégie d'amorçage, qui consiste à mettre l'accent sur certains aspects d'un problème afin d'influencer la manière dont le public l'évalue. Par exemple, dans notre cas, à la suite d'un événement ou d'un scandale survenant autour des violences sexuelles, les médias d'information numériques

peuvent choisir de cadrer l'incident en mettant en avant une figure politique, tout en insistant sur son passé, son expérience ou ses difficultés personnelles. Ce type de cadrage peut amener le public à percevoir l'événement sous un prisme individuel, plutôt que de considérer les enjeux sociétaux plus larges qui y sont liés. Ce cadrage personnalisé, centré sur une figure politique, peut également favoriser un phénomène d'identification chez le public. En mettant en lumière le vécu personnel d'une victime de violences sexuelles, les médias ne se contentent pas d'informer : ils amorcent une dynamique émotionnelle qui peut inciter d'autres personnes à se reconnaître dans ce récit et à prendre la parole à leur tour. Par exemple, dans un article de Hachey (2023) sur *La Presse* (2023), Catherine Fournier s'exprime publiquement sur les violences sexuelles dont elle dit avoir été victime. L'article souligne : « Combien de femmes, aujourd'hui, se reconnaissent dans ces mots-là ? [...] Pour qu'un jour, peut-être, ça ne soit plus courageux de dénoncer. » Cela rejoint donc la perspective que Bourdeau et Ouimet (2010) lorsqu'ils mobilisent la théorie de l'apprentissage social de Bandura (1977, 1986), selon laquelle la médiatisation de comportements déviants par des figures publiques ou anonymes, auxquelles les individus peuvent s'identifier, peut susciter des phénomènes d'imitation ou de suggestion. Ainsi, le témoignage de Catherine Fournier, relayé dans les médias, ne relève pas uniquement du registre personnel : il devient un modèle social susceptible d'être reproduit, renforçant l'effet de contagion narrative dans l'espace public.

Au-delà de l'effet d'identification suscité par les témoignages individuels, certains discours médiatiques prennent une tournure plus revendicatrice, en interpellant directement les instances politiques sur leur rôle dans la lutte contre les violences sexuelles. Par exemple, un des articles de notre corpus de Elkouri (2023), en guise d'exemple, appelle le gouvernement à agir à travers ces propos : « Des violences sexuelles, il y en a toujours eu. Il y en a eu dans les églises. Et c'était traité de la même façon qu'aujourd'hui dans les écoles. Il n'y a aucun

changement. À un moment donné, il va falloir que quelqu'un agisse. C'est la responsabilité du gouvernement actuel. »

Le lien étroit entre la médiatisation des violences sexuelles et les enjeux de communication politique souligne à quel point ces thématiques sont devenues des objets de débat incontournables, non seulement dans la sphère sociale, mais aussi dans les stratégies institutionnelles. Ce constat renforce l'idée que les médias d'information numériques sont bien plus qu'un simple relais d'information : ils sont des acteurs influents dans la structuration des débats contemporains et dans la construction des imaginaires politiques. Ceci est en totale adéquation avec une de nos théories présentées. Celle-ci s'appuyant sur le tableau de Lise Renaud (2005). D'une autre part, Morisson et al. (2020) ont étudié le cadrage médiatique des violences sexuelles subies par des personnes LGBTQ au Canada. Leur étude révèle des biais importants dans la couverture médiatique, notamment une tendance à déshumaniser les victimes marginalisées et à sensationnaliser les récits. Les résultats de leur étude sont donc dans l'intérêt de montrer que le cadrage varie selon l'identité des victimes, et que les médias dans leur globalité participent à la hiérarchisation symbolique des violences. En outre, nos résultats confirment que les médias d'information numériques peuvent jouer un rôle dans la redéfinition des normes sociales.

iv) **La question de l'itinérance**

Parmi les thématiques qui ont émergé au cours de notre analyse, l'itinérance des femmes s'est révélée être un enjeu majeur, bien que nous ne l'ayons initialement pas pris en compte dans notre travail. De nombreux articles de notre corpus abordent cette réalité en mettant en lumière la corrélation étroite entre l'absence de logement et l'exposition accrue aux violences sexuelles. Dans ce sens, l'article de Roy (2024) dans lequel Miriem Mkinsi déclare : « Les femmes en état d'itinérance ne dorment pas si elles sont dehors la nuit ; elles restent éveillées

parce qu'elles sont en danger. Un homme, dans la rue, va prendre une couverture, s'installer dans une porte cochère et va dormir; mais une femme, non. Parce qu'elle est à risque de violences physiques, sexuelles, économiques et j'en passe. C'est documenté que l'itinérance au féminin est différente de celle des hommes. » Ce constat repose sur une observation fondamentale : ne pas avoir de logement stable rend les femmes particulièrement vulnérables. L'insécurité liée à la vie dans la rue ou dans des hébergements précaires expose ces femmes à des risques accrus d'agressions, faute de lieux sûrs où se protéger. La précarité du logement crée un contexte où certaines d'entre elles se trouvent piégées dans des situations d'extrême dépendance, où chaque choix semble marqué par le danger.

➤ **Une alternative impossible : l'absence de solutions adaptées**

L'analyse des articles révèle des témoignages bouleversants où certaines femmes en situation d'itinérance doivent faire face à un dilemme insoutenable : dormir dans la rue, où les risques d'agression sont omniprésents, ou rester dans un environnement violent, faute d'avoir une issue viable. Ce choix tragique illustre l'absence de solutions accessibles et adaptées à leur situation. Dans ce sens, un article de Laplante (2022) dans *Le Devoir* relate le témoignage de Josée, résidente au foyer de l'Ancre souligne ce constat. En effet, elle a longtemps cherché un toit adapté pour sa situation, a subi des violences sexuelles et conjugales, et a perdu plusieurs appartements ainsi que son emploi. Lors de la rédaction de l'article, elle était résidente du foyer et partage son témoignage : « Je commence tout juste à assimiler que je suis en sécurité, puis le sommeil. Je fais beaucoup d'insomnie, de cauchemars, de flashbacks...je peux dormir, personne ne va me garrocher en bas du lit, poursuit-elle. Josée apprécie aussi l'écoute des intervenantes, qui donnent tous les outils ».

Les logements de transition, qui pourraient leur offrir une porte de sortie vers un environnement sécurisé, restent insuffisamment développés. La rareté de ces hébergements temporaires accentue leur détresse, réduisant drastiquement leurs possibilités de reconstruction et de réinsertion. Cette lacune souligne l'urgence d'une approche institutionnelle plus proactive, visant à garantir un accès facilité à ces dispositifs d'aide.

➤ **Un problème aggravé par le confinement et les crises sociales**

La pandémie de Covid-19 a exacerbé cette situation déjà critique. Plusieurs articles rapportent que les restrictions sanitaires et la fermeture de nombreuses structures d'accueil ont amplifié la précarité des femmes sans logement, les privant encore davantage des services dont elles avaient impérativement besoin. L'article de Roy (2024) souligne ce constat en affirmant que l'organisme La Rue des femmes observe une hausse constante de demandes pour ses services, spécifiquement depuis la pandémie de la Covid-19. Ceci confirme le constat que la crise sanitaire a mis en évidence un déséquilibre flagrant dans l'accès aux ressources d'aide, révélant une insuffisance chronique des dispositifs dédiés aux femmes en situation d'itinérance. Cet état de fait démontre que l'itinérance féminine ne peut être perçue uniquement comme un problème social et économique, mais qu'elle constitue aussi un facteur de risque majeur en matière de violences sexuelles.

En outre, l'itinérance des femmes est bien plus qu'une question d'exclusion sociale : elle représente une vulnérabilité critique qui les expose à des violences systématiques. Cette réalité, mise en lumière par plusieurs articles, souligne la nécessité d'une approche plus globale, qui ne se limite pas à la reconnaissance du problème, mais qui engage des solutions concrètes pour protéger ces femmes.

L'étude de cette thématique nous pousse à reconsidérer la manière dont les violences sexuelles sont analysées, en intégrant des facteurs aggravants souvent

sous-estimés. Une meilleure prise en compte de l'intersection entre précarité du logement et vulnérabilité aux violences permettrait d'adopter des politiques plus adaptées, en renforçant les ressources accessibles aux femmes en situation de grande instabilité.

6) Quelques thèmes manquants qui mériteraient d'être explorés

➤ La question des agresseurs et des systèmes qui perpétuent les violences sexuelles

Si la médiatisation des violences sexuelles s'est largement construite autour de la dénonciation et de la justice, la question de la responsabilisation des auteurs de ces actes reste moins développée. L'absence de termes comme « agresseur », « violeur », « perpétrateurs » ou encore « responsabilité sociale » dans les occurrences majeures pourrait suggérer une couverture médiatique où l'attention est principalement portée sur les récits des victimes plutôt que sur les structures permettant ces violences.

Cette invisibilisation des agresseurs dans le débat public n'est pas anodine : elle pourrait traduire une difficulté à nommer et à analyser les dynamiques de pouvoir en jeu. Pourtant, plusieurs études montrent que la lutte contre les violences sexuelles nécessite une réflexion globale qui ne se limite pas à la prise en charge des victimes, mais qui intègre également une remise en question des rapports de domination et des normes sociales qui facilitent ces agressions.

Par ailleurs, la question du traitement judiciaire des agresseurs mérite une attention particulière. Si le terme justice apparaît fréquemment, il est intéressant de voir dans quelle mesure les articles abordent les lacunes du système judiciaire en matière de condamnation des auteurs de violences sexuelles. Des termes comme prescription, sanctions pénales ou encore réformes judiciaires semblent

moins présents, alors qu'ils sont essentiels pour comprendre les difficultés rencontrées par les victimes dans leur quête de justice.

➤ **Les violences sexuelles et leur intersection avec d'autres oppressions**

Un autre point intéressant concerne les intersections entre violences sexuelles et autres formes de violences systémiques. Si le mot *génocide* apparaît dans quelques articles analysés, il est pertinent d'examiner dans quelle mesure les violences sexuelles sont pensées dans le cadre plus large des oppressions structurelles.

Par exemple, la question des violences sexuelles en contexte de guerre ou de conflits armés mérite d'être plus interrogée, car elle n'apparaît que dans 28 articles. La reconnaissance des violences sexuelles comme crimes de guerre et outils de domination dans les conflits armés constitue un sujet essentiel dans les instances internationales et les mobilisations des droits humains.

Un autre enjeu souvent sous-représenté dans les médias d'information numériques concerne les violences sexuelles dans le cadre du travail et de la précarité économique. Bien que culture du viol et féminisme apparaissent fréquemment, on remarque une moindre présence des termes liés aux abus de pouvoir en entreprise, à l'exploitation sexuelle dans le milieu du travail ou encore aux violences économiques exercées contre les femmes. Pourtant, ces dimensions sont essentielles pour comprendre comment certaines structures facilitent ou perpétuent les violences sexuelles en exploitant des vulnérabilités systémiques.

Un autre point essentiel à considérer est la façon dont ces thèmes dominants façonnent les représentations collectives des violences sexuelles et leur inscription dans les débats sociaux. En abordant ces violences sous un prisme essentiellement axé sur la dénonciation et la justice sociale, les médias d'information numériques participent à la légitimation de ces enjeux comme des luttes structurantes du débat public. Toutefois, il reste à voir comment ces discours influencent concrètement les politiques publiques, les réformes juridiques ou encore les représentations sociales sur la culpabilité et la responsabilité des agresseurs.

En ce sens, il est pertinent d'interroger l'efficacité réelle des discours médiatiques engagés. Si la médiatisation des violences sexuelles favorise une prise de conscience collective, elle peut aussi être limitée par des phénomènes de saturation de l'information, où certaines thématiques finissent par perdre leur impact en raison de leur omniprésence. L'évolution des discussions autour du mouvement *#MeToo* en est un bon exemple : après un fort engouement initial, une partie de l'opinion publique et des médias numériques en général a eu tendance à questionner sa pérennité ou à relativiser son importance.

En somme, l'analyse de notre corpus met en évidence un traitement médiatique des violences sexuelles oscillant entre une volonté de sensibilisation et une posture militante, où les médias d'information numériques ne se contentent plus de rapporter les faits, mais prennent part activement à une dénonciation des injustices et à une transformation des normes sociales. Cette dynamique s'inscrit dans une perspective révolutionnaire, qui rappelle les modes d'action du slacktivisme et les mouvements de contestation en ligne, influençant la perception publique et les débats institutionnels.

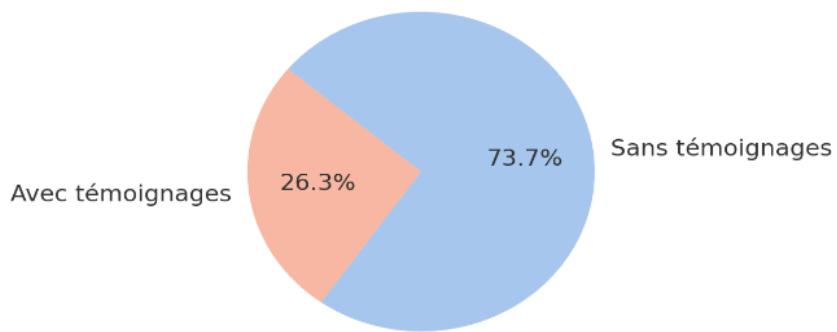
Toutefois, si ces discours dominants ont contribué à la visibilité du phénomène et à la reconnaissance des violences sexuelles comme un enjeu majeur, il reste

nécessaire de poursuivre l'analyse sur la diversité des narratifs et la manière dont certaines thématiques restent sous-représentées.

7) Témoignages de victimes

Dans la continuité de notre analyse de corpus, nous avons examiné la présence des témoignages de victimes de violences. En effet, comme mentionné dans le chapitre précédent, nous traversons une phase où les survivantes osent de plus en plus témoigner, brisant le silence qui entourait ces agressions et affirmant leur droit à être entendues. Il était donc crucial d'approfondir l'étude des témoignages présents dans les articles, afin d'évaluer la manière dont ils sont intégrés et perçus dans l'espace médiatique. La figure ci-dessous illustre le pourcentage de témoignages directs de victimes retrouvés dans notre corpus.

FIGURE 9
PRÉSENCE DE TÉMOIGNAGES DANS LES ARTICLES



Source : données personnelles.

Parallèlement, en guise d'exemples, nous retrouvons dans l'article de Bilodeau (2023) des témoignages de victimes tels que celui de Sandrine Pelletier, qui rapporte avoir été intoxiquée à son insu au GBH, qui, dans cet article, est nommé comme étant la drogue du viol. « J'en ai parlé à plusieurs amies et elles m'ont toutes répondu : "ça m'est arrivé à moi aussi". Je ne savais pas que c'était aussi pire que ça », rapporte-t-elle.

Un autre article de Blais-Poulin et Lagacé (2022) rapporte le témoignage de Lisa Matthews : « Il était très cool jusqu'au moment où je me suis rendue à la salle de bain. Il m'a poussée dans une toilette, il a barré la porte et il m'a mis son pénis dans la bouche ». Sophie, dans le même article, déclare avoir subi des violences sexuelles dans une douche où elle dit avoir été amenée par force. Elle témoigne : « Arrivée chez moi, j'étais toute mouillée, et je n'avais plus de sous-vêtements. » Un bon nombre de femmes témoignent également dans cet article, dans lequel toutes désignent le même homme, qui n'est autre que le populaire humoriste Philippe Bond.

Les témoignages individuels ne se contentent pas d'apporter une dimension narrative aux articles sur le sujet. Ils jouent un rôle essentiel dans la visibilisation du phénomène, en rendant les violences sexuelles plus tangibles et en mettant un visage et une voix sur des réalités souvent réduites à des chiffres et des statistiques. Leur présence dans les médias d'information numériques permet d'humaniser le débat et d'aider la société à mieux comprendre l'ampleur du problème.

L'analyse de notre corpus nous révèle que 26,34 % des articles contiennent des témoignages directs de femmes victimes de violences sexuelles. Ce chiffre, bien que faible, démontre une tendance à inclure des témoignages réels et s'inscrit dans une évolution qui correspond aux observations de Tirmache (2021), selon lesquelles les victimes se tournent de plus en plus vers les ⁶médias en général, pour libérer leur parole.

a) Les médias d'information numériques : un espace institutionnel peu propice aux témoignages individuels

Notre analyse met également en évidence une différence importante entre les témoignages diffusés sur les médias d'information numériques et ceux présents sur les socionumériques. En effet, nous avons constaté que sur les plateformes numériques, les victimes témoignent plus souvent sous leur véritable identité, assumant pleinement leur vécu et s'exposant publiquement dans le but de sensibiliser et de militer pour un changement sociétal.

À l'inverse, dans les médias d'information numériques que nous avons choisis, les témoignages sont majoritairement anonymisés. Cette tendance est illustrée par plusieurs exemples tirés de notre corpus. L'un des articles que nous avons analysés rapporte le récit d'une femme victime d'agression sexuelle à Longueuil,

⁶ Par **médias en général**, nous entendons l'ensemble des médias dans leur globalité.

décrivant le mépris auquel elle a été confrontée de la part de l'enquêtrice et du procureur. Elle affirme : « J'ai trouvé cela d'une violence inouïe avec des gens qui t'invalident et qui te font culpabiliser ». Pourtant, bien que son témoignage soit puissant, son nom a été remplacé par « Marie, nom fictif ».

Cette anonymisation, systématiquement appliquée dans la majorité des médias d'information numériques de notre corpus, traduit un enjeu médiatique et sociétal qui mérite d'être questionné. Si elle peut être vue comme une protection permettant aux victimes de témoigner sans crainte de représailles, elle peut aussi contribuer à maintenir une certaine invisibilisation des survivantes, leur refusant la reconnaissance publique que certaines cherchent à obtenir en partageant leur histoire.

a) Un nombre de témoignages encore limité dans les médias d'information numériques de notre corpus

Outre la question de l'anonymat, nous avons constaté que la proportion de témoignages publiés dans les médias d'information numériques reste faible par rapport à l'importance du sujet. De nombreux articles abordent les violences sexuelles sans donner directement la parole aux victimes, préférant rapporter leurs récits de manière indirecte, sous des formules telles que « la victime rapporte que... » ou en intégrant leurs témoignages dans des analyses plus générales.

Bien que cette approche permette de traiter le sujet sous un prisme plus neutre, elle limite l'impact émotionnel et humain des récits, réduisant parfois la portée de la parole des survivantes. En comparaison avec les médias socionumériques, où les témoignages sont plus nombreux, plus détaillés et plus directs, les médias d'informations numériques au creux de notre corpus semblent adopter une

posture plus prudente, souvent encadrée par des considérations éthiques et légales.

En résumé, l'analyse des témoignages de victimes dans les médias d'information numériques met en évidence une évolution vers une prise de parole plus assumée, bien que plusieurs limites persistent. Si les médias socionumériques offrent aux survivantes un espace où elles peuvent témoigner sous leur véritable identité, les médias d'information numériques continuent de privilégier une approche plus prudente et encadrée, optant dans la majorité des cas pour l'anonymisation des récits.

Cette disparité reflète des différences fondamentales dans la manière dont ces violences sont médiatisées. Les médias socionumériques, par leur nature plus libre et spontanée, permettent aux victimes de se réapproprier leur parole, tandis que les médias d'information numériques suivent des protocoles plus prudents, qui influencent la manière dont ces témoignages sont diffusés.

Malgré cela, la présence croissante de témoignages dans les articles démontre une avancée significative dans la libération de la parole publique, en ligne avec les dynamiques du mouvement #MeToo. L'enjeu futur sera de voir dans quelle mesure cette libération de la parole pourra se traduire par une représentation plus affirmée des victimes dans les médias, sans forcément passer par l'anonymat systématique.

8) Ressources : sensibilisation et prévention au sein des médias

Dans la continuité de notre analyse, un autre élément essentiel que nous avons observé concerne la présence, ou au contraire, l'absence de ressources destinées à l'accompagnement des victimes de violences sexuelles. Ce point est particulièrement significatif, car il reflète la manière dont les médias d'information

numériques abordent la question du soutien aux personnes affectées par ces agressions.

Au fil de l'étude des articles sélectionnés, nous avons relevé que certains d'entre eux incluaient du contenu à visée informative et préventive. Dans plusieurs cas, ces informations étaient structurées sous forme de sections spécifiques placées en fin de page, souvent intitulées « ressources » ou « encadrés », et avaient pour objectif de fournir des contacts et des orientations aux personnes potentiellement concernées par ces violences.

Ces espaces d'information contenaient des références variées, incluant les coordonnées de fédérations, de maisons d'hébergement pour femmes, de regroupements pour victimes de violences sexuelles, ainsi que des groupes d'aide destinés aux personnes impulsives ou présentant des comportements violents. L'objectif semblait être d'assurer que toute personne lisant ces articles, qu'elle soit victime ou témoin de violences, puisse disposer d'outils concrets lui permettant d'accéder aux ressources adaptées.

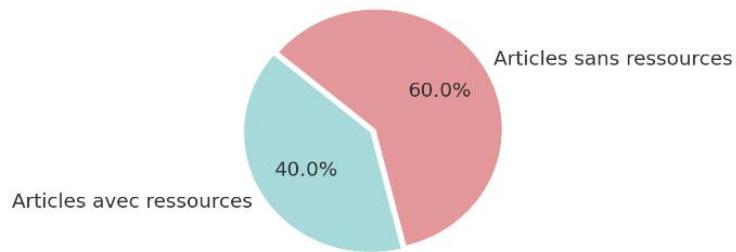
Cette démarche est louable, car elle contribue à donner aux lecteurs une solution immédiate après l'exposition d'un problème. Dans un contexte aussi sensible que celui des violences sexuelles, proposer des informations claires sur les structures de soutien renforce l'impact des articles et les inscrit dans une logique de responsabilité médiatique, où l'information ne se limite pas à une description des faits, mais s'accompagne de pistes concrètes vers des actions possibles. Cette approche s'inscrit dans une reconnaissance élargie du problème, et est en adéquation avec les travaux de Baril et Maurice (2018), qui considèrent l'agression sexuelle comme un enjeu majeur de santé publique. Cela implique que ces violences ne relèvent plus d'une problématique individuelle ou marginale, mais d'un défi collectif nécessitant l'implication de l'ensemble de la société. À ce titre, les médias d'information numériques, en diffusant des ressources de soutien

et en adoptant une posture préventive, participent activement à cette mobilisation sociale, en assumant un rôle qui dépasse celui de simple relais d'information.

a) Une présence encore insuffisante des ressources d'aide

L'initiative dont on a parlé précédemment, bien qu'importante, reste encore marginale. Seulement 40 % des articles analysés proposent ce type de ressources en complément des informations rapportées. D'une part, en comparant nos résultats à ceux de Baril et Maurice (2017), qui ont analysé les pratiques journalistiques entourant les agressions sexuelles dans un corpus datant de 2010, il est possible d'entrevoir une certaine évolution dans le traitement médiatique de ces enjeux. Bien que nos observations ne prétendent pas constituer une vérité absolue, elles suggèrent une légère amélioration en matière de diffusion de ressources d'aide. En effet, le corpus analysé par Baril et Maurice mettait en évidence une diffusion particulièrement limitée de ce type de ressources, ne représentant que 1,4 % du contenu, et ce, sur un échantillon composé de sept médias d'information.

FIGURE 10
PRÉSENCE DE RESSOURCES DANS LES ARTICLES



Source : données personnelles.

D'autre part, le chiffre obtenu dans notre étude souligne toujours une forme d'irrégularité dans la manière dont les médias d'information numériques abordent la question de l'accompagnement des victimes dans leur couverture des violences sexuelles. Ce procédé demeure encore faible, ce qui d'après nous, témoigne d'un traitement médiatique encore partiellement déficient sur le plan du soutien aux personnes survivantes. Considérant cela, cette absence dans une majorité des articles interroge : alors que les violences sexuelles sont un sujet qui touche directement un grand nombre de personnes, il semblerait pertinent de systématiser l'inclusion de ces ressources. On peut présumer que, parmi les lecteurs qui s'intéressent à ces articles, un certain nombre sont eux-mêmes des victimes ou des personnes en situation de vulnérabilité. Dans ce contexte, il ne suffit pas de leur offrir une analyse d'experts, de militantes féministes ou d'acteurs politiques ; il est également crucial de leur fournir des outils pour les accompagner dans ce qu'ils vivent et leur permettre d'accéder à un soutien adapté.

b) Le rôle des médias d'information numériques dans l'orientation et l'accompagnement des victimes

Cette observation soulève une interrogation majeure : les médias d'information numériques ont-ils un rôle à jouer dans l'accompagnement et l'orientation des victimes de violences sexuelles ? La réponse à cette question mérite d'être approfondie, car elle touche à la responsabilité sociale des médias et à leur influence sur la prise de conscience collective. Les médias, par leur capacité à informer le public et à influencer les débats sociaux, peuvent être des vecteurs de changement, mais aussi des outils de soutien pour les victimes. Lorsqu'ils intègrent des informations utiles et des contacts d'aide dans leurs articles, ils ne se contentent pas de dénoncer un problème : ils offrent une voie d'accès vers des solutions, permettant aux personnes affectées de trouver un accompagnement.

À l'inverse, lorsque ces ressources sont absentes, on peut s'interroger sur l'impact réel de la médiatisation des violences sexuelles. Si les articles rapportent les faits mais n'orientent pas les victimes vers une aide concrète, le risque est de rester dans un discours de dénonciation sans débouché pratique. Une plus grande prise en compte des besoins des victimes pourrait ainsi enrichir le travail médiatique en lui donnant une dimension plus utile et sociale, au-delà du simple acte d'informer.

- **Vers une meilleure structuration des articles sur les violences sexuelles**

Compte tenu de ces observations, il semble pertinent d'envisager une amélioration dans la structuration des articles traitant des violences sexuelles. Intégrer systématiquement une section dédiée aux ressources et à l'aide disponible permettrait aux médias d'information numériques de remplir une mission sociale essentielle en donnant aux victimes un accès direct aux soutiens existants.

Une telle démarche pourrait également contribuer à la normalisation de l'accompagnement des victimes, en montrant qu'il ne s'agit pas seulement d'une problématique à exposer, mais aussi d'un phénomène qui nécessite des réponses concrètes. La sensibilisation médiatique doit aller au-delà de l'acte de raconter des histoires ; elle doit aussi s'inscrire dans une logique de prévention et d'orientation, pour que l'information soit véritablement utile aux personnes les plus affectées, car Boudreau et Ouimet (2010, p. 501) l'affirment : « les médias peuvent également exercer un effet sur le taux de signalement des agressions sexuelles par un effet de conscientisation ». Ce qui veut dire que leur position dans la sensibilisation n'est pas à négliger.

En résumé, l'analyse des articles montre que, bien que certaines ressources soient présentes dans une partie du corpus, leur intégration reste encore trop limitée. Les médias d'information numériques ont un rôle crucial à jouer dans la sensibilisation aux violences sexuelles, mais aussi dans la mise en relation des victimes avec les structures qui peuvent les aider. Une approche plus responsable et engagée pourrait permettre de combler ce manque et de proposer aux lecteurs une médiatisation qui ne se limite pas à une dénonciation, mais qui s'accompagne d'outils concrets pour faire face à ces réalités.

Ainsi, inclure systématiquement des contacts et des informations d'aide dans les articles sur les violences sexuelles pourrait être une avancée majeure vers une médiatisation plus inclusive et solidaire, où l'information devient un levier d'action et non simplement une transmission de faits.

CHAPITRE V :
LES LIMITES DE L'ÉTUDE

Bien que notre analyse ait permis d'apporter un éclairage approfondi sur la couverture médiatique des violences sexuelles faites aux femmes, elle présente néanmoins certaines limites qui méritent d'être soulignées afin de mieux comprendre la portée et les possibles biais de cette recherche.

➤ **Disparités dans le traitement médiatique**

L'une des principales limites rencontrées concerne l'hétérogénéité du traitement médiatique du sujet. Comme nous l'avons observé dans les résultats, certains de ces médias accordent une large place aux violences sexuelles, tandis que d'autres les intègrent de manière plus ponctuelle, souvent à travers des thématiques connexes (justice, guerre, féminisme, itinérance). Cette disparité complique l'établissement de tendances uniformes, rendant difficile la comparaison directe entre les différents médias étudiés.

Par ailleurs, la fréquence des publications sur le sujet varie considérablement d'un média à l'autre, ce qui peut influencer la perception du problème par le public. Un média qui traite les violences sexuelles de manière récurrente contribue davantage à leur mise en visibilité qu'un autre qui les évoque de manière sporadique, sans pour autant qu'il s'agisse d'un choix délibéré de la rédaction.

➤ **La question de l'anonymat dans les témoignages**

Un autre point de limite concerne la manière dont les témoignages de victimes sont rapportés. Notre analyse a montré que, dans les médias d'information numériques, ces témoignages sont majoritairement anonymisés, alors que, sur les médias socionumériques, les survivantes s'expriment plus souvent sous leur véritable identité.

Cette distinction est significative, car l'anonymisation dans les médias d'information numériques peut, d'une part, protéger les victimes contre d'éventuelles représailles, mais d'autre part, contribuer à maintenir une certaine invisibilité sociale de celles-ci ou alors remettre en cause la véracité du témoignage par certains. À l'inverse, les témoignages sans anonymat sur les médias socionumériques participent à une prise de parole plus affirmée, qui peut influencer les perceptions publiques sur ces violences et leur reconnaissance sociale.

Cependant, notre étude ne permet pas d'évaluer les conséquences concrètes de ces différences sur la réception des témoignages par le public. Il aurait été intéressant d'approfondir cette dimension en analysant l'impact des témoignages anonymes vs non anonymes sur la perception des violences sexuelles et sur la prise en compte des récits des victimes.

➤ **L'absence de prise en compte des médias audiovisuels**

Notre recherche s'est concentrée essentiellement sur les médias écrits, en examinant des articles publiés en ligne. Or, les violences sexuelles sont également couvertes à travers d'autres formats médiatiques, tels que les reportages télévisés, les émissions radio et les podcasts spécialisés.

Cette limitation implique que notre analyse ne reflète pas l'intégralité des formes de médiatisation du sujet. Il aurait été pertinent d'intégrer ces autres types de médias afin d'obtenir une vision plus large et de voir si les tendances observées dans les médias d'information écrits se retrouvent également dans les contenus audiovisuels.

➤ Le contexte géographique et culturel limité

Notre corpus se concentre sur les médias d'information numériques québécois, ce qui constitue à la fois une force et une limite. Cette focalisation permet d'analyser en profondeur les spécificités du traitement médiatique dans un espace donné, mais elle ne permet pas d'établir une comparaison internationale qui pourrait révéler des variations dans la façon dont d'autres pays couvrent les violences sexuelles.

De plus, les médias d'information numériques québécois sont influencés par leur propre contexte sociopolitique, notamment par l'évolution des luttes féministes et les mobilisations contre les violences de genre. Ainsi, les résultats obtenus ne peuvent pas être extrapolés à d'autres contextes médiatiques sans mener une étude comparative plus large.

➤ L'impossibilité de mesurer l'impact médiatique sur les opinions publiques

Enfin, bien que notre analyse ait permis de comprendre comment les médias d'information numériques traitent les violences sexuelles, elle ne permet pas d'évaluer précisément l'impact de cette médiatisation sur l'opinion publique.

Il aurait été intéressant de compléter cette recherche par une étude sur la réception des articles, afin d'analyser comment le public perçoit et réagit à la couverture médiatique des violences sexuelles. Cette approche aurait permis d'examiner si la médiatisation influence réellement les attitudes sociales, la prise de conscience collective, ou même les politiques publiques en matière de protection des victimes.

➤ Réponse à notre question de recherche

Malgré ces limites, notre analyse des résultats et de la discussion nous permet de répondre à notre question de recherche, à savoir : comment les médias d'information numériques qualifiés couvrent le sujet des violences sexuelles faites aux femmes ?

Nous avons pu observer que les violences sexuelles sont abordées sous différents prismes :

- Une couverture directe, avec des témoignages de victimes, des procès médiatisés et des dénonciations institutionnelles.
- Une approche indirecte, où le sujet est intégré dans des problématiques plus larges, comme l'itinérance, la guerre, le féminisme ou la justice.
- Une différence entre les médias socionumériques et les médias d'information numériques, notamment sur l'usage de l'anonymat dans les témoignages.
- Une prédominance du genre féminin parmi les rédacteurs, qui pourrait limiter la diversité des angles abordés, laissant place à une réflexion à approfondir sur l'implication masculine dans les discours.

Ainsi, bien que certains aspects restent encore à approfondir, notre étude apporte une vision nuancée et détaillée du traitement médiatique des violences sexuelles, démontrant que ces enjeux sont de plus en plus visibles dans l'espace public, tout en étant influencés par des facteurs éditoriaux, politiques et sociaux.

CONCLUSION

L'analyse du traitement médiatique des violences sexuelles faites aux femmes dans les médias d'information numériques québécois à travers notre analyse met en lumière une dynamique contrastée entre sensibilisation et encadrement du discours. Si à travers nos résultats, ces médias jouent un rôle essentiel dans la diffusion d'informations, la dénonciation des agressions et la mobilisation du public, ils continuent néanmoins à privilégier des voix expertes rédactrices, des figures politiques, des spécialistes au détriment des récits des survivantes elles-mêmes. Cette mise en récit médiatique confère une légitimité aux acteurs institutionnels tout en reléguant les victimes à un rôle secondaire, ce qui soulève des interrogations sur la représentativité réelle des personnes concernées dans le débat public.

Par ailleurs, la distinction entre médias sionumériques et médias d'information numériques accentue ces tensions. Alors que les médias sionumériques ont permis la libération d'une parole spontanée et directe à travers des mouvements comme #MeToo, les médias d'information numériques semblent adopter une posture plus prudente, encadrant les témoignages sous des formats normés. Cette approche peut à la fois sécuriser le traitement des violences sexuelles, mais aussi limiter la portée de certaines dénonciations. La faible présence de ressources concrètes dans les articles analysés témoigne aussi d'une médiatisation qui, bien qu'engagée, reste incomplète pour soutenir efficacement les victimes dans leur processus de justice et de guérison.

Les résultats de cette étude suggèrent donc la nécessité d'une évolution vers des pratiques plus inclusives, qui donneraient une place plus centrale aux survivantes sans compromettre la rigueur médiatique. Une couverture qui intègre à la fois les témoignages directs, des analyses expertes et un accompagnement concret permettrait d'apporter une vision plus équilibrée des violences sexuelles et de renforcer la sensibilisation à leur impact systémique.

Enfin, cette recherche met en évidence une question fondamentale : qui détient la légitimité de s'exprimer sur les violences sexuelles dans les médias d'information numériques ? Si ceux qui rédigent les articles apportent une contextualisation essentielle, les victimes doivent également voir leur parole valorisée au sein du débat public. En poursuivant l'exploration des mécanismes médiatiques qui encadrent ces récits, il serait pertinent d'examiner comment les stratégies de communication peuvent évoluer afin de favoriser une représentation plus juste et nuancée de ce phénomène.

Ce mémoire, en mettant en lumière les forces et limites du traitement médiatique en ligne des violences sexuelles, constitue ainsi une base de réflexion pour penser de nouvelles manières d'informer, de sensibiliser et de soutenir les survivantes à travers une médiatisation plus équilibrée et engagée.

Néanmoins, il serait pertinent, pour renforcer la véracité de nos observations, d'élargir l'échantillon de l'étude en intégrant un corpus plus diversifié, incluant d'autres sources médiatiques et une période plus étendue. Cela permettrait de mieux comprendre les dynamiques qui régissent la médiatisation des violences sexuelles et d'explorer des pistes de réflexion sur les évolutions possibles du traitement médiatique de ces questions sensibles. Une recherche de type thèse pourrait sûrement aider à aller plus en profondeur dans ces recherches.

Bibliographie :

Alaggia, R., & Wang, S. (2020). "I never told anyone until the #metoo movement": What can we learn from sexual abuse and sexual assault disclosures made through social media? *Child Abuse & Neglect*, 103, 104312. <https://doi.org/10.1016/j.chabu.2019.104312>

Arias, E. (2019). Comment les médias influencent-ils les normes sociales ? Preuves expérimentales du rôle du savoir commun. *Recherche et méthodes en science politique*, 7 (3), 561–578. doi:10.1017/psrm.2018.1

Bardin, L. (2013). *L'analyse de contenu*. Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.bard.2013.01>.

Bandura, A. (1977). *Social learning theory*. Englewood Cliffs, NJ : Prentice-Hall.

Baril, K., & Laforest, J. (2018). « Chapitre 3 : Les agressions sexuelles », dans *Rapport québécois sur la violence et la santé*, Montréal, p. 56-95. Institut national de santé publique du Québec. https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2380_chapitre-3.pdf

Baril, K., & Maurice, P. (2017, août). Portrait de la couverture journalistique des agressions sexuelles dans la presse écrite au Québec. Équipe de recherche FRQ-SC – Violence sexuelle et santé (ÉVISSA), UQAM, Montréal, QC. <https://martinehebert.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/145/EVISSA-R-22-Couverture-journalistique-AS.pdf>

Baril, K. & Maurice, P. (2018). Chapitre 1 La couverture journalistique des agressions sexuelles dans la presse écrite au Québec: Portrait et enjeux concernant la prévention. In *Les violences à caractère sexuel: Représentations sociales, accompagnement, prévention* (pp. 17-45). Presses de l'Université du Québec. <https://doi.org/10.1515/9782760549623-006>

Best, J. (1999). *Random violence: How we talk about new crimes and new victims*. University of California Press.

Benoit, C., McCarthy, B., & Jansson, M. (2015). Stigma, sex work, and substance use: A comparative analysis. *Sociology of Health & Illness*, 37(3), 437-451. <https://doi.org/10.1111/1467-9566.12201>

Brennan, S., & Taylor-Butts, A. (2008). *Les agressions sexuelles au Canada, 2004 et 2007*. Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique (No. 85F0033M, No. 19). Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85f0033m/85f0033m2008019-fra.pdf>

Butler, J. (2005), *Trouble dans le genre*, Paris, La Découverte, 282 p. (2005). [Trouble dans le genre : le féminisme et la subversion de l'identité](#)

Boudreau, M. E., & Ouimet, M. (2010). L'impact de la couverture médiatique des violences sexuelles sur les taux d'agressions sexuelles au Québec entre 1974 et 2006. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 52(5), 497-525. <https://roqhas.org/wp-content/uploads/2024/07/Boudreau-2010-Limpact-de-la-couverture-médiatique-des-violences-sexuelles-sur-les-taux-dagressions-sexuelles-au-Québec-entre-1974-et-2006.pdf>

Clermont-Dion, L. (2022). *Discours antiféministes en ligne : Une analyse impliquée et performative des matériaux textuels tirés du Web social au Québec* (Thèse de doctorat, Université Laval). Corpus ULaval <https://corpus.ulaval.ca/server/api/core/bitstreams/61413f7c-48e7-406e-887df70c6efa8217/content>

Creswell, J. W. (1998), *Qualitative inquiry and research design. Choosing among five traditions*, London, Sage Publications.

Cotter, A., & Rotenberg, C. (2018). *Les agressions sexuelles déclarées par la police au Canada avant et après le mouvement #MoiAussi, 2016 et 2017*. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/85-002-X201800154979>

Dabbabi, C., Lalancette, M., & Trespeuch, L. (2022). Le slacktivisme. *Communication. Information médias théories pratiques*, Vol. 39/2. <https://doi.org/10.4000/communication.15973>

David, C. (2023). Les traces de la colère : La culture du viol en procès dans la littérature québécoise. *Revue critique de fixxion française contemporaine*, 26. <https://doi.org/10.4000/fixxion.10750>

De Vreese, C. H. (2005). « News framing: Theory and typology », *Information Desing Journal & Document Desing*, vol. 13, no 1, p. 51-62.

Debauche, A. (2019). *Quelles données sur les violences sexuelles en France et quelle lecture en faire ?* La Santé en action, 448, p.13-16. <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/sante-sexuelle/documents/article/quelles-donnees-sur-les-violences-sexuelles-en-france-etquelle-lecture-en-faire>

Debout, M., Fourquet, J., & Morin, C. (2018). *Viols et violences sexistes : un problème majeur de santé publique*. Fondation Jean-Jaurès. https://www.jean-jaurès.org/publication/viols-et-violences-sexistes-un-probleme-majeur-de-sante-publique/?post_id=16113&export_pdf=1

DellaVigna, S., & Gentzkow, M. (2010). « Persuasion : preuves empiriques ». Annuelle d'économie 2 : 643-669.

Dupuy, A., Laplante, M., & Nault, S. C. (2024). La couverture médiatique des dénonciations d'agressions sexuelles a-t-elle un biais hétéronormatif? *Criminologie, Forensique et Sécurité*, 2(2). <file:///C:/Users/OSBL%20d'habitation/Downloads/Article%20court%20La%20couverture%20mediatique%20des%20denonci.pdf>

Elford, S., S. Giannitsopoulou & F. Khan (2017). *#LesBONSmots : La couverture médiatique de la violence sexuelle au Canada*, Toronto, Ontario, Femifesto.

Entman, R. M. (1993). « Framing: Toward clarification of a fractured paradigm », *Journal of Communication*, vol. 43, no 4, p. 51-58.

Franiuk, R., Seefelt, J. L., & Vandello, J. A. (2008). Prevalence of rape myths in headlines and their effects on attitudes toward rape. *Sex Roles*, 58(11–12), 790–801.

Giuly, C. & Marty, F. (2015). La violence sexuelle, tabou du féminin ?. *Cahiers de psychologie clinique*, 45, 129-151. <https://doi.org/10.3917/cpc.045.0129>

Habermas, J. (1978), *L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot.

Jochems, S. (2011). Compte rendu de [Dominique Cardon, La démocratie Internet : promesses et limites, Paris, Seuil, 2010, 102 p.] *Nouvelles pratiques sociales*, 24(1), 159–163. <https://doi.org/10.7202/1008225ar>

Jouët, J., & Ngono, S. (2022). *Numérique, féminisme et société*. Paris, Presses des Mines. <https://hal.science/hal-04101087v1/>

Killean, R., McAlinden, A.-M., et Dowds, E. (2022). Violences sexuelles à l'ère numérique : reproduction et amplification des préjugés, de la victimisation et du blâme. *Études sociales et juridiques* , 31 (6), 871-892. <https://doi.org/10.1177/09646639221086592>

Kohn, L., & Christiaens, W. (2014). Les méthodes de recherches qualitatives dans la recherche en soins de santé : Apports et croyances. *Reflets et perspectives de la vie économique*, 4, 67-82. <https://doi.org/10.3917/rpve.534.0067>

Laforest, J., Maurice, P. et Bouchard, L M. (dir.). (2018). *Rapport québécois sur la violence et la santé*. Montréal : Institut national de santé publique du Québec. https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2380_rapport_quebecois_violence_sante.pdf

Lalancette, M., & Luckerhoff, J. (2023). *Initiation au travail intellectuel et à la recherche : Pratique réflexive de recherche scientifique*. *Communication*, 40(2). <https://doi.org/10.4000/communication.18348>

Leye, M. M., Sougou, N. M., Faye, A., Seck, I., & Dia, A. T. (2019). Perceptions des populations sur les violences faites aux femmes au Sénégal. *Santé Publique*, 31(4), 581-590. <https://doi.org/10.3917/spub.194.0581>

Lochon, A. (2021). Trente ans de médiatisation des violences sexistes et sexuelles. L'exemple de deux journaux français. *Émulations - Revue de sciences sociales*. <https://journals.openedition.org/emulations/1574#authors>

Marty, E., Rebillard, F., Pouchot, S., & Lafouge, T. (2012). Diversité et concentration de l'information sur le web: Une analyse à grande échelle des sites d'actualité français. *Réseaux*, 176(6), 27-72. <https://doi.org/10.3917/res.176.0027>

Mauss, Marcel (1923-1924) *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Année sociologique, seconde série, 1 : 30-186. https://classiques.uqam.ca/classiques/mauss_marcel/socio_et_anthropo/2_essai_sur_le_don/essai_sur_le_don.pdf

Mays, N. & Pope, C. (1995), « Qualitative Research: Rigour and qualitative research », *BMJ*, 311(6997), p. 109-112.

McCombs, M. E., & Shaw, D. L. (1972). The Agenda-Setting Function of Mass Media. *The Public Opinion Quarterly*, 36(2), 176–187. <http://www.jstor.org/stable/2747787>

Mendes, K., Ringrose, J., & Keller, J. (2018). #MeToo : promesses et pièges de la lutte contre la culture du viol par le biais du militantisme féministe numérique. European Journal of Women's Studies, 25(2), 236-246.
<https://doi.org/10.1177/1350506818765318>

Morley, C., & Kuntz, P. (2019). Empowerment des femmes par les technologies numériques : pouvoir avec, pouvoir pour et pouvoir intérieur. *Terminal*, 125-126.
<https://doi.org/10.4000/terminal.5081>

Moisan-Paquet, R. (2023). *Espace numérique, espace de libération féministe ?: Le cas du mouvement #MeToo* [Mémoire de maîtrise, Université de Montréal]. Scholaris.
<https://umontreal.scholaris.ca/server/api/core/bitstreams/824fdd2d-6e19-439b-9006-a6a84d7addbe/content>

Muehlenhard, C. L. & Kimes, L. A. (1999). *The social construction of violence: The case of sexual and domestic violence*. Personality and Social Psychology Review 3(3) : 234–246.
https://www.researchgate.net/publication/8069231_The_Social_Construction_of_Violence_The_Case_of_Sexual_and_Domestic_Violence

Organisation mondiale de la santé. (2002). *Rapport mondial sur la violence et la santé*. Genève : OMS.
https://iris.who.int/bitstream/handle/10665/42545/9242545619_fre.pdf

Palierne, N. (2016). Violences contre les femmes : Féminisme-s, antiféminisme-s et études de genre. Dans F. Chauvaud, L. Bodiou, M. Soria, L. Gausset, & M.-J. Grihom (Éds.), *Le corps en lambeaux : Violences sexuelles et sexuées faites aux femmes* (p. 125-141). Presses universitaires de Rennes.
<https://doi.org/10.4000/books.pur.45410>

Paquette, M. (2000). La production médiatique de l'espace public et sa médiation du politique. *Communication. Information médias théories pratiques*, vol. 20/1, 47-74. <https://doi.org/10.4000/communication.6425>

Posca, J. (2018). *Portrait des inégalités socioéconomiques touchant les Autochtones au Québec*. Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS). https://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2021/03>Note_Ine_galite_s_4_WEB_02.pdf

Rebillard, F. (2006). Du traitement de l'information à son retraitement: La publication de l'information journalistique sur l'internet. *Réseaux*, 137(3), 29-68. <https://shs.cairn.info/revue-reseaux1-2006-3-page-29>

Renaud, L. (2005). *Modèle du façonnement des normes par les processus médiatiques*. Dans P. Mongeau & J. Saint-Charles (Dir.), *Communication : Horizons de pratiques et de recherche* (p. 235–254). Presses de l'Université du Québec. https://normesociale.uqam.ca/wp-content/uploads/2019/07/1-1-FN_A_façonnement_normes.pdf

Rieffel, R. (2005). *Que sont les médias*? Gallimard, coll. Folio actuel.

Rieffel, R. (2010). *Sociologie des médias* (3e édition enrichie et actualisée). Ellipses.

Roberge, J. & Bélanger, A. (2017). État des lieux de la sociologie des médias au Québec. *Recherches sociographiques*, 58(1), 11–22. <https://doi.org/10.7202/1039928ar>

Savard-Moisan, Raphaëlle (2017). « Le traitement médiatique du mouvement #AgressionNonDénoncée dans la presse écrite québécoise francophone » Mémoire, Montréal (Québec, Canada), Université du Québec à Montréal. <https://archipel.uqam.ca/9675/1/M14821.pdf>

Sacco, V. F. 1995 Media construction of crime. *Annals of the American Academy of Political and Social Science* 539(1) : 141–154. <https://www.umass.edu/legal/Benavides/Spring2005/397G/Readings%20397G%20Spring%202005/4Sacco.pdf>

Sampert, S. (2010). *Let Me Tell You a Story: English-Canadian Newspapers and Sexual Assault Myths*. *Canadian Journal of Women and the Law*, 22(2), 301–328. <https://doi.org/10.3138/cjwl.22.2.301>

Staub, E. & Pearlman, L. (2009). « Réduire les préjugés et les conflits intergroupes : un commentaire ». *Journal of Personality and Social Psychology* 96 (3) : 588-593.

Tirmarche, A.-S. (2021). *À quoi ça sert de dénoncer les violences sur les réseaux sociaux ?* CVFE. https://www.cvfe.be/images/blog/analyses-etudes/2021/Analyse_A_quoi_a_sert_de_dnoncer_les_violences_sur_les_rseaux_sociaux_FINAL.pdf

Tirmarche, A.-S. (2021). *Traitemet médiatique des violences : Les victimes de la traite ne sont-elles pas des femmes ?* https://www.cvfe.be/images/blog/analyses-etudes/2021/Analyse_-Traitemet_mdiatique_des_violences_-_mise_en_page_FINAL.pdf Consulté le 24 novembre 2024.

Vermot-Desroches, P. (2022). *Violence et manque de civisme, gangrène de la politique*. Le Nouvelliste. <https://www.lenouvelliste.ca/2022/08/30/violence-et-manque-de-civisme-gangrene-de-la-politique-eef696767e2ab1575cc2ea3af7484415> Consulté le 24 novembre 2024.

Van Dijk, T. A. (1988). *Discourse and discrimination: How “they” hit the headlines*. Dans Discourse and Discrimination. Wayne State University Press. <https://discourses.org/wp-content/uploads/2022/07/Teun-A.-van-Dijk-1988-How-they-hit-the-headlines.pdf>

Wanlin, P. (2007). L’analyse de contenu comme méthode d’analyse qualitative d’entretiens : une comparaison entre les traitements manuels et l’utilisation de logiciels. *Recherches Qualitatives. Hors-Série*, 3. https://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/hors_serie/hors_serie_v3/Wanlin2.pdf

Zaccour, S. & Lessard, M. (2021). La culture du viol dans le discours juridique : soigner ses mots pour combattre les violences sexuelles. *Femmes et droit*. Vol. 33. p. 175-205. <https://www.utpjournals.press/doi/full/10.3138/cjwl.33.2.03>

Zouari, K. (2007). La presse en ligne : Vers un nouveau média ? *Les Enjeux de l'information et de la communication*, 2007(1), 81-92. <https://doi.org/10.3917/enic.007.0081> Consulté le 12 novembre 2024.

Articles :

Bellot, C. (2022). *L'urgence d'agir, c'est ici et maintenant en matière de logement*. Le Devoir. <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/770677/idees-l-urgence-d-agir-c-est-ici-et-maintenant-en-matiere-de-logement> Consulté le 10 janvier 2025.

Bilodeau, É. (2023). *Ça m'est arrivé à moi aussi : Drogue du viol*. La Presse. <https://www.lapresse.ca/actualites/2023-03-16/drogue-du-viol/ca-m-est-arrive-a-moi-aussi.php> Consulté le 14 novembre 2024.

Blais-Poulin, C.-É., & Lagacé, P. (2022). *Huit femmes accusent Philippe Bond d'inconduites sexuelles*. La Presse. <https://www.lapresse.ca/actualites/2022-07-21/huit-femmes-accusent-philippe-bond-d-inconduites-sexuelles.php> Consulté le 25 octobre 2024.

Boutros, M. (2024). *Le viol, une « arme puissante » dans les conflits armés*. Le Devoir. <https://www.ledevoir.com/monde/825161/viol-arme-puissante-conflits-armes> Consulté le 5 janvier 2025.

Boutros, M. (2022). *Violences sexuelles : des victimes abandonnées par Juripop*. Le Devoir. <https://www.ledevoir.com/societe/739740/violences-sexuelles-des-victimes-abandonnees-par-juripop>

Breton, L. (2024). *Affaire des viols de Mazan : Décryptage d'un dossier effarant*. La Presse. <https://www.lapresse.ca/international/europe/2024-09-07/affaire-des-viols-de-mazan/decryptage-d-un-dossier-effarant.php> Consulté le 10 janvier 2025.

Caillou, A. (2022). *Un nouveau regard médiatique sur les violences sexuelles*. Le Devoir. <https://www.ledevoir.com/culture/medias/764317/medias-moiaussi-un-nouveau-regard-mediatique-sur-les-violences-sexuelles> Consulté le 12 janvier 2025.

Clermont-Dion, L., & Bibeau-Lorrain, C. (2024). *Les élèves plus jeunes sont délaissés*. La Presse. <https://www.lapresse.ca/dialogue/opinions/2024-03-26/violences-a-caractere-sexuel/les-eleves-plus-jeunes-sont-delaisses.php> Consulté le 10 janvier 2025.

Collard, N. (2024). *Armagnac : Le mot de la semaine*. La Presse. <https://www.lapresse.ca/dialogue/chroniques/2024-12-13/le-mot-de-la-semaine/armagnac.php> Consulté le 12 janvier 2025.

Comité international de la Croix-Rouge (CICR). (2016). *Questions et réponses : La violence sexuelle dans les conflits armés*. CICR. <https://www.icrc.org/fr/document/questions-et-reponses-la-violence-sexuelle-dans-les-conflits-armes> Consulté le 6 octobre 2024.

Conroy, S., & Cotter, A. (2017). *Les agressions sexuelles autodéclarées au Canada, 2014*. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2017001/article/14842-fra.htm> Consulté le 6 octobre 2024.

Cossette, J. (2024). #BoucheOuverte, répondre à la misogynie qui ne dort jamais. Le Devoir. <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/820989/point-vue-boucheouverte-repondre-misogynie-ne-dort-jamais> Consulté le 10 janvier 2025.

Dalle, A., & Brière-Charest, K. (2024). *Ensemble, protégeons les femmes dans les milieux de consommation d'alcool*. La Presse. <https://www.lapresse.ca/dialogue/opinions/2024-09-03/rentree-universitaire/ensemble-protegeons-les-femmes-dans-les-milieux-de-consommation-d-alcool.php#:~:text=Selon%20un%20sondage%20de%20l,involontaire%20dans%20un%20contexte%20festif> Consulté le 20 décembre 2024.

Decreusefond, M-T. & Delage, J. (2024). *Affaire des viols de Mazan : Le procès d'un long supplice*. Libération. https://www.liberation.fr/societe/police-justice/affaire-des-viols-de-mazan-le-proces-dun-long-supplice-20240901_5KQYBPCTQNDAZN64LZMMYEZWPU Consulté le 12 novembre 2024.

Duchaine, G., & Ferah, M. (2020). *Dénonciation de violences sexuelles : Je n'ai plus peur*. La Presse. <https://www.lapresse.ca/actualites/2020-07-10/denonciation-de-violences-sexuelles-je-n-ai-plus-peur.php> Consulté le 5 janvier 2025.

Dussault, L. (2023). Jeunes, militantes et fières. La Presse. <https://www.lapresse.ca/actualites/2023-03-08/journee-internationale-des-droits-des-femmes/jeunes-militantes-et-fieres.php> Consulté le 10 janvier 2025.

Elkouri, R. (2023). *Protéger les jeunes, pas leurs prédateurs*. La Presse. <https://www.lapresse.ca/actualites/chroniques/2023-05-07/proteger-les-jeunes-pas-leurs-predateurs.php> Consulté le 10 janvier 2025.

Exertier, A., & Bellange, D. (2021). *Halte aux féminicides*. La Presse. <https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2021-04-05/halte-aux-feminicides.php> Consulté le 10 janvier 2025.

Forum Génération Égalité. (2021). *Changer les normes en matière de genre pour atteindre l'égalité dès maintenant* [Rapport]. https://forum.generationequality.org/sites/default/files/2021-08/Curated%20Discussion%203%20Report_FR.pdf Consulté le 10 janvier 2025.

Hachey, I. (2023). *Catherine Fournier au bout de la nuit*. La Presse. <https://www.lapresse.ca/actualites/chroniques/2023-04-19/catherine-fournier-au-bout-de-la-nuit.php> Consulté le 20 octobre 2024.

Kane, C. (2024). *Sénégal : Une enfant de 9 ans enceinte après un viol, le débat sur l'avortement toujours au point mort*. Le Monde. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2024/12/12/senegal-une-enfant-de-9-ans-enceinte-apres-un-viol-le-debat-sur-l'avortement-toujours-au-point-mort_6444417_3212.html Consulté le 5 janvier 2025.

Kouwonou, I. & Niang, Y-A. (2025). *Violences sexuelles : Un regard global*. BBC News Afrique. <https://www.bbc.com/afrique/articles/c8xj0yq52jgo> Consulté le 11 février 2025.

Labeyrie, I. (2021). *Au Sénégal, le comité des Miss au cœur d'un scandale d'agression sexuelle*. FranceInfo. <https://www.radiofrance.fr/franceinfo/podcasts/le-monde-est-a-nous/au-senegal-le-comite-des-miss-au-coeur-d-un-scandale-d-agression-sexuelle-8408844> Consulté le 22 novembre 2024.

Lachapelle, M. & Moreau, C. (2024). *Les dévoilements de violence sexuelle sur les médias sociaux*. Institut national de santé publique du Québec. <https://www.inspq.qc.ca/agression-sexuelle/comprendre/devoilements-medias-sociaux#:~:text=Le%20mouvement%20%23MoiAussi%2C%20qui%20s,'affaire%20Weinstein5%2C6> Consulté le 15 septembre 2024.

Lachapelle, M., & Nasr, C. (2024). *Prévention de la violence sexuelle et rôle des médias*. Institut national de santé publique du Québec. <https://www.inspq.qc.ca/violence-sexuelle/medias/prevention> Consulté le 12 janvier 2025.

Lachapelle, M., Gagné, D., (2024). *Statistiques sur la violence sexuelle*. Institut national de santé publique du Québec. [Statistiques sur la violence sexuelle | Institut national de santé publique du Québec](#) Consulté le 10 janvier 2025.

Laplante, C. (2022). *Les refus pour manque de place en hausse*. La Presse. <https://www.lapresse.ca/actualites/2022-04-18/maisons-d-hebergement-pour-femmes/les-refus-pour-manque-de-place-en-hausse.php#:~:text=Et%20chaque%20jour%2C%20des%20intervenantes,l'ann%C3%A9e%202019%2D2020> Consulté le 10 janvier 2025.

Laramée, L. (2021). *Témoignage : Pour des soins et un soutien digne aux victimes de violences sexuelles*. La Presse. <https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2021-08-29/temoignage/pour-des-soins-et-un-soutien-digne-aux-victimes-de-violences-sexuelles.php> Consulté le 20 novembre 2024.

Le Gall, E. (2023). *Qu'est-ce qu'un pure player ? Définition et exemples*. Blog HubSpot. <https://blog.hubspot.fr/marketing/pure-player> Consulté le 20 novembre 2024.

Lebel, A. (2023). *Procès d'Harold LeBel : Catherine Fournier révèle son identité*. InfoDimanche. <https://www.infodimanche.com/actualites/justice-et-faits-divers/484919/proces-dharold-lebel-catherine-fournier-revele-son-identite> Consulté le 15 septembre 2024.

Lemay, M., Besner-Ali, E., & Chénier, J. (2024). *Et surtout, n'en parle à personne*. La Presse. <https://www.lapresse.ca/dialogue/opinions/2024-07-18/et-surtout-n-en-parle-a-personne.php> Consulté le 10 janvier 2025.

Léouzon, R. (2024). *Personne ne vous excusera : Abolir les prisons pour le bien des femmes*. Le Devoir. <https://www.ledevoir.com/lire/822518/personne-ne-excusera-abolir-prisons-bien-femmes> Consulté le 5 janvier 2025.

Lévesque, F. (2021). *Plus de 60 % des recommandations en chantier, assure Québec*. La Presse. <https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2021-12-15/rapport-sur-la-violence-sexuelle-et-conjugale/plus-de-60-des-recommandations-en-chantier-assure-quebec.php> Consulté le 24 novembre 2024.

Mariatou, C. (2025). *Au sujet des violences sexuelles au Sénégal*. ReliefWeb. <https://reliefweb.int/report/senegal/dr-mariatou-c-au-sujet-des-violences-sexuelles-au-senegal> Consulté le 23 janvier 2025.

Morrison, M. A., Parker, K. M., Sadika, B., Sameen, D.-E., et Morrison, T. G. (2020). 'Newsworthy enough?': Media framing of Canadian LGBTQ persons' sexual violence experiences. *Psychology & Sexuality*. <https://doi.org/10.1080/19419899.2020.1729845> Consulté le 12 octobre 2024.

NousToutes. (s.d.). *Manuel d'action : Chiffres clés*. NousToutes. <https://www.noustoutes.org/manuel-action/chiffres-cles> Consulté le 23 novembre 2024.

ONU Femmes. (2024). *Faits et chiffres : Mettre fin à la violence à l'égard des femmes*. <https://www.unwomen.org/fr/articles/faits-et-chiffres/faits-et-chiffres-mettre-fin-a-la-violence-a-legard-des-femmes> Consulté le 23 novembre 2024.

ONU Women. (s.d.). *Base de données mondiale sur la violence à l'égard des femmes et des filles*. <https://data.unwomen.org/global-database-on-violence-against-women> Consulté le 23 novembre 2024.

Petel-Légaré, M. (2024). *L'angle mort de la loi Océane : Filiation des enfants nés du viol. La loi ne répond pas à la situation de violence conjugale*. La Presse. <https://www.lapresse.ca/actualites/l-angle-mort-de-la-loi-oceane/2024-10-21/filiation-des-enfants-nes-du-viol/la-loi-ne-repond-pas-a-la-situation-de-violence-conjugale.php> Consulté le 10 janvier 2025.

Pichard, A. (2019). *Violences sexuelles : Il y a une impunité judiciaire et sociale*. Libération. https://www.liberation.fr/france/2019/11/23/violences-sexuelles-il-y-a-une-impunité-judiciaire-et-sociale_1761962/ Consulté le 5 janvier 2025.

Ricci, S. (2020). *Pourquoi dénoncer son agresseur sur les réseaux sociaux ?* Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/le-15-18/segments/entrevue/188216/denonciation-agresseur-instagram-facebook-reseaux-sociaux> Consulté le 20 novembre 2024.

Risse, D., & Leroux, G. (2024). *Voix d'hommes alliés, unis et solidaires contre les violences faites aux femmes*. Le Devoir. <https://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/824301/idees-voix-hommes-allies-unis-solidaires-contre-violences-faites-femmes> Consulté le 6 décembre 2024.

Rolandin, A. (2024, 28 octobre). *Accusations d'agressions sexuelles : Gérard Depardieu attendu au tribunal*. Le Devoir. <https://www.ledevoir.com/culture/cinema/822531/gerard-depardieu-vise-nombreuses-accusations-violences-sexuelles-attendu-tribunal> Consulté le 10 janvier 2025.

Roy, M.-J. R. (2024). *Le don planifié, une solution pérenne pour lutter contre l'itinérance au féminin*. Le Devoir. <https://www.ledevoir.com/societe/823334/don-planifie-solution-perenne-lutter-contre-itinerance-feminin> Consulté le 6 décembre 2024.

Schimmele, C., Fonberg, J. & Schellenberg, G. (2021). *Les tendances sociales et économiques des agressions sexuelles*. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2021003/article/00004-fra.htm> Consulté le 10 janvier 2025.

Touzin, C. (2023). *Un changement de culture doit être fait*. La Presse. <https://www.lapresse.ca/actualites/2023-11-26/violences-sexuelles-et-tribunaux-civils/un-changement-de-culture-doit-etre-fait.php> Consulté le 24 octobre 2024.

Touzin, C., & Lacoursière, A. (2023). « *Je n'étais pas une assez bonne victime pour me rendre jusqu'en cour* ». La Presse. <https://www.lapresse.ca/actualites/violences-sexuelles/a-t-on-donne-trop-d-espoir-aux-victimes/2023-11-25/violences-sexuelles/je-n-etais-pas-une-assee-bonne-victime-pour-me-rendre-jusqu-en-cour.php> Consulté le 24 octobre 2024.

Trottier, D., LeBlanc, C., & Bonneville, V. (2018). *État des connaissances sur la violence sexuelle : définition, prévalence et enjeux entourant la dénonciation*. Ordre des psychologues du Québec. <https://www.ordrepsy.qc.ca/-/etat-des-connaissances-sur-la-violence-sexuelle-definition-prevalence-et-enjeux-entourant-la-denonciation> Consulté le 10 octobre 2024.

UNICEF. (2024). *Plus de 370 millions de filles et de femmes dans le monde ont subi un viol ou une agression sexuelle*. Enfants. <https://www.unicef.org/fr/communiques-de-presse/370-millions-de-filles-et-de-femmes-dans-le-monde-ont-subi-un-viol-ou-une-agression-sexuelle-enfants> Consulté le 10 décembre 2024.

Vigneault, A. (2024, 4 mars). *Casques bleus, femmes courage*. La Presse. <https://www.lapresse.ca/arts/television/2024-03-04/le-docu-de-la-semaine/casques-bleus-femmes-courage.php>

Wagner-Lapierre, C. (2020). *Médias et agressions sexuelles*. Policy Options. <https://policyoptions.irpp.org/magazines/february-2020/medias-et-agressions-sexuelles-prevenir-ou-nuire/> Consulté le 20 juillet 2024.

Weiler, N. (2017). *Mais pourquoi donc les femmes victimes de violences ne portent-elles pas plainte ?* Basta.media. <https://basta.media/mais-pourquoi-donc-les-femmes-victimes-de-violences-ne-portent-elles-pas> Consulté le 15 septembre 2024.

Les différentes affaires de viol listées à la page 24 :

Aubin, E. (2025). L'inceste, ce crime sexuel « encore trop tabou ». *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2166126/inceste-tabou-coralie-leveille-apollo-giovanni> Consulté le 20 mai 2025.

Aubin, E. (2024). Aggression sexuelle : l'ex-ingénieur Simon Houle est radié de sa profession pour 24 mois. *Journal de Montréal*. <https://www.journaldemontreal.com/2024/09/27/agression-sexuelle--lex-ingenieur-simon-houle-est-radie-de-sa-profession-pour-24-mois> Consulté le 10 janvier 2025.

Bergeron, Y. (2025). Un ex-policier qui a violé sa collègue condamnée à 2 ans de prison. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2166126/inceste-tabou-coralie-leveille-apollo-giovanni> Consulté le 28 mai 2025.

Dubé, K. (2025). Le procès le plus suivi au Canada : voici où en est le dossier d'agression sexuelle des cinq anciens joueurs d'Équipe Canada junior. *Journal de Québec*. <https://www.journaldequebec.com/2025/04/30/le-proces-le-plus-suivi-au-canada-voici-ou-en-est-le-dossier-dagression-sexuelle-des-cinq-anciens-joueurs-dequipe-canada-junior> Consulté le 1er mai 2025.

Annexe : Exemples représentatifs du corpus analysé

Afin d'illustrer la nature des documents ayant servi à l'analyse, cette annexe présente un échantillon représentatif d'articles issus du corpus de 300 textes consultés sur la plateforme Eureka.cc dans le cadre de l'analyse mixte menée pour ce mémoire. Ces articles ont été sélectionnés selon les critères méthodologiques exposés dans le chapitre III. Les titres présentés ici ne constituent qu'un aperçu du corpus global, dont les références complètes n'ont pas été systématiquement consignées. En effet, L'intégration des 300 références aurait considérablement augmenté le volume du mémoire sans apporter de valeur ajoutée proportionnelle. Ce choix vise à favoriser une lecture fluide et ciblée, tout en respectant les attentes de mon évaluatrice. Les titres ci-dessous illustrent quelques exemples concrets d'articles issus du corpus.

Titre de l'article	Auteur	Média	Date de publication
Urgence féminicides	Rima Elkouri	La Presse	9 mai 2024
Violence faite aux femmes M'entends-tu ?	Nathalie Collard	La Presse	27 novembre 2024
Violences sexuelles : la justice a progressé	Yves Boisvert	La Presse	27 novembre 2023
2021, une année d'avancées majeures dans la lutte contre la violence conjugale	Caroline Rodgers	Le Devoir	5 mars 2022
La violence envers les femmes persiste, mais se transforme	Victoria Baril	Le Nouvelliste	8 décembre 2023
Arrêt Jordan : la sécurité d'une victime de violence conjugale est-elle assurée ?	Paule Vermot-Desroches	Le Nouvelliste	14 novembre 2024

Annexe 2 : Liens d'articles issus du corpus

Dans la même optique que l'Annexe 1, seuls quelques liens d'articles issus du corpus seront listés ici. Cette sélection vise à illustrer la diversité des contenus analysés, sans reproduire l'ensemble des 300 références, afin de préserver la clarté et la concision du document.

- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720240718%c2%b7LAA%c2%b710307ad3958a3da49e62cf51bc01141c>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720241021%c2%b7LAA%c2%b7a1bddbd3f26932e0a9018b1595f61d5f>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720241028%c2%b7LE%c2%b7I00012331422>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720240717%c2%b7LAA%c2%b774c6c5c9c9bb33a4693f66c69f650681a>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720241125%c2%b7LE%c2%b7I00012334388>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720231125%c2%b7LAA%c2%b71f95cb439be2395a9813da77ada3101b>
- [Des juristes ukrainiennes en mission au Canada pour «sensibiliser aux violences sexuelles» | Le Devoir](#)
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720240903%c2%b7LAA%c2%b777efc28e7ed03ba49809a3be436ed00e>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720241130%c2%b7TLT%c2%b7ehvooms2bf4lj5agksd7lmsiy>

- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720240304%c2%b7LAA%c2%b7673dddb194df36e4bb627e5f3f8e5512>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720240701%c2%b7LAA%c2%b7fccfe2cce4fe30c7b07a67af88b1e3e0>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720240303%c2%b7LAA%c2%b7c96062fbb8f6362e855468825af95099>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720240910%c2%b7LAA%c2%b7790956b88a73435f4b36e7ee1e2217e65>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720230508%c2%b7LAA%c2%b7bcd6dae113623ae0967289c79c7dc4f7>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720240910%c2%b7LAA%c2%b7753e75ea804b13eb99d75a7ef9637870c>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720230508%c2%b7LAA%c2%b774ce68e28079935328be6fcca7829e5f4>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720240910%c2%b7LAA%c2%b7790956b88a73435f4b36e7ee1e2217e65>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720240113%c2%b7LE%c2%b7I016242119>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720241221%c2%b7TNV%c2%b7i7gtbdz4fnfspmvjsvazhoaoy>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720230429%c2%b7OR%c2%b77cf66fc0-e654-11ed-84d4-ed67389dd0ac>

- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720240217%c2%b7LAA%c2%b755297ff90a8532e08971fa136b3a3767>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720240113%c2%b7LE%c2%b7I016242119>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720240605%c2%b7LAA%c2%b79413322a3104308db74787596c6b2386>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720241130%c2%b7TQT%c2%b7ehvooms2bf4lj5agksd7lmsiy>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720230513%c2%b7LE%c2%b7a0003571115>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720230121%c2%b7LE%c2%b7a0003290709>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720241113%c2%b7LE%c2%b7I00012333514>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720230308%c2%b7LAA%c2%b730ee44b37284377a83d51f4757c490d2>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720230813%c2%b7LAA%c2%b7ae31353757a93def84af4e2975d1fea0>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720230130%c2%b7LE%c2%b7a0003309284>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720221016%c2%b7LAA%c2%b7ede95308c38431f59ba2dfc5af762ab1>

- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720221015%c2%b7LEW%c2%b7097>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720220609%c2%b7LAA%c2%b7f5363fc3efaa3e5fa504d8e451051b17>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720220320%c2%b7TQT%c2%b75c8c11d27670de972cc050aa7dacbba7>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720220410%c2%b7LAA%c2%b7dc0c3bbe0f0e381498b0acc7cba597ec>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720220709%c2%b7LE%c2%b7a0002822315>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720240605%c2%b7LAA%c2%b79413322a3104308db74787596c6b2386>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720241127%c2%b7TQT%c2%b7xb6i4vucs5fsra6hroo2gtkexy>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720240628%c2%b7LE%c2%b7l000012317394>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720230420%c2%b7LE%c2%b7a0003508608>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720240926%c2%b7LE%c2%b7l00012326604>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720231125%c2%b7LAA%c2%b727897286e9393836b788829945c4f773>

- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720230517%c2%b7LE%c2%b7a0003577451>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720240314%c2%b7LAA%c2%b7410a52b06b8b3a989b216cc1b3ebc96d>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720230302%c2%b7LE%c2%b7a0003383838>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720241003%c2%b7LE%c2%b7I00012327793>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720241221%c2%b7LE%c2%b7I00012336328>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720231026%c2%b7LE%c2%b7I016277819>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720230128%c2%b7LEW%c2%b7027>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720240224%c2%b7LAA%c2%b701d2670657e23ec6888cbadd271e2899>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720230710%c2%b7OR%c2%b727748060-1ee3-11ee-bbe1-6b9c2c9d490b>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720230123%c2%b7LI%c2%b7184893835>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720240928%c2%b7LE%c2%b7I00012327067>

- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720240709%c2%b7LAA%c2%b7b0c0df5597031e5a470374d17e09c2c>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720241109%c2%b7LE%c2%b7I00012333257>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720240908%c2%b7LMF%c2%b7edd%c3%97cmofr%c3%97c20240908%c3%97c63069934500055>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720231215%c2%b7LE%c2%b7I016240876>
- https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720240803%c2%b7LMF%c2%b76265590_3224
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720240209%c2%b7LAA%c2%b789b32367a2853e8d9ce704dcfc1f3b28>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720240223%c2%b7LMF%c2%b7edd%c3%97cmofr%c3%97c20240223%c3%97c62181764500055>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720230123%c2%b7LI%c2%b7184893835>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720240928%c2%b7LE%c2%b7I00012327067>
- https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720240821%c2%b7LIF%c2%b7out2b7c_1
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720230131%c2%b7LE%c2%b7a0003310001>

- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720231111%c2%b7LE%c2%b7I016318679>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720230813%c2%b7LAA%c2%b7d496f3d9fc483cfeada0ec103e39312e>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720230419%c2%b7LE%c2%b7a0003504273>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720240708%c2%b7CY%c2%b7dae3bf8d58573945b7378b230d56cc87>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720230201%c2%b7LAA%c2%b7aa97c81c00593518a81864e69b886ed4>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720240810%c2%b7LI%c2%b7202408105015322062>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720231023%c2%b7LE%c2%b7I016270401>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720230319%c2%b7LAA%c2%b724d6b9fb5bb139bc87886e86d27e99a6>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720230419%c2%b7LE%c2%b7a0003504273>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720230201%c2%b7LAA%c2%b7aa97c81c00593518a81864e69b886ed4>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720230517%c2%b7LE%c2%b7a0003577439>

- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720231205%c2%b7LE%c2%b7I016240277>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720230906%c2%b7LAA%c2%b728431e3f2ced36248c9dc0b3ba03c768>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720230408%c2%b7LE%c2%b7a0003481617>
- https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720240216%c2%b7LMF%c2%b76216850_4500055
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720230307%c2%b7LEW%c2%b7007>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720230206%c2%b7LM%c2%b7202302062%c3%9720%c3%9721123102688>
- <https://nouveau-eureka-cc.bibliaproxy.uqtr.ca/Link/uqtr1/news%c2%b720240503%c2%b7LMF%c2%b7edd%c3%97cmofr%c3%97c20240503%c3%97c62314044355770>